

mémoire, master, doctorat

guide du jeune chercheur

nouvelle
édition

Méthodologie de la recherche

B.R.I.S.E.



3 4200 01072781 2

Mathieu Guidère

ellipses

- Fiches pratiques
- Conseils méthodologiques
- Méthodes actuelles
- Nouvelles techniques de la recherche

Ce guide s'adresse à tous les étudiants des **deuxième et troisième cycles** universitaires qui préparent un mémoire de recherche ou une thèse de Doctorat en Lettres, Langues, Sciences humaines ou sociales. **Il tient compte des dernières réformes de l'enseignement supérieur.**

Il est conçu sous forme de **fiches pratiques** visant à aider le chercheur dans son travail d'investigation et de rédaction. Mais l'accent est mis sur les cadres conceptuels et les **questions méthodologiques**, dont dépend la réussite de la recherche. Ce guide propose ainsi des **réponses claires et synthétiques** aux principales questions que se pose l'étudiant engagé dans un mémoire de recherche ou une **thèse de Doctorat** : le plan, la problématique, la bibliographie, la rédaction, la soutenance, les types d'analyse, les hypothèses de travail, les différentes méthodes, les bases de données, les outils de recherche, etc.

- Lettres et Arts
- Langues et Littérature
- Sciences humaines
- Sciences sociales



Bleu 001.4 Gui 1761271

Méthodologie de la recherche

Pe

Guide du jeune chercheur en Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales

Maîtrise, DEA, MASTER, Doctorat

Nouvelle édition revue et augmentée

Mathieu GUIDÈRE

Agrégé de l'Université

Maître de conférences à l'Université de Lyon 2

PPN 081 205880
EPN 221 735259



3 4200 01072781 2

Remerciements

Je tiens à remercier Monique MÉMET, de l'École normale supérieure de Cachan, pour ses remarques et ses suggestions concernant cette nouvelle édition.

ISBN 2-7298-2176-7

© Ellipses Édition Marketing S.A., 2004
32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2^o et 3^oa), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (Art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Avant - propos

Chaque année, plus de 10 000 thèses sont soutenues en France et l'on ne compte pas moins de 60 000 étudiants inscrits en troisième cycle (Doctorat en cours). Que ce soit par passion, par ambition ou par indécision, les études doctorales attirent une grande partie des étudiants inscrits en Lettres, langues, sciences humaines et sociales. C'est que l'enseignement et la recherche constituent les principaux débouchés de la « filière littéraire ».

Cette « filière », dont les contours sont évolutifs et malaisés à définir, a connu ses heures de gloire et continue d'attirer un grand nombre de bacheliers qui s'y lancent souvent par amour des arts et de la littérature, mais sans vraiment réfléchir aux « débouchés » réels de la filière. Dans un monde dominé par la technique et par l'informatique, le « littéraire » apparaît de plus en plus comme un être imaginaire vivant en décalage par rapport à son époque, se nourrissant de mots et de belles lettres. Peu d'étudiants s'engagent dans la recherche par conviction, c'est-à-dire en ayant réfléchi au préalable à un projet personnel et professionnel aboutissant à une véritable spécialisation.

Malgré une volonté de professionnalisation grandissante, l'Université française pâtit encore, en comparaison avec nos voisins allemands et anglais, d'un certain isolement (du monde du travail et des entreprises) et d'un excès d'abstraction (trop de travaux théoriques) qui rendent les productions intellectuelles des jeunes chercheurs peu utiles à la sortie de l'Université, malgré leur caractère formatif.

Que d'efforts et de temps gaspillés dans des élucubrations sans grand intérêt ou sans réflexion rigoureuse ! Et pourtant, il suffirait d'introduire un peu de méthode et d'esprit applicatif pour retrouver la vigueur réflexive des pères fondateurs : « Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien » (Descartes, *Discours de la méthode*, 1637).

C'est dans cet esprit que nous voudrions ancrer le présent ouvrage, destiné à guider les premiers pas du jeune chercheur sur le chemin du savoir universitaire.

De la méthode

Les progrès de la science sont intimement liés à ceux de la méthode. Une recherche effectuée sans méthodologie préalable se condamnerait à errer sur les chemins sinueux de l'herméneutique et de l'extrapolation aléatoire. L'absence de méthode entraîne, en effet, une perte de temps et d'énergie considérables. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne peut y avoir de science sans méthode -l'empirisme pur existe bel et bien - mais une science sans conscience méthodologique n'est que ruine de la recherche.

L'intérêt d'une méthodologie propre aux sciences humaines ne fait plus de doute depuis Descartes et son *Discours de la méthode*. Cet intérêt est aujourd'hui d'autant plus impérieux face à l'immensité des champs du savoir et à l'éclatement extraordinaire des disciplines qu'il est urgent de maîtriser un « discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences » (Descartes).

Définition

La méthode désigne l'ensemble des démarches que suit l'esprit humain pour découvrir et démontrer un fait scientifique.

S'interroger sur la « méthode », c'est s'interroger sur la « voie » (*odos* en grec) suivie pour mener à bien une recherche.

L'étude des méthodes de la recherche et de la connaissance scientifique est l'objet de *l'épistémologie* mais la méthodologie est partie intégrante de toute discipline qui se veut scientifique. Depuis son introduction dans le cursus universitaire, son effet n'a cessé de s'affirmer mais il lui manque encore un contenu unifié et un objectif clair. Cet ouvrage propose une initiation générale aux principales approches méthodologiques et une introduction aux grands thèmes de l'épistémologie des sciences humaines et sociales.

On peut bien sûr acquérir une méthode de travail et de recherche par simple imprégnation, c'est-à-dire en imitant ou en fréquentant un « maître à penser », mais il nous semble plus utile et plus formateur de donner aux étudiants chercheurs les outils de leur autonomie en explicitant les fondements de la recherche et les approches

méthodologiques possibles. Ils pourront ainsi se lancer dans leur projet en connaissance de cause, armés des outils conceptuels nécessaires, et non pas au gré du hasard ou à tâtons.

L'étudiant trouvera ailleurs des exposés exhaustifs pour tout ce qui touche aux normes et aux exigences internes propres à chaque discipline.

La conduite d'un projet de recherche

La conduite du projet de recherche concerne l'organisation méthodologique mise en œuvre pour faire en sorte que l'ouvrage (mémoire, master ou thèse) réponde aux **exigences académiques** et qu'il soit conforme aux attentes du directeur et de l'institution.

Le choix d'une méthodologie pour conduire son projet, bien que contraignant, est un atout qui permet à l'étudiant de mener une recherche organisée selon des règles clairement exprimées et discutées avec le directeur de recherche.

Tout d'abord, le projet doit s'inscrire dans le cadre des programmes de recherche de la structure d'accueil (école doctorale, centre, laboratoire, groupe, unité de recherche). C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, avant même de se lancer dans le projet, de définir les équipes et domaines de recherche dans lesquels l'étudiant veut / peut s'intégrer.

Une fois inscrit, le projet de recherche doit suivre différentes étapes au terme desquelles certains contrôles doivent être effectués. Chaque étape fait l'objet d'une validation à partir d'un document spécifique. Cela permet de vérifier l'adéquation du travail mené par rapport aux objectifs et aux délais définis pour le projet.

Les entretiens avec le directeur de recherche sont la forme la plus courante de validation des étapes. Il convient de les multiplier afin de déceler au plus tôt les éventuels problèmes et pouvoir ainsi s'adapter aux aléas non prévus initialement. De plus, cela permet une meilleure maîtrise du temps alloué à chaque étape de la recherche, ce qui signifie qu'il faut fixer d'emblée une sorte d'échéancier avec le directeur en prévoyant des dates à respecter.

Dans la pratique, le travail doit être découpé de manière schématique en trois grandes phases :

1) **La phase préparatoire** qui permet de circonscrire un objet de recherche spécifique (domaine, spécialité, sujet, auteur, époque, pays, thématique) et de s'assurer de sa faisabilité en répertoriant notamment les documents disponibles, les travaux antérieurs, l'opportunité, l'intérêt stratégique à court et à long terme de la recherche, etc.

2) **La phase de réalisation** qui comporte l'élaboration d'un plan de travail puis d'un plan de rédaction. Elle commence par une analyse de l'existant avant d'élargir la recherche à ce qui est inconnu. Le jeune chercheur doit alterner les phases de documentation avec les phases de rédaction pour ne pas se trouver, en bout de course, submergé d'informations hétéroclites dont il ne sait que faire ni comment les organiser.

3) **La phase finale** qui consiste à soumettre l'ouvrage au directeur pour validation et contrôle de la qualité. Elle englobe également les éventuelles demandes d'aménagement, d'approfondissement ou simplement de précision. Cette phase est couronnée par la soutenance publique et la discussion des résultats de la recherche.

Durant toutes ces phases, le suivi du directeur de recherche est essentiel, car il permet de « cadrer » le travail tant sur le plan scientifique que technique. L'étudiant chercheur ne doit pas hésiter à poser toutes les questions qui le taraudent, même s'il les juge parfois « futiles » ou trop simples. La plupart des interrogations sont souvent légitimes et permettent d'éviter le hors-sujet ou le contre-sens.

Planning de travail

Pour un mémoire de recherche

- *Fin juin* : choix d'un directeur de recherche et d'un sujet (voir la fiche correspondante).
- *Début octobre* : présentation d'un plan de travail et d'une bibliographie (générale et spécialisée).
- *Début novembre* : présentation d'une problématique et des fiches de lecture réalisées sur le sujet (preuves de sérieux).
- *Début décembre* : présentation d'un plan détaillé de rédaction et d'un échantillon d'analyse (pour avis).
- *Début février* : présentation de l'introduction et d'un chapitre au moins de la rédaction (pour accord).
- *Début avril* : présentation d'une partie intégralement rédigée.
- *Début mai* : présentation du reste du mémoire au directeur.
- *Début juin (ou début septembre)* : dépôt du mémoire après relecture et prise en compte des remarques du directeur de recherche.
- *Fin juin (ou fin septembre)* : soutenance publique.

Pour une thèse de Doctorat

- *Première année* : choix du sujet, inscription, constitution du corpus et de la bibliographie, lectures de référence et élaboration des fiches de travail, discussions avec le directeur, plan détaillé.
- *Deuxième année* : début de la rédaction, *procrastination*, lectures supplémentaires, *hésitations*, rédaction, *doutes*, réécriture, soumission au directeur, *persévérance* dans la rédaction.
- *Troisième année* : présentation de chaque chapitre, correction, achèvement de la rédaction, présentation de l'intégralité du travail, finalisation de la bibliographie, mise en page et tirage, envoi aux rapporteurs, dépôt de la thèse et soutenance.

N.B. En cas de difficultés, possibilité de prolonger l'inscription en thèse une quatrième année. Au-delà, votre crédibilité est en jeu.

Première partie

Fiches pratiques et conseils méthodologiques

Qu'est-ce que la recherche universitaire ?

La recherche universitaire implique d'abord une investigation ayant pour objet un point ou un phénomène particulier. Toute recherche est censée avoir un **sujet précis, une problématique, un plan et une méthode**. Tous ces éléments doivent être explicités par l'étudiant au début de son travail, car **le processus de la recherche** compte tout autant que les résultats auxquels il peut aboutir. Ce qui importe le plus, c'est **l'apprentissage d'une démarche heuristique rigoureuse et cohérente**. Dans la pratique, la recherche peut prendre plusieurs formes. Elle peut consister en :

- **L'analyse d'un phénomène notable ou nouveau.**
- L'interprétation et la critique d'une œuvre / texte précis.
- La discussion et l'approfondissement d'une question récurrente du domaine.
- L'éclaircissement d'un débat ancien avec des éléments nouveaux.
- La révision et/ou la réinterprétation d'un corpus textuel institué.
- La confrontation et la comparaison de textes ou de corpus anciens et modernes.
- L'étude d'un point / thème particulier à partir de données reconstruites ou récentes.

Quel que soit le type de sujets, **la recherche** ne peut être une simple compilation d'informations ni une synthèse de l'existant. Elle **doit apporter « du nouveau »**, **un surplus de connaissance**, soit au niveau de la matière et du contenu, soit au niveau de la méthode (la manière de faire), soit enfin au niveau des résultats (les acquis de l'étude). Car la recherche universitaire a pour **finalité ultime de faire progresser la science et d'approfondir les connaissances dans un domaine particulier du savoir humain**.

Les principales étapes de la recherche

Quel que soit le sujet traité et en fonction du domaine, les étapes d'une recherche en sciences humaines et sociales peuvent être résumées en quatre phases :

1) **Phase d'investigation** : elle consiste à réunir la documentation nécessaire au traitement du sujet (consultation des bases de données, consultation de manuscrits, réalisation d'enquêtes, etc.).

Objectif : établir la **bibliographie générale et spécialisée** du domaine.

2) **Phase d'analyse** : elle consiste à **décortiquer les sources, les postulats du domaine et le contenu des études élaborées.**

Objectif : établir un plan détaillé pour la recherche envisagée.

3) **Phase de documentation** : elle consiste à trier et à organiser les données et éléments utiles issus de la phase d'investigation.

Objectif : **constituer des fiches** (bibliographiques, citationnelles et thématiques) ordonnées en vue de la rédaction.

4) **Phase de rédaction** : elle consiste à mettre par écrit les idées et données organisées dans les fiches suivant un plan progressif d'exposition.

Objectif : **rédiger des paragraphes et des sections en suivant une logique démonstrative.**

Ces différentes phases peuvent être interverties mais elles sont indispensables à la réussite de la recherche. Le facteur « temps » est particulièrement important : il faut savoir gérer son année de sorte à équilibrer son investissement dans chacune de ces phases. En règle générale, c'est la **phase d'analyse et de documentation** qui exige le plus de temps. Une fois les données classées et analysées, la rédaction ne devrait pas poser de problème majeur.

A ce sujet, il existe **deux « stratégies »** ou manières de faire : **soit le chercheur se met à la rédaction** une fois réunie toute la documentation, **soit il rédige au fur et à mesure de l'avancement** de ses recherches.

Nous lui conseillons cette deuxième option.

La recherche bibliographique

La recherche est une construction à long terme, tel un édifice auquel participent plusieurs architectes. C'est pourquoi **il convient, avant d'ajouter sa propre pierre à l'édifice, d'examiner ce qui a été déjà réalisé jusque là.** C'est le sens de la recherche bibliographique, étape préalable à toute nouvelle construction, afin que l'étudiant chercheur ne se trouve dans la situation inconfortable de celui qui refait à l'identique une étude déjà menée, parfois par des chercheurs bien plus chevronnés.

La recherche bibliographique vise donc à réunir le maximum d'informations sur les écrits disponibles concernant le sujet choisi. Grâce aux progrès considérables réalisés dans le stockage et la gestion des données informatiques, cette recherche est devenue chose aisée de nos jours, si l'on sait utiliser les ressources documentaires existantes dans les bibliothèques nationales, universitaires et spécialisées, musées, archives, cadastre. La plupart de ces bases de données sont même disponibles gratuitement sur le Web (Internet). Citons seulement à titre indicatif deux sites : www.bnf.fr (catalogues en ligne) et www.sudoc.abes.fr (réseau documentaire français).

Face à la profusion documentaire, ce qu'il faut maîtriser, c'est **le tri des informations et la délimitation des ressources utiles.** Pour ce faire, l'étudiant chercheur doit d'emblée combiner plusieurs types de critères de sélection :

- Chercher par mot **clé du domaine** (Lettres, histoire, sociologie, etc.)
- Chercher par **mot clé du titre** ou de l'auteur (s'il s'agit d'une monographie).
- Chercher par mot **clé de la thématique** en veillant à préciser le champ de recherche.
- Chercher par **mot clé de la méthode critique** ou du **courant de pensée.**

Dans tous les cas, il ne faut pas ignorer les grandes bases de données institutionnelles telles que *DocThèses* (catalogue des thèses soutenues

en France depuis 1972), **Francis** (tous les périodiques en sciences humaines et sociales), **Electre** (tous les livres publiés en France), et **Myriade** (localisation des titres de périodiques).

Cependant, la recherche bibliographique ne peut se limiter à la consultation des bases de données électroniques. Une manière astucieuse de compléter cette recherche consiste à **commencer par la bibliographie figurant à la fin du dernier ouvrage publié sur la question.**

Quelques outils de recherche bibliographique

- Les annuaires bibliographiques : *World Guide to Libraries*, *Publisher's International ISBN Directory*, *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises* d'Espérou.
- Les cédéroms bibliographiques : *CD-BNF* (Bibliothèque nationale de France), *CD-BNB* (British National Bibliography), *CD-MARK Bibliographic* (Library of Congress), *CD-DN* (Deutsche Nationalbibliographie), *CD-BE* (Bibliografía española), *CD-BNI* (Bibliografia Nazionale Italiana).
- Les répertoires des livres disponibles : *La Bibliographie de France*, *Books in Print* (E.U.), *Whitaker's Books in Print* (G.B.), *Verzeichnis Lieferbarer Bücher* (All.), *Libros españoles en venta* (Es.), *Catalogo dei libri in commercio* (It.).
- Les bibliographies par époques : *Bibliographie de la littérature française* (XVI^e, XVII^e, XIII^e) de Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française* (1800-1930) de Thième.

La recherche d'information sur le Web

L'Internet est devenu le premier lieu de recherche documentaire et le plus accessible des outils d'investigation, quels que soient le sujet et le domaine de spécialité. Il convient donc de maîtriser cet outil en se familiarisant avec ses fonctionnalités et en connaissant ses lacunes et ses limites.

Lancer une recherche sur le Web peut paraître anodin au premier abord, vu la facilité d'utilisation de l'outil. Mais il est illusoire de croire que l'on va trouver ce que l'on cherche du premier coup. Rappelons que tout n'existe pas sur l'Internet et que la recherche sur le Web ne dispense en aucun cas d'une véritable recherche documentaire avec les outils traditionnels à partir des supports en papier.

Par ailleurs, il faut savoir où et comment chercher sur la Toile. Quels sont les outils disponibles pour la recherche sur le Web et comment les utiliser lors des requêtes ?

Il existe trois types d'outils de recherche sur le Web :

1) **Les « métachercheurs »** (de type : **Ariane, Metacrawler, Metafind**) qui permettent la recherche simultanée sur plusieurs index et constituent une étape préalable à la requête par « moteurs de recherche ». Leur intérêt réside dans le fait qu'ils fournissent le nombre de résultats par moteur de recherche, ainsi que les mots clés employés pour la description des sites.

2) **Les « moteurs de recherche »** (tels que : **Google, Altavista, Lycos, Hotbot**) qui sont les véritables archivistes du Web (classement et mise à jour des informations). Leur intérêt réside dans les fonctionnalités de recherche qu'ils offrent : critères d'élargissement et de restriction (OR, AND NOT), datation des documents, aire et domaine de recherche, mots clés prédéfinis, etc.

3) **Les « répertoires de recherche »** (tels que : **Yahoo, Excite, Infoseek**) qui présentent la spécificité d'effectuer une sorte de tri préalable des sites suivant des critères de classement propres à chaque répertoire : contenu, type d'affichage, publicité, fréquentation, etc. Ces classements

en France depuis 1972), *Francis* (tous les périodiques en sciences humaines et sociales), *Electre* (tous les livres publiés en France), et *Myriade* (localisation des titres de périodiques).

Cependant, la recherche bibliographique ne peut se limiter à la consultation des bases de données électroniques. Une manière astucieuse de compléter cette recherche consiste à commencer par la bibliographie figurant à la fin du dernier ouvrage publié sur la question.

Quelques outils de recherche bibliographique

- Les annuaires bibliographiques : *World Guide to Libraries*, *Publisher's International ISBN Directory*, *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises* d'Espérou.
- Les cédéroms bibliographiques : *CD-BNF* (Bibliothèque nationale de France), *CD-BNB* (British National Bibliography), *CD-MARK Bibliographic* (Library of Congress), *CD-DN* (Deutsche Nationalbibliographie), *CD-BE* (Bibliografía española), *CD-BNI* (Bibliografia Nazionale Italiana).
- Les répertoires des livres disponibles : *La Bibliographie de France*, *Books in Print* (E.U.), *Whitaker's Books in Print* (G.B.), *Verzeichnis Lieferbarer Bücher* (All.), *Libros españoles en venta* (Es.), *Catalogo dei libri in commercio* (It.).
- Les bibliographies par époques : *Bibliographie de la littérature française* (XVI^e, XVII^e, XIII^e) de Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française* (1800-1930) de Thième.

La recherche d'information sur le Web

L'Internet est devenu le premier lieu de recherche documentaire et le plus accessible des outils d'investigation, quels que soient le sujet et le domaine de spécialité. Il convient donc de maîtriser cet outil en se familiarisant avec ses fonctionnalités et en connaissant ses lacunes et ses limites.

Lancer une recherche sur le Web peut paraître anodin au premier abord, vu la facilité d'utilisation de l'outil. Mais il est illusoire de croire que l'on va trouver ce que l'on cherche du premier coup. Rappelons que tout n'existe pas sur l'Internet et que la recherche sur le Web ne dispense en aucun cas d'une véritable recherche documentaire avec les outils traditionnels à partir des supports en papier.

Par ailleurs, il faut savoir où et comment chercher sur la Toile. Quels sont les outils disponibles pour la recherche sur le Web et comment les utiliser lors des requêtes ?

Il existe trois types d'outils de recherche sur le Web :

- 1) Les « métachercheurs » (de type : Ariane, Metacrawler, Metafind) qui permettent la recherche simultanée sur plusieurs index et constituent une étape préalable à la requête par « moteurs de recherche ». Leur intérêt réside dans le fait qu'ils fournissent le nombre de résultats par moteur de recherche, ainsi que les mots clés employés pour la description des sites.
- 2) Les « moteurs de recherche » (tels que : Google, Altavista, Lycos, Hotbot) qui sont les véritables archivistes du Web (classement et mise à jour des informations). Leur intérêt réside dans les fonctionnalités de recherche qu'ils offrent : critères d'élargissement et de restriction (OR, AND NOT), datation des documents, aire et domaine de recherche, mots clés prédéfinis, etc.
- 3) Les « répertoires de recherche » (tels que : Yahoo, Excite, Infoseek) qui présentent la spécificité d'effectuer une sorte de tri préalable des sites suivant des critères de classement propres à chaque répertoire : contenu, type d'affichage, publicité, fréquentation, etc. Ces classements

ne sont pas synonyme de qualité des sites mais peuvent servir de point de départ à une recherche limitée.

Malgré ces outils, la recherche sur le Web demeure une entreprise fort coûteuse en temps et en effort (parfois aussi en argent). Voici quelques règles d'organisation et quelques méthodes de travail pour obtenir de bons résultats, sans se fourvoyer dans les méandres de l'Internet.

1) Il est préférable d'utiliser **différents moteurs de recherche** pour une même requête (par exemple : Google, Altavista, Lycos), car tous ne couvrent pas les mêmes pages Web et ne possèdent pas la même méthode d'indexation. **Pensez également à faire la requête en anglais** pour couvrir le maximum de sites !

2) Essayer **toutes les possibilités de recherche offertes par chaque moteur** : recherche avancée, filtrage des résultats, zones thématiques, etc. Cela permet de **mieux cibler** la requête et de **limiter le nombre de résultats inutiles**.

3) Veiller à **la précision de la requête** en indiquant des **mots spécifiques** au domaine. Il faut éviter les termes génériques ou fourre-tout. **Les mots clés doivent être bien choisis** pour ne pas perdre du temps à consulter des pages futiles ou purement commerciales.

4) Pour obtenir de bons résultats, il faut veiller à **bien définir la catégorie thématique** : scientifique, littéraire, historique, etc. A défaut d'une telle précision, le nombre de résultats obtenus risque d'être soit très élevé (mots clés trop généraux) soit très restreint (mots clés trop ciblés).

5) Le plus difficile sur le Web est de ne pas perdre de vue l'objectif précis de la requête initiale. En effet, la logique des liens (hypertextes) entre sites et le renvoi d'un site à l'autre déroutent souvent le chercheur internaute novice. Celui-ci se retrouve souvent perdu dans le labyrinthe de la Toile, sans aucun fil d'Ariane pour retrouver son chemin. C'est pourquoi il convient de noter les adresses les plus intéressantes au fur et à mesure de leur exploration, de les classer dans les « signets », et de les sauvegarder avant d'aller plus loin.

Les fiches de travail

Pour mener à bien son travail, l'étudiant chercheur doit s'aider d'un certain nombre **d'outils**, dont **les fiches**, qu'elles soient sous format papier ou sous format électronique. Celles-ci constituent un excellent outil de synthèse et d'organisation des données en vue d'une utilisation ultérieure. Mais pour être utiles et pertinentes, les fiches doivent être élaborées de manière méthodique et rigoureuse. Dans le meilleur des cas, elles devraient pouvoir dispenser l'étudiant, lors de la phase de rédaction, de recourir à d'autres supports pour écrire entièrement son mémoire ou sa thèse, car elles contiendraient alors toutes les données et références nécessaires à la rédaction.

Pour ce faire, l'étudiant chercheur devrait réfléchir d'emblée à **l'élaboration de différents types de fiches** suivant les chapitres et les sections de son plan. A titre d'exemple, il devrait penser à élaborer au moins deux types de fiches :

- **Des fiches bibliographiques** contenant les références précises des articles et des ouvrages qu'il aura lus avec, pour les principaux écrits, **une fiche détaillée** indiquant **la thèse centrale de l'auteur, ses idées sur la question traitée, ainsi que quelques citations étayant ses idées** (avec indication de l'édition, de la date et de la page).

- **Des fiches thématiques** contenant des informations, des données statistiques, des avis critiques ou encore de simples idées personnelles sur un point précis de la recherche. Le but étant de se constituer un réservoir de « **fiches d'idées** » qui fonctionneraient, au moment **de la rédaction**, comme autant de « **d'aide-mémoire** ». Dans ce type de fiches, l'étudiant chercheur pourra faire figurer aussi bien des **définitions** spécifiques (avec références) que des **développements courts** sur telle ou telle notion utile à la compréhension de la problématique dans une partie du travail.

Grâce à la performance des outils informatiques de saisie et d'archivage des données, il est devenu aisé (et impérieux) de mettre à profit ces outils pour optimiser la qualité de la recherche universitaire.

Exemple de fiche de travail

- Nom de l'auteur (et éventuellement, brève biographie).
- Titre de l'ouvrage ou de l'article (intitulé complet ; numéro de l'édition s'il ne s'agit pas de la première).
- Lieu d'édition, éditeur, date d'édition, nombre de pages.
- « Citation extraite de l'ouvrage ou de l'article, ne dépassant pas trois lignes, avec indication de la référence : chapitre et page » (écrire la citation de préférence en retrait pour mieux la faire ressortir). Attention aux fautes d'inattention en recopiant !
- Commentaire de la citation ou indication de l'idée qui lui est immédiatement associée (pour une réutilisation ultérieure).
- Notation des mots clés et du contexte dans lequel elle apparaît, éventuellement des critiques sous-jacentes.
- Renvoi à d'autres citations ou références de même ordre ou s'inscrivant dans la même perspective.
- Rédaction d'un paragraphe en relation avec le sujet, à partir de la citation ainsi extraite.

Une fiche bien faite devrait permettre au chercheur de se passer des ouvrages de référence et de rédiger sans être obligé de relire le texte original ni de revoir les critiques déjà lus.

Pour une organisation optimale du travail préparatoire à la rédaction, il convient d'élaborer un ensemble de fiches pour chacun des aspects suivants de la recherche :

- 1) Des fiches **biographiques** (vie et œuvre des principaux auteurs)
- 2) Des fiches **citationnelles** (extraits significatifs des œuvres lues)
- 3) Des fiches **idéelles** (notation des idées et des problématiques principales de l'étude)
- 4) Des fiches **bibliographiques** (références précises et commentaires critiques des œuvres consultées de la bibliographie).
- 5) Des fiches **statistiques** (aspects quantitatifs concernant le sujet).

Le corpus de l'étude

Le « corpus » désigne l'ensemble des documents (œuvres, peintures, statistiques, romans, nouvelles, essais, poèmes, etc.) sur lesquels portera l'étude. C'est le matériau de base et le support principal de la recherche. C'est pourquoi il faut prêter une attention particulière à plusieurs aspects du corpus :

- **Le choix du corpus** est primordial parce qu'il permet de déterminer la nature et le cadre de l'étude. Ce choix est tributaire des objectifs fixés pour la recherche : monographie, étude comparée, étude historique, etc. Car pour chaque type d'étude, il faut constituer un corpus spécifique et, si possible, original. Celui-ci peut englober l'ensemble des œuvres d'un auteur pour une thèse de Doctorat (étude exhaustive) ou une partie seulement des œuvres en Maîtrise ou en Master (étude thématique partielle).

Le choix du corpus doit respecter trois critères : **la pertinence** (du corpus par rapport au sujet choisi), **la cohérence** (entre les différents textes constitutifs du corpus) et **la consistance** (taille du corpus et faisabilité de l'étude).

- **La constitution du corpus** : Jusqu'à une époque récente, la matière de la recherche (textes, romans, nouvelles, etc.) existait seulement sous format papier (publications imprimées). Ainsi pour maîtriser son matériau, le chercheur devait lire et relire sans cesse les documents qui constituent le support de son étude, opération fastidieuse et coûteuse en temps et en effort. Mais l'on assiste depuis quelques années à une véritable révolution de la recherche, conséquence directe de la généralisation de l'Internet et de la disponibilité d'immenses ressources documentaires en ligne. Non pas que le chercheur n'a plus à lire les œuvres de son corpus, mais il a désormais la possibilité de faire des requêtes précises sur les fonds documentaires des principales bibliothèques nationales et internationales.

De la sorte, la constitution d'une bibliographie ou d'un corpus d'étude devient une opération aisée et éminemment stimulante. Ainsi par

exemple, un doctorant travaillant sur William Blake peut réunir et graver sur un même cédérom la totalité des œuvres de l'auteur à partir de l'Internet et sous un format réutilisable (texte brut ou avec mise en page, en faisant du copier / coller ou du téléchargement). Mais pourquoi faire ?

• **L'utilisation du corpus** : La disponibilité du corpus sous format électronique (sur disquette ou cédérom) ouvre des perspectives extraordinaires d'exploitation, inconnues jusqu'ici des chercheurs non habitués à l'outil informatique. Ainsi, notre jeune chercheur sur William Blake peut envisager, une fois en possession des œuvres complètes de l'auteur sur un support électronique, de faire les opérations automatiques suivantes :

- Recherche d'un mot clé ou d'un nom propre dans toutes les œuvres, avec indication de sa fréquence et sans passer par une relecture exhaustive de la totalité du corpus.
- Recherche rapide d'une phrase ou d'une expression particulière dans tous les textes susceptibles d'éclairer l'étude, avec indication du contexte.
- Possibilité d'effectuer une analyse linguistique fine et pointue en s'aidant d'outils spécialement dédiés à l'étude des corpus électroniques (tel que *Tropes Zoom* pour le français ou *Wordsmith Tools* pour l'anglais).
- Possibilité de comparer automatiquement différents textes d'un même auteur ou différentes version d'un même texte.

Bref, l'outil informatique offre une multitude de possibilités qui vont du simple dépouillement statistique aux subtiles analyses thématiques. C'est pourquoi le chercheur moderne se doit d'acquérir une maîtrise minimale des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement).

La problématique

Toute recherche doit être fondée sur une problématique. En d'autres termes, il faut soumettre le sujet d'étude à un questionnement systématique de ses postulats et de ses implications. Une recherche menée sans problématisation ne serait qu'une suite d'affirmations péremptoires ou d'informations compilées au gré du hasard.

• La problématique est la formulation d'une question centrale concernant ce qui pose problème dans le sujet traité. Elle est construite autour d'hypothèses de recherche qui permettent de saisir les enjeux et la portée de la question pour le domaine concerné.

• La problématique dépend du sujet traité et de l'optique choisie pour le traiter. Chaque domaine d'étude possède un ensemble de problématiques récurrentes et quasiment incontournables dont le chercheur doit tenir compte lorsqu'il aborde un point particulier du domaine.

• La problématique doit apparaître clairement dans l'introduction du travail. Elle correspond à une reformulation interrogative de l'intitulé initial du sujet. Cette reformulation est généralement articulée autour de trois questions essentielles en heuristique académique : **QUOI** (définition de l'objet) ? **COMMENT** (explication du processus) ? **POURQUOI** (exposé de la finalité) ?

• La problématique doit être centrale par rapport au sujet, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur un mot / thème / concept essentiel du domaine traité. Elle ne doit pas être « à côté » du sujet ni toucher un point secondaire par rapport au problème de fond qui sous-tend le titre du travail.

• Quel que soient le domaine et le sujet choisis, la problématique doit tenir compte de trois facteurs importants qui déterminent généralement le traitement du sujet : le facteur « temps », le facteur « espace » et la nature des intervenants. Car le contenu de la recherche sera variable en fonction du contexte spatial, temporel et humain dans lequel celle-ci se situe.

En somme, la problématique doit poser une question centrale par rapport au sujet choisi, annoncer une idée directrice pour la suite du travail, et esquisser une démarche démonstrative qui sera suivie tout au long de la rédaction. Enfin, la problématique doit recevoir l'aval du directeur de recherche.

Exemple d'annonce d'une problématique

« L'un d'eux [des phénomènes] retient particulièrement l'attention, parce qu'il paraît caractériser cette époque [le haut Moyen Âge], je veux parler des tumultes de masse, de l'enchaînement des révoltes populaires, des agitations qui ont perturbé les couches inférieures de la société et qui, dans le cours du XIV^e siècle, se propagèrent d'un bout à l'autre de l'Europe [...] A propos de mouvements d'une telle ampleur et qui se prolongèrent si longtemps, une première interrogation se lève. Ces commotions, les derniers temps du Moyen Âge sont-ils seuls à les avoir ressenties ? N'ont-elles pas déjà secoué le XIII^e, le XII^e siècle ? N'existait-il pas dès lors des tensions aussi violentes entre le peuple et ses maîtres, mais que les témoignages, insuffisamment sollicités peut-être, étouffent et dissimulent encore ? Et si l'on cherche à situer les pulsions qui provoquèrent ces troubles, si l'on regarde d'abord du côté de l'économie... ».

G. Duby, *Des sociétés médiévales*, Paris, Gallimard, 1971, pp. 42-43.

Le plan

Le plan constitue l'ensemble construit et raisonné des étapes qui seront suivies, soit lors de la phase de recherche, soit lors de la phase de rédaction. Il doit faire l'objet d'une réflexion préalable et approfondie avant de s'engager dans la rédaction proprement dite. Il doit être enfin discuté et validé par le directeur de recherche qui en évalue la pertinence et la cohérence.

L'étudiant chercheur doit élaborer deux types de plan :

- **Le plan de travail** qui vise à fixer les différentes étapes qui seront suivies lors de la phase de recherche et d'investigation ; et **le plan de rédaction** qui fixe les parties et les sections qui seront développées lors de l'écriture. **Le premier plan** concerne les outils, démarches, documents et enquêtes à réunir pour l'étude du sujet choisi, c'est-à-dire le matériau nécessaire à la recherche ; **le second plan** concerne la structuration des éléments réunis en vue de leur mise par écrit dans le cadre d'un exposé cohérent et argumenté.
- **Le plan de travail** doit permettre d'énumérer l'ensemble des tâches à réaliser au cours de la phase préparatoire à la rédaction et décider de leur enchaînement logique afin que l'étudiant chercheur ne se rende pas compte *in fine* qu'il a « oublié » de faire une recherche ou une lecture cruciales pour son sujet. En fait, le plan de travail consiste à répondre le plus précisément et le plus exhaustivement possible aux questions suivantes : « De quoi ai-je besoin pour mener à bien ma recherche ? » ; « Que dois-je faire ou lire avant de m'engager dans l'écriture ? ».
- **Le plan de rédaction** doit proposer une suite logique de titres de développements à partir d'une idée directrice claire et suivant un axe d'analyse sans cesse rappelé. Ce plan doit être progressif, c'est-à-dire qu'il doit avancer par étapes des hypothèses et des réponses étayées par des exemples précis pour éclairer le sujet traité.
- **Le plan de rédaction** est généralement « ternaire », c'est-à-dire qu'il est construit en trois temps : 1) exposé et questionnement de ce qui existe sur le sujet ; 2) hypothèses de travail à partir de la recherche menée sur l'existant ; 3) construction d'un raisonnement visant la démonstration d'une thèse issue de l'analyse et étayée par des exemples commentés.

* Le plan définitif et détaillé de l'ouvrage doit figurer en fin de travail sous la rubrique « Table des matières » (voir cette fiche).

Un exemple de plan *

Introduction : Publicité et traduction

1. *Première partie* : Traduction du discours publicitaire
 - 1.1. Traduction des appellations et noms de marques
 - 1.2. Traduction des slogans publicitaires
 - 1.3. Traduction des rédactionnels ou textes publicitaires
2. *Deuxième partie* : Adaptation de l'image publicitaire
 - 2.1. Le texte et l'image dans la traduction
 - 2.2. La retouche des images publicitaires
 - 2.3. L'adaptation des scènes publicitaires
3. *Troisième partie* : Traduction publicitaire et culture
 - 3.1. Les transferts culturels par la traduction publicitaire
 - 3.2. La médiation culturelle et la manipulation langagière
 - 3.3. L'uniformisation de la culture publicitaire

Conclusion : La responsabilité éthique du traducteur

* **N.B.** La structure ternaire est souvent privilégiée dans les plans de rédaction pour les travaux de recherche en sciences humaines et sociales. Cela est dû au fait que le plan en trois parties permet une approche dialectique du sujet, plus difficile à mettre en place avec les plans formés de deux ou quatre parties. Mais ceux-ci ne sont pas bannis pour autant : en fait, tout dépend de la nature du sujet et des objectifs fixés pour la recherche (à discuter avec le directeur).

Les titres

Les titres sont des repères visuels et signifiants qui jalonnent le texte du mémoire ou de la thèse et qui permettent de se situer dans le mouvement général du développement. Ils ont pour fonction principale d'indiquer les subdivisions de la réflexion menée et de marquer les enchaînements de la pensée suivant un plan de rédaction prédéfini.

Pour remplir leur fonction, les titres doivent être à la fois significatifs et « accrocheurs », c'est-à-dire qu'ils doivent non seulement refléter le contenu de la section qu'ils ouvrent, mais aussi capter l'attention du lecteur et l'inciter à lire le développement qu'ils annoncent. C'est pourquoi, ils doivent être formulés de façon précise, concise et attractive. Pour ce faire, plusieurs possibilités s'offrent à l'étudiant chercheur, dont les plus communes sont :

- Le titre **synthétique** du type « les critères formels de la littérature ».
- Le titre **énigmatique** du type « le kaléidoscope valérien à l'épreuve du temps ».
- Le titre **interrogatif** du type « Comment s'opère le choix des catégories chez Kant ? ».

Ainsi, l'intérêt du titre dépend de sa formulation, tant au niveau des chapitres que des sections et des sous parties. Mais le point le plus important, auquel il faut prêter une attention particulière, est bien évidemment le titre général du mémoire ou de la thèse, car celui-ci détermine largement la suite du travail et le type de problématiques qui pourront être abordées.

Ce titre général du mémoire ou de la thèse doit être mûrement réfléchi et fixé en étroite collaboration avec le directeur de recherche, car il constituera de façon définitive le « panneau signalétique » de votre recherche. A titre d'exemple, et pour montrer la manière dont peut évoluer la formulation d'un titre, nous citons ci-après les propositions successives pour un mémoire de maîtrise. A ce sujet, il ne faut pas perdre de vue le fait que le titre général doit laisser apparaître à la fois le thème et la problématique du sujet choisi ou encore le thème et le corpus, suivant les disciplines et les domaines.

Exemples de formulation *

Titre d'un mémoire en Sciences sociales

- Proposition de l'étudiant :
« L'importance de trouver des alternatives à la situation actuelle du transport routier en Europe » (thématique).
- Intitulés discutés avec le directeur :
« Le transport routier en Europe ? Des solutions à trouver d'urgence ! » (journalistique).
- « Le transport routier en Europe : des alternatives pour une situation problématique » (explicatif).
- Titre final adopté :
« Perspectives du transport routier en Europe : des choix et des alternatives » (synthétique).

Titre d'un mémoire en Lettres

- Proposition de l'étudiante :
« L'utilisation des symboles dans la poésie de Mallarmé » (thématique).
- Intitulés discutés avec le directeur :
« La dimension symbolique dans les poèmes de Mallarmé » (explicatif).
- « Les allégories et les symboles comme mode d'écriture chez Mallarmé » (théorique).
- Titre final adopté :
« Le symbolisme dans l'écriture de Mallarmé » (synthétique).

* La formulation du titre est importante car celui-ci sera utilisé ultérieurement pour le référencement du travail de recherche dans les bases de données nationales et internationales.

La rédaction

La rédaction d'un mémoire de recherche ou d'une thèse de Doctorat doit respecter un certain nombre de règles qui déterminent l'écriture académique. On ne rédige pas une recherche comme un rapport administratif ou un roman policier. L'exercice de rédaction qui s'en rapproche le plus est probablement celui de la dissertation, même si la composition et la visée du mémoire de recherche sont foncièrement différentes.

- Pour pouvoir commencer la rédaction, il faut avoir préparé au préalable un certain nombre de fiches qui vont servir de base à la rédaction, sorte de « réservoir d'idées ». Ces fiches doivent être organisées et classées dans des chemises suivant les sections et les chapitres prévus dans le plan de rédaction. Bien sûr, tout cela peut être organisé sur ordinateur sous forme de tableaux ou de fiches électroniques.
- Pour écrire une section ou une partie, il faut commencer par s'imprégner du contenu des fiches correspondantes, puis dégager une idée centrale qui servira de fil directeur au développement. Il faut ensuite établir un mini plan interne à la partie à écrire, qui détaille l'enchaînement des idées suivant les paragraphes, le principe étant : « une idée, un paragraphe ». Soignez les transitions entre les parties, l'enchaînement logique des idées et le cheminement argumentatif des paragraphes.
- Au sein d'une section, il faut passer par quatre étapes de rédaction :
 - 1) Exposé de l'idée et de ce que l'on sait à son sujet à partir des « fiches de lecture ».
 - 2) Discussion de « l'état de la recherche » et émission d'hypothèses de travail concernant les sections à venir.
 - 3) Présentation des éléments réunis par l'étudiant chercheur et permettant d'éclairer les questions soulevées en cours de développement ou d'apporter une réponse nouvelle à une problématique ancienne.
 - 4) Synthèse des éléments dans le cadre d'une brève conclusion qui servira de transition au développement suivant. Autrement dit, il s'agit de faire une mise en perspective de ce qui a été rédigé afin d'assurer le lien avec ce qui va suivre.

Comment rédiger intelligemment ?

- Énoncer clairement la ou les notions concernées par la recherche (définir et préciser leur champ d'application).
- Trouver et formuler la question à laquelle le développement va tenter de répondre.
- Préciser le problème que l'on va traiter et exposer les hypothèses de travail concernant ce problème.
- Expliquer l'enjeu de la recherche menée sur le problème en question (contexte et prolongements).
- Exposer la logique du travail et les étapes suivies pour mener à bien la recherche.
- Montrer l'intérêt de l'étude sur tous les plans : intellectuel, méthodologique, culturel, pratique.
- Éviter la généralisation abusive et la systématisation facile à partir de faits anodins, ainsi que les jugements définitifs et sans appel.
- Proscrire les phrases assertives et le ton dogmatique, ainsi que les adjectifs qualificatifs (marques de subjectivité), en particulier dans la présentation des auteurs ou l'analyse des œuvres (du type : « *grand romancier* », « œuvre *extraordinaire* », etc.). Bref, veiller à la neutralité du ton académique (pas de superlatif ni de style dithyrambique).

Le recours aux théories

Chaque discipline, chaque domaine de recherche, possèdent des théories instituées et des méthodes éprouvées. Il incombe à l'étudiant chercheur de les connaître et d'en apprécier le fondement et les postulats avant d'engager sa propre recherche. Il faut connaître ce qui a déjà été écrit sur le sujet choisi et comprendre dans quelle optique les études antérieures ont été élaborées. En d'autres termes, avant de se constituer une méthode personnelle, il faut s'enquérir et s'imprégner des méthodes existantes (historique, sociologique, psychanalytique, économétrique, etc.). Nulle recherche ne peut émaner du néant : elle s'inscrit nécessairement dans le prolongement des études antérieures sur la question, en se positionnant *pour* ou *contre*.

- Le recours aux théories et méthodes préétablies du domaine étudié doit consister avant tout en une évaluation objective et documentée des possibilités offertes par ces théories, mais aussi de leurs éventuelles limites et carences. Dans son travail de conceptualisation, l'étudiant chercheur doit être guidé par des questions simples : dans quelle mesure telle méthode / théorie peut-elle contribuer à expliciter mon sujet ? Comment puis-je en tirer profit pour enrichir la réflexion menée sur la question ?

- Il faut prendre un certain nombre de précautions en ayant recours aux cadres théoriques existants :

- 1) Veiller à maîtriser la *terminologie* technique du domaine étudié, c'est-à-dire connaître et savoir manier le jargon spécifique à la discipline dans laquelle s'inscrit le sujet de recherche.

- 2) Maîtriser les outils techniques et scientifiques du mouvement exploré, c'est-à-dire les concepts et les règles d'investigation codifiés. Ne pas mélanger les concepts et les méthodes relevant de plusieurs écoles car chacune possède une cohérence interne qui assure la validité et la pertinence de l'outil.

- 3) Éviter de plaquer une théorie générale sur un domaine particulier. L'intérêt d'une théorie se mesure à sa capacité à rendre compte du sujet étudié. En d'autres termes, il faut éviter le recours artificiel ou forcé à une

théorie, quelle que soit sa célébrité (faire attention aux effets de mode, nuisibles à la bonne conduite de la recherche).

4) Dans tous les cas, l'étudiant chercheur doit faire la preuve, dans son mémoire ou sa thèse, de sa connaissance des théories et méthodes existantes dans sa discipline. Il doit montrer qu'il possède la maîtrise des outils conceptuels auxquels il recourt et faire état d'une distance et d'un esprit critique mesuré par rapport à ce qu'il utilise. Sa neutralité face aux écoles et éventuelles chapelles est la seule garantie de l'objectivité de sa propre recherche.

Exemple de recours aux théories *

« Cette sémiologie schématise donc le modèle abstrait d'un certain nombre de phénomènes énonciatifs, dans le cadre de la textualité littérisable. *On situera l'enjeu de cette approche à la fois par rapport à une théorie générale des textes, comme celle de François Rastier dans Sens et textualité (Hachette, 1989) et par rapport à une théorie de la description sémiotique de divers ordres narratifs, comme celle de Joseph Courtès dans Du lisible au visible (De Boeck Université, 1995).* » (Texte en italique en note).

G. Molinié, *Sémiostylistique : L'effet de l'art*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 50.

* Les théories, les modèles littéraires et les courants critiques ne sont pas une contrainte qui s'impose au chercheur. Bien au contraire, ils doivent être perçus - et utilisés - comme autant de points de vue et de fenêtres ouvertes sur l'œuvre et sur le monde. C'est une aide utile sur le chemin de la recherche dont on peut s'inspirer mais en gardant son autonomie de réflexion et son ouverture d'esprit.

Les types d'approche

Il existe deux grands types d'approche heuristique, c'est-à-dire de manières de faire en abordant un objet de recherche particulier. En effet, on peut aborder les phénomènes de manière directe ou indirecte (faits concrets et faits abstraits) et procéder soit par comparaison soit par opposition (faits différents ou analogues).

1) **L'approche empirique** qui part de l'observation de la réalité extérieure vers le sujet pour en tirer les conséquences possibles et construire une théorie.

2) **L'approche déductive** qui consiste à émettre une hypothèse de travail puis à essayer de la vérifier par l'analyse ou par l'expérimentation. Dans les deux cas, il convient de respecter trois étapes essentielles au bon déroulement de la recherche :

1) **La description** et la définition de l'objet d'étude (différent de l'explication et de la théorisation).

La description consiste à définir la nature et les limites des éléments qui composent l'objet, ainsi que les relations existant entre eux.

2) **L'explication** des phénomènes décrits : elle se fait par le biais d'hypothèses explicatives qui doivent être confirmées et étayées par l'observation, l'enquête ou l'expérimentation.

3) **La théorisation** qui consiste à énoncer une règle générale ou un système d'idées à partir des éléments décrits, analysés et expliqués. Celle-ci demeure néanmoins *une thèse*, c'est-à-dire une proposition susceptible d'être critiquée ou réfutée par d'autres enquêtes ou par l'apparition de nouveaux éléments.

Signalons à ce sujet que la qualité d'une thèse ne réside pas tant dans sa nouveauté ni dans sa véracité mais davantage dans la *rigueur* et la *cohérence* d'organisation de ses éléments constitutifs. Il s'agit avant tout de démontrer un phénomène en menant une réflexion critique à partir de sources *a priori* disparates. De la sorte, la nature de l'approche adoptée est tributaire de l'objectif que se fixe le chercheur : soit prouver l'existence d'un fait ignoré (approche empirique), soit tirer toutes les conséquences logiques d'un fait existant (approche déductive).

Les règles d'observation

Il existe différents types de faits que l'on peut observer et étudier :

- Les faits manifestes ou patents qui apparaissent clairement dans le corpus étudié.
- Les faits latents qu'il faut mettre en évidence en étudiant le réseau des occurrences et des relations au sein du corpus.
- Les faits centraux dans la société ou dans le corpus de l'étude.
- Les faits connexes ou dérivés par rapport à l'objet d'étude principal (phénomènes secondaires sans lien direct avec l'objet).

En règle générale, l'étude porte sur deux types de phénomènes :

- Les phénomènes récurrents (qui se répètent de manière significative dans le corpus d'étude).
- Les phénomènes uniques (qui n'apparaissent qu'une fois mais qui déterminent la signification de l'œuvre étudiée).

Ce sont là les seuls phénomènes qui méritent une explication et qui sont généralement pertinents pour l'étude. Il faut respecter quelques règles méthodologiques de base, car l'observation n'est pas une opération spontanée mais un questionnement critique :

- L'observation vise un élément particulier et non une idée générale.
- Elle utilise des outils de mesure et de comparaison (ne se fait pas suivant l'intuition ni de manière aléatoire). Il convient de recourir - quand cela est possible - à la technique et à l'informatique (observation assistée par ordinateur : ex. les études lexicométriques).
- Elle doit porter sur des objets d'étude extérieurs au chercheur (éviter d'étudier son propre roman ou sa propre traduction, par exemple).
- Il faut un cadre rigoureux et une méthode d'observation, fixés préalablement (voir *infra* les types de méthodes et d'approches).
- Les variables liées à un fait doivent être observées en même temps que celui-ci. Il faut procéder lors de l'observation au relevé systématique de toutes les occurrences du fait étudié et à leur classement par type.

Exemple : étude de la manière de qualifier un personnage dans un roman existentialiste : observation des indices de permanence et de variation dans la désignation des êtres dans la fiction choisie.

Les règles du relevé

Avant de commencer l'étude d'un phénomène ou l'analyse d'un fait textuel, il faut procéder au préalable à un relevé des éléments et des indices qui montrent non seulement l'existence de ce fait mais également la pertinence de son choix comme objet d'étude. C'est pourquoi il convient de prêter une attention particulière aux aspects suivants :

- Attention à ne pas étudier une « illusion » ou, pis encore, une « obsession » personnelle (par exemple, le féminisme dans l'Antiquité). L'étude reflétera, dans ce cas, davantage la psychologie du chercheur que le contenu ou la réalité de l'objet recherché.
- Il faut faire preuve de neutralité dans la lecture et d'honnêteté dans le relevé des faits textuels. Ne pas être aveuglé par l'hypothèse de départ ni par une conviction personnelle concernant le sujet.
- Faire particulièrement attention au choix des occurrences et des citations, car le cerveau a tendance à ne retenir que celles qui vont dans le sens de sa démarche, c'est-à-dire celles qui répondent à ses exigences logiques propres.
- Bref, le relevé doit être objectif, c'est-à-dire non orienté et non partisan, sans *a priori* ni idée préalable qu'on veut à tout prix justifier.
- Le relevé doit être également exhaustif : ne pas relever uniquement les faits / citations qui confortent votre opinion ou hypothèse de travail. Non seulement l'analyse sera biaisée mais, en plus, elle risque d'omettre un aspect important du sujet.
- Il faut veiller à l'homogénéité du relevé et à l'uniformité de la démarche (principe de rigueur et de cohérence interne), c'est-à-dire qu'il faut procéder selon une méthode claire que l'on suit du début jusqu'à la fin pour toutes les occurrences. Il ne faut pas changer de manière de faire en cours d'étude, ni de critères de sélection durant le relevé des indices ou des citations.
- Ne pas confondre le fait observé avec le principe d'organisation ; ne pas assimiler l'occurrence à une règle générale (ce n'est pas parce que l'on a observé tel fait qu'il en est ainsi partout).

L' introduction

L'introduction est une partie cruciale et incontournable de toute recherche. Il ne peut y avoir de mémoire ni de thèse sans introduction. C'est la première partie par laquelle le lecteur accède au contenu du travail effectué sur le sujet choisi. C'est pourquoi il faut lui accorder un soin particulier, tant au niveau de la rédaction que de la construction.

En principe, et en fonction de la discipline, du domaine et du sujet choisis, l'introduction doit renfermer au moins les sous parties suivantes sans pour autant les signaler explicitement dans la rédaction (pas d'intertitres) :

- 1) Définir le cadre de l'étude et l'optique dans laquelle sera traitée la question.
- 2) Poser la problématique du sujet après analyse de l'intitulé.
- 3) Synthétiser « l'état de la recherche » sur le sujet ou la question choisie.
- 4) Présenter le corpus ou le support de l'étude et justifier son choix.
- 5) Annoncer les grandes lignes du mémoire ou de la thèse, ainsi que les axes d'analyse retenus pour le sujet.

Ainsi conçue, l'introduction permet de poser une question centrale que l'étudiant chercheur tentera de traiter en apportant des éléments de réponse issus de la phase préparatoire d'investigation. Pour ce faire, il mettra en perspective la question, précisera le cadre théorique de référence et annoncera les étapes qu'il aura fixées pour mener à bien son étude.

- Une bonne introduction doit être bien rédigée (sans fautes d'orthographe ni maladresses de style) et construite progressivement en allant de ce que l'on sait vers ce que l'on se propose d'étudier ou d'approfondir. Elle doit surtout capter l'attention du lecteur en posant des questions pertinentes et en mettant en place un cheminement intellectuel original.

- A titre d'information sur la longueur d'une introduction, disons que celle-ci doit osciller entre 5 et 10 pages pour un mémoire de recherche, et 10 et 15 pages pour une thèse de Doctorat. Mais l'essentiel est de respecter un certain équilibre des parties lorsque l'on se propose de

rédiger sa recherche. De ce point de vue, l'introduction ne doit pas être trop limitée ni disproportionnée par rapport aux autres parties.

Exemple d'introduction *

« Notre ambition était fixée : à partir de la production littéraire arabe la plus ancienne et la plus typique, scruter l'horizon culturel d'une société ; à travers un langage, au-delà de l'abstraction, retrouver l'homme, comprendre son accord avec le monde.

L'ambition désignait son objet, la poésie médiévale, et un premier objectif, les modes de création. Il lui fallait, pour atteindre l'un et saisir l'autre, une méthode et des moyens [...]

Notre entreprise, à l'origine, voulait se consacrer exclusivement aux modes de la création et aux structures du langage. La tentation fut grande de nous enfermer dans ce dialogue avec les textes. Mais comme le remarque Bourdieu : *le projet créateur est le lieu où s'entremêlent et parfois se contrarient la nécessité intrinsèque de l'œuvre qui demande à être poursuivie, améliorée, achevée, et les contraintes sociales qui l'orientent du dehors. L'analyse...* ».

J.E. Bencheikh, *Poétique arabe*, Paris, Gallimard, 1989, p. 3.

* L'importance de l'introduction tient au fait qu'elle constitue l'entrée en matière qui va capter l'attention du lecteur ou le détourner du sujet. La première impression, on le sait, est essentielle pour la poursuite de la lecture. Alors pensez d'abord à votre lecteur en écrivant l'introduction !

L' introduction

L'introduction est une partie cruciale et incontournable de toute recherche. Il ne peut y avoir de mémoire ni de thèse sans introduction. C'est la première partie par laquelle le lecteur accède au contenu du travail effectué sur le sujet choisi. C'est pourquoi il faut lui accorder un soin particulier, tant au niveau de la rédaction que de la construction.

En principe, et en fonction de la discipline, du domaine et du sujet choisis, l'introduction doit renfermer au moins les sous parties suivantes sans pour autant les signaler explicitement dans la rédaction (pas d'interstitres) :

- 1) Définir le cadre de l'étude et l'optique dans laquelle sera traitée la question.
- 2) Poser la problématique du sujet après analyse de l'intitulé.
- 3) Synthétiser « l'état de la recherche » sur le sujet ou la question choisie.
- 4) Présenter le corpus ou le support de l'étude et justifier son choix.
- 5) Annoncer les grandes lignes du mémoire ou de la thèse, ainsi que les axes d'analyse retenus pour le sujet.

Ainsi conçue, l'introduction permet de poser une question centrale que l'étudiant chercheur tentera de traiter en apportant des éléments de réponse issus de la phase préparatoire d'investigation. Pour ce faire, il mettra en perspective la question, précisera le cadre théorique de référence et annoncera les étapes qu'il aura fixées pour mener à bien son étude.

- Une bonne introduction doit être bien rédigée (sans fautes d'orthographe ni maladresses de style) et construite progressivement en allant de ce que l'on sait vers ce que l'on se propose d'étudier ou d'approfondir. Elle doit surtout capter l'attention du lecteur en posant des questions pertinentes et en mettant en place un cheminement intellectuel original.

- A titre d'information sur la longueur d'une introduction, disons que celle-ci doit osciller entre 5 et 10 pages pour un mémoire de recherche, et 10 et 15 pages pour une thèse de Doctorat. Mais l'essentiel est de respecter un certain équilibre des parties lorsque l'on se propose de

rédigier sa recherche. De ce point de vue, l'introduction ne doit pas être trop limitée ni disproportionnée par rapport aux autres parties.

Exemple d'introduction *

« Notre ambition était fixée : à partir de la production littéraire arabe la plus ancienne et la plus typique, scruter l'horizon culturel d'une société ; à travers un langage, au-delà de l'abstraction, retrouver l'homme, comprendre son accord avec le monde.

L'ambition désignait son objet, la poésie médiévale, et un premier objectif, les modes de création. Il lui fallait, pour atteindre l'un et saisir l'autre, une méthode et des moyens [...]

Notre entreprise, à l'origine, voulait se consacrer exclusivement aux modes de la création et aux structures du langage. La tentation fut grande de nous enfermer dans ce dialogue avec les textes. Mais comme le remarque Bourdieu : *le projet créateur est le lieu où s'entremêlent et parfois se contrarient la nécessité intrinsèque de l'œuvre qui demande à être poursuivie, améliorée, achevée, et les contraintes sociales qui l'orientent du dehors*. L'analyse... ».

J.E. Bencheikh, *Poétique arabe*, Paris, Gallimard, 1989, p. 3.

* L'importance de l'introduction tient au fait qu'elle constitue l'entrée en matière qui va capter l'attention du lecteur ou le détourner du sujet. La première impression, on le sait, est essentielle pour la poursuite de la lecture. Alors pensez d'abord à votre lecteur en écrivant l'introduction !

La conclusion

La conclusion est la dernière partie du développement. Elle est la note finale sur laquelle se clôt le mémoire de recherche ou la thèse de Doctorat. Elle a pour fonction de synthétiser et de mettre en perspective les résultats de l'étude présentée tout au long de l'écriture. C'est pourquoi elle doit à la fois proposer un résumé intelligent des sections précédentes et répondre clairement aux questions et hypothèses de travail qui auront été posées en cours de développement.

- La conclusion n'a pas pour fonction de faire l'éloge de ce qui a été réalisé mais de montrer simplement l'intérêt de la recherche menée et l'apport de chacune des parties développées. Elle doit consister, par conséquent, en un aperçu synthétique, au ton mesuré et objectif. L'étudiant chercheur doit, certes, montrer les « points forts » et les innovations de son étude mais il doit également dire un mot des éventuelles difficultés, lacunes et insuffisances qui ont pu gêner son travail. Celles-ci montrent qu'il est conscient des enjeux de sa recherche et qu'il possède la distance critique nécessaire pour juger son propre travail, sans excès ni partialité.

- La conclusion est, en outre, le lieu où il convient d'indiquer les questions connexes à la recherche menée et qui méritent d'être étudiées. Ce sont généralement des questions non soulevées initialement, issues du travail d'investigation personnel, mais imposées par les exigences du sujet lui-même. Ces questions constituent autant d'ouvertures pour le travail à venir, dans le prolongement de la recherche qui se clôt.

En somme, dans la pratique et sous réserve d'adaptation aux problématiques spécifiques à certains domaines, la conclusion doit comporter les sous-parties suivantes mais sans indication de sous-titres :

- 1) Résumé des principales étapes de la recherche et exposé de la démarche adoptée.
- 2) Mise en perspective de la méthode utilisée (la démonstration) et des principaux résultats de l'étude.

3) Synthèse des difficultés rencontrées d'ordre théorique mais aussi pratique, et des questions qui demeurent en suspens.

4) Ouverture sur des travaux apparentés ou comparables dans un esprit d'interdisciplinarité.

Exemple de conclusion *

« Nous avons vu en commençant que la poétique se définit comme une science de la littérature, s'opposant à la fois à l'activité d'interprétation d'œuvres individuelles (qui a trait à la littérature mais n'est pas une science) et aux autres sciences, telles que la psychologie ou la sociologie, en ce qu'elle institue la littérature elle-même comme objet de connaissance, alors qu'auparavant celle-ci était considérée comme une manifestation parmi d'autres de la psyché ou de la société.

Le geste constitutif de la poétique est irréprochable puisqu'il ne fait qu'annexer au champ de la connaissance ce qui ne servait jusqu'alors que comme voie d'accès pour connaître un objet autre.

Cependant, ce geste se trouve avoir des implications multiples qu'on n'a pas manqué, d'ailleurs, de relever dès le début. Instituant la poétique en discipline autonome dont la littérature en tant que telle est l'objet, on postule l'autonomie de cet objet : si celle-ci n'était pas suffisante, elle ne permettrait pas d'établir la spécificité de la poétique [...]

On voit mieux maintenant quel a été et quel doit être le rôle de la poétique [...]

A peine née, la poétique se voit appelée, par la force des résultats mêmes, à se sacrifier sur l'autel de la connaissance générale. Et il n'est pas sûr que ce sort doive être regretté. »

T. Todorov, *Qu'est-ce que le structuralisme : Poétique*, Paris, Seuil, 1968, pp. 105-109.

* La conclusion est déterminante pour la note finale. Elle doit à la fois laisser un sentiment de satisfaction chez le lecteur et donner envie d'en savoir plus le jour de la soutenance. Il faut l'écrire dans cet état d'esprit.

La bibliographie

La bibliographie renferme d'abord l'ensemble des publications (livres, articles, thèses, etc.) citées en cours de mémoire ou de thèse. Elle peut également contenir une liste des publications ayant trait au sujet c'est-à-dire les documents consultés mais non pas forcément utilisés pour la rédaction finale.

En règle générale, la bibliographie doit contenir tous les types de documents lus, consultés ou cités dans votre travail, quel que soit leur support (papier, sonore ou électronique, manuscrits, papyrus, œuvres d'art). En d'autres termes, la bibliographie se doit d'être exhaustive, quelle que soit la nature de l'étude : elle est une image de « l'état de la recherche » sur le sujet choisi, au moment de son traitement.

- Si l'étudiant fait figurer uniquement les publications citées dans son travail, il intitulera cette rubrique : *Références bibliographiques*.
- La rubrique contenant les publications relatives au sujet, c'est-à-dire seulement certains articles et ouvrages spécialisés, sera intitulée : *Bibliographie sélective*.
- La bibliographie doit être constituée au cours de la phase de recherche. Elle s'enrichit au fur et à mesure des lectures et des références des citations incluses dans le corps du texte.
- La bibliographie est l'une des premières rubriques qui sert à l'évaluation d'un travail de recherche. Elle permet de se faire une idée précise concernant : le sérieux, la richesse, l'étendue, l'actualité, la cohérence et la pertinence des publications qui y figurent. C'est une rubrique importante du mémoire à laquelle il faut accorder une attention et un soin particuliers.
- La présentation de la bibliographie doit être rigoureuse et unifiée (pour toutes les publications). Le plus simple pour la maîtriser est de consulter la bibliographie d'un ouvrage spécialisé de la discipline concernée pour mieux connaître les normes de présentation de son propre domaine de recherche.
- Il existe des normes nationales (AFNOR) et des règles internationales (ISO) pour la présentation de la bibliographie, mais il y a également des

« pratiques » spécifiques suivant les disciplines (avec parfois des variantes internes à chaque université ou école doctorale). Il faut décider d'une norme en accord avec votre directeur de recherche et vous y tenir pour toutes les références bibliographiques. Car ce qui compte, c'est la cohérence de présentation de l'ensemble.

• Voici, à titre d'exemple, les normes bibliographiques en usage dans les revues scientifiques internationales :

1) *Références dans le corps du texte* : « A ce sujet, Martin (2002 : 31) évalue le taux d'alphabétisation à... ».

Nom de l'auteur (date de publication : page de référence).

2) *Références en fin de mémoire ou de thèse* :

• Pour les ouvrages :

Nom, Initiale prénom. Année, *Titre de l'ouvrage en italique*, lieu d'édition, Éditeur, nombre de pages.

Exemple : Guidère, M. 2001, *Réussir les concours de langues*, Paris, Editions du Temps, 128 p.

• Pour les articles :

Nom, Initiale prénom. Année, « Titre de l'article entre guillemets sans italique », in Nom, Initiale prénom, *Titre de l'ouvrage ou de la revue en italique*, lieu d'édition, Éditeur, pages.

Exemple : Guidère, M. 2000, « Les Stratégies territoriales en publicité internationale », in Pagès, J.C. et Pelissier, N., *Territoires sous influences*, Paris, L'Harmattan, pp. 120-140.

• Pour les sites Web sur l'Internet :

Nom, Initiale prénom. Année, Titre du document, in Nom du site, adresse URL.

Exemple : Guidère, M. 2000, « Translating Practices in International Advertising », in *Translation Journal*, (date de consultation du site), <<http://accurapid.com/journal/15advert.htm>>

Quelle que soit la norme utilisée, il faut veiller à l'homogénéité et à la cohérence de toutes les références citées dans le mémoire de recherche ou la thèse de Doctorat (respecter la même présentation pour toutes les références).

• La bibliographie peut être classée par ordre *alphabétique* (c'est la pratique la plus courante) ou *par thèmes* en allant des publications les plus spécialisées vers les plus générales et en citant les ouvrages avant les articles (respecter l'ordre *chronologique*).

Les citations

Les citations sont des extraits d'articles ou d'ouvrages lus qui vont être insérés dans votre propre rédaction. Elles reflètent certes l'étendue et la qualité de vos lectures, mais il ne faut point en abuser au risque de faire œuvre de simple compilation. Pour éviter ce travers, il convient de prendre quelques précautions :

- La citation doit servir soit à illustrer l'idée développée, soit à faire progresser la démonstration menée.
- Choisir des citations utiles pour le sujet traité, et non des affirmations banales sans réelle consistance.
- Éviter de multiplier et d'enchaîner les citations (une citation par page en moyenne).
- Éviter autant que possible les citations longues (pas plus de trois lignes) et veiller à les analyser et à les commenter.
- Faire preuve d'honnêteté intellectuelle en mentionnant la source et l'auteur de l'extrait inséré dans votre rédaction. Le plagiat est une atteinte grave à la déontologie de la recherche.
- Éviter de couper ou de tronquer la citation de manière injustifiée ou abusive (hors contexte). Les coupures doivent être signalées par trois points entre crochets [...].
- Respecter la même mise en forme pour toutes les citations « longues » en adoptant, par exemple, un retrait de 2 cm et une taille de police en 10 points, avec un interligne simple.
- Respecter la mise en forme originale des vers de poésie. En cas de retour à la ligne, faire précéder le reste du vers par un crochet d'ouverture ([...]).
- La référence de la citation doit être indiquée entre parenthèses dans le corps du texte ou en note de bas de page, de manière précise, éventuellement accompagnée de commentaires pour l'expliquer.
- Pour indiquer une faute dans la citation ou une incohérence de l'auteur, on met la mention [sic] entre crochets (= ainsi dans le texte original).
- Il n'est pas besoin d'autorisation spécifique pour utiliser des citations dans le cadre du mémoire ou de la thèse, à condition de rester dans des proportions raisonnables (au maximum sept lignes par citation).

- Les citations en langue étrangère, insérées dans le corps du texte, doivent être traduites en note, avec mention de l'auteur de la traduction.
- Éviter les citations de « seconde main » c'est-à-dire les extraits empruntés à un auteur qui cite lui-même un autre auteur. Citer directement à partir de la source originale pour éviter toute approximation ou modification du texte initial.

Exemples de formulations pour introduire les citations *

- Dans son ouvrage sur... Untel estime que : « citation avec référence ou note avec commentaire ».
- Comme le signale Untel... dans son article sur... : « citation avec référence ou note avec commentaire ».
- Ainsi que le précise Untel dans son ouvrage : « citation avec référence ou note avec commentaire ».
- Untel a clairement montré dans son étude sur... que : « citation avec référence ou note avec commentaire ».
- On peut citer à cet égard les analyses de Untel : « citation avec référence ou note avec commentaire ».
- Citons parmi les définitions probantes celle du dictionnaire de... : « citation avec référence ou note avec commentaire ».

* La citation n'est pas une fin en soi. Il ne faut pas perdre de vue la finalité première des citations : elles servent avant tout à confirmer les analyses développées dans la rédaction (et s'y insérer naturellement). Il est imprudent de les utiliser comme moyen de « remplissage » ou comme prétexte à « l'étalage » de sa culture et lectures, forcément limitées...

Les notes

Il existe deux types de notes qui sont utilisées différemment suivant les disciplines. Les *notes de bas de page* et les *notes de fin de section*. Les premières sont placées en dessous du texte principal et sont séparées par une ligne de partage ; les secondes figurent à la fin du document, à la suite du développement, dans une rubrique intitulée « Notes ».

- Jusqu'à une date récente, les notes servaient essentiellement à indiquer la référence exacte des publications citées dans le corps du texte. Mais l'on tend, de plus en plus, à insérer ces références de manière abrégée, dans le texte même (ex. Guidère 2000 : 174). Ainsi, les notes de bas de page sont consacrées aux commentaires connexes et au développement de détails utiles, afin de réduire le nombre de renvois superflus. C'est la pratique majoritaire dans les travaux scientifiques et dans les thèses de linguistique.

- Ainsi, quelle que soit l'option choisie, la note ne doit pas servir uniquement à référencer la citation ou le concept utilisé. Elle a une fonction logique et hiérarchique qu'il ne faut pas perdre de vue. Non seulement, elle sert à compléter le texte principal en le précisant ou en l'étayant, mais elle constitue aussi le lieu privilégié pour exprimer l'opinion du chercheur (critique, évaluation, avis personnel).

- Sur le plan formel, les appels de notes doivent être numérotés de manière continue au sein de chaque section afin d'éviter la confusion des notes ou leur empilement en fin de thèse.

- L'appel de note doit être placé après le mot, en exposant, et juste avant la ponctuation. Il faut utiliser pour cela la fonction « Insérer note » dans le traitement de texte et éviter de les insérer de façon manuelle.

- On utilise généralement les abréviations suivantes dans les notes : *p.* (pour une seule page) ; *pp.* (pour plusieurs pages) ; *Id.* (pour *Idem*, même auteur) ; *Ibid.* (pour *Ibidem*, même ouvrage que celui de la note précédente) ; *op. cit.* (*opere citato*, oeuvre déjà citée) ; *sq.* (pour *sequiturque*, plusieurs pages qui se suivent) ; *cf.* (pour *confer*, comparer avec telle autre publication), voir *supra* (plus haut), voir *infra* (plus loin dans le texte).

Les annexes

Suivant la nature de la recherche menée et suivant le domaine de spécialité, les annexes peuvent renfermer différents types de documents que l'on peut répartir en deux grandes catégories :

1) Les annexes d'illustration qui permettent d'étayer le contenu du texte : des iconographies (en histoire de l'art), des cartes (en histoire-géographie), des tableaux et des graphiques (en sciences économiques), des schémas (en psychologie), des statistiques (en sociologie, par exemple), etc.

2) Les annexes d'information qui complètent les développements figurant dans le corps du texte : copie de manuscrits ou de traités (en histoire), traduction d'extraits d'œuvres (en littérature et en langues), extraits de corpus d'étude, longues citations non incluses dans le texte mais auxquelles on fait référence, enquêtes complémentaires sur le sujet, etc.

Dans tous les cas, les annexes doivent être conçues dans un esprit de complémentarité par rapport au texte principal.

- La présence d'un document dans les annexes doit être justifiée. Celui-ci doit avoir un titre et être précédé d'une brève présentation explicative ou suivi d'un petit commentaire explicitant son contenu et son intérêt. Car les annexes ne sont pas une rubrique « fourre-tout », sans finalité et sans cohérence. C'est une partie du travail à part entière, qui doit être mise à profit pour compléter et étayer les idées développées en cours de rédaction.

- Lorsque les annexes sont nombreuses, on peut leur consacrer un volume séparé incluant la bibliographie, les tables et les index (en particulier pour les thèses). Dans ce cas, il est utile, pour faciliter la consultation du travail, d'établir une « table des annexes » avec indication de la nature du document et du numéro de page correspondant.

Les notes

Il existe deux types de notes qui sont utilisées différemment suivant les disciplines. Les *notes de bas de page* et les *notes de fin de section*. Les premières sont placées en dessous du texte principal et sont séparées par une ligne de partage ; les secondes figurent à la fin du document, à la suite du développement, dans une rubrique intitulée « Notes ».

- Jusqu'à une date récente, les notes servaient essentiellement à indiquer la référence exacte des publications citées dans le corps du texte. Mais l'on tend, de plus en plus, à insérer ces références de manière abrégée, dans le texte même (ex. Guidère 2000 : 174). Ainsi, les notes de bas de page sont consacrées aux commentaires connexes et au développement de détails utiles, afin de réduire le nombre de renvois superflus. C'est la pratique majoritaire dans les travaux scientifiques et dans les thèses de linguistique.

- Ainsi, quelle que soit l'option choisie, la note ne doit pas servir uniquement à référencer la citation ou le concept utilisé. Elle a une fonction logique et hiérarchique qu'il ne faut pas perdre de vue. Non seulement, elle sert à compléter le texte principal en le précisant ou en l'étayant, mais elle constitue aussi le lieu privilégié pour exprimer l'opinion du chercheur (critique, évaluation, avis personnel).

- Sur le plan formel, les appels de notes doivent être numérotés de manière continue au sein de chaque section afin d'éviter la confusion des notes ou leur empilement en fin de thèse.

- L'appel de note doit être placé après le mot, en exposant, et juste avant la ponctuation. Il faut utiliser pour cela la fonction « Insérer note » dans le traitement de texte et éviter de les insérer de façon manuelle.

- On utilise généralement les abréviations suivantes dans les notes : *p.* (pour une seule page) ; *pp.* (pour plusieurs pages) ; *Id.* (pour *Idem*, même auteur) ; *Ibid.* (pour *Ibidem*, même ouvrage que celui de la note précédente) ; *op. cit.* (*opere citato*, oeuvre déjà citée) ; *sq.* (pour *sequiturque*, plusieurs pages qui se suivent) ; *cf.* (pour *confer*, comparer avec telle autre publication), voir *supra* (plus haut), voir *infra* (plus loin dans le texte).

Les annexes

Suivant la nature de la recherche menée et suivant le domaine de spécialité, les annexes peuvent renfermer différents types de documents que l'on peut répartir en deux grandes catégories :

1) Les annexes d'illustration qui permettent d'étayer le contenu du texte : des iconographies (en histoire de l'art), des cartes (en histoire-géographie), des tableaux et des graphiques (en sciences économiques), des schémas (en psychologie), des statistiques (en sociologie, par exemple), etc.

2) Les annexes d'information qui complètent les développements figurant dans le corps du texte : copie de manuscrits ou de traités (en histoire), traduction d'extraits d'œuvres (en littérature et en langues), extraits de corpus d'étude, longues citations non incluses dans le texte mais auxquelles on fait référence, enquêtes complémentaires sur le sujet, etc.

Dans tous les cas, les annexes doivent être conçues dans un esprit de complémentarité par rapport au texte principal.

- La présence d'un document dans les annexes doit être justifiée. Celui-ci doit avoir un titre et être précédé d'une brève présentation explicative ou suivi d'un petit commentaire explicitant son contenu et son intérêt. Car les annexes ne sont pas une rubrique « fourre-tout », sans finalité et sans cohérence. C'est une partie du travail à part entière, qui doit être mise à profit pour compléter et étayer les idées développées en cours de rédaction.

- Lorsque les annexes sont nombreuses, on peut leur consacrer un volume séparé incluant la bibliographie, les tables et les index (en particulier pour les thèses). Dans ce cas, il est utile, pour faciliter la consultation du travail, d'établir une « table des annexes » avec indication de la nature du document et du numéro de page correspondant.

La table des matières

La table des matières est la dernière rubrique du mémoire ou de la thèse. Elle doit figurer tout à fait à la fin du travail de recherche et comporter l'ensemble des titres et sous-titres développés, avec indication du numéro de la page où ils apparaissent.

La table des matières a deux fonctions principales :

1) Une fonction signalétique : signaler les parties et les sous parties du mémoire afin de faciliter l'accès au contenu et la consultation des différentes rubriques.

2) Une fonction synthétique : faire ressortir la structure générale du travail et donner une vue d'ensemble de la recherche en indiquant les principaux développements dans l'ordre de leur traitement.

Pour remplir ces fonctions, la table des matières doit être structurée suivant un ordre respectant une certaine hiérarchie : une partie, un chapitre, une section ; introduction, développement, conclusion partielle.

- La présentation graphique des titres et des sous-titres doit refléter une telle hiérarchie : taille décroissante des caractères en fonction de l'importance des titres, mise en forme spécifique pour chaque niveau de titres (gras, italique, retrait à droite, etc.).

- L'utilisation d'une « feuille de style » rigoureuse sur un traitement de texte informatique (de type Word) doit permettre de générer automatiquement, en fin de rédaction, la table des matières avec le numéro de la page correspondant à chaque titre.

- Il ne faut pas confondre la « Table des matières » et le « Sommaire ». Celui-ci est un aperçu schématique de la première. Il est placé en début de mémoire ou de thèse et indique les principales parties du travail (Seuls y figurent les titres des parties et des chapitres mais rarement les sous-titres).

Exemple de Table des matières

• Avant-propos	n° page
• Introduction	n° page
1. Situation des <i>Fleurs du mal</i>	n° page
1.1. Baudelaire en 1848	n° page
1.2. L'édition de 1857 et le procès	n° page
1.3. Les éditions de 1861 et de 1868	n° page
2. Structure des <i>Fleurs du mal</i>	n° page
2.1. Le lien avec la vie de l'auteur	n° page
2.2. Une architecture secrète	n° page
2.3. Plan schématique du recueil	n° page
3. Thèmes et univers baudelairiens	n° page
3.1. L'ailleurs et le spleen	n° page
3.2. L'univers social et religieux	n° page
3.3. L'art et l'univers esthétique des <i>Fleurs</i>	n° page
4. Modernité des <i>Fleurs du mal</i>	n° page
4.1. Le poète est un « voyant »	n° page
4.2. Le poète est voué au malheur	n° page
4.3. L'expression du Mal et la modernité	n° page
• Bibliographie	n° page
• Index des thèmes	n° page

N.B. La numérotation des titres peut se faire de différentes façons :

- En lettres capitales (**A. B. C.**) pour les titres des parties et des chapitres ; en lettres minuscules (**a. b. c.**) pour les titres des sous parties et des sections ou des paragraphes.

- En chiffres romains (**I. II. III.**) pour les titres principaux et en chiffres arabes (**1. 2. 3.**) pour les sous titres.

- Entièrement en chiffres arabes (**1.1. 2.1.**) avec indication de la hiérarchie des titres, comme dans l'exemple ci-dessus (norme ISO).

L'index

L'index est un outil pratique et utile au lecteur dans tout travail de recherche. Il permet de faciliter l'accès au contenu et la consultation du mémoire ou de la thèse.

Il existe deux types d'index :

1) L'index des noms (*Index nominum*) qui contient la liste alphabétique de tous les noms propres cités dans la rédaction avec indication du numéro des pages où ils apparaissent : noms d'auteurs, de personnages, de lieux, etc.

2) L'index des thèmes (*Index rerum*) qui contient la liste alphabétique de toutes les notions et sujets abordés en cours de travail, avec indication du numéro des pages où ils sont traités : concepts philosophiques, notions culturelles, faits de langue, courants critiques.

- L'index doit être généré automatiquement en fin de travail. Pour ce faire, il faut « marquer » préalablement les mots clés, noms propres et thèmes essentiels qui constitueront les entrées de l'index final. Ce « marquage » s'effectue au fur et à mesure de la saisie du texte ou lors de la relecture finale.
- Les logiciels de traitement de texte comportent tous une fonction spécifique de génération automatique de l'index, si toutefois les entrées ont été préalablement marquées dans le corps du texte. Le marquage automatique des entrées de l'index permet d'actualiser plus facilement les numéros de pages en cas de modification du texte, ce qui est très fréquent dans un travail de recherche en perpétuelle évolution.
- Il est possible de générer automatiquement soit un *index simple* (une seule entrée accompagnée du renvoi à la page correspondante), soit un *index relationnel* (une entrée principale décomposée en plusieurs sous entrées renvoyant aux pages correspondantes). Ce dernier type d'index nécessite une structuration préalable des différentes entrées mais constitue un outil de travail appréciable.

Le traitement de texte informatique

Les nouvelles technologies font désormais partie intégrante de la panoplie d'outils que l'étudiant chercheur doit maîtriser : elles enrichissent ses compétences techniques. Au premier plan de ces outils figure le logiciel de traitement de texte (Microsoft Word, StarOffice, Apple Works...), dont l'utilisation nécessite une formation préalable aux différentes fonctionnalités. A ce sujet, quelques observations de base s'imposent en raison de la spécificité même de l'outil.

En effet, le logiciel de traitement de texte n'est pas seulement une machine à écrire perfectionnée, il est un outil performant de structuration et de gestion des documents saisis. Pour une utilisation optimale, l'étudiant chercheur devra maîtriser au moins les fonctionnalités suivantes :

- La création et l'utilisation de feuilles de style *avant* de commencer la saisie du texte (titre, corps du texte, retraits, etc.).
- La numérotation automatique des titres et la génération d'index et de table des matières.
- La mise en forme du texte (gras, italique, paragraphes, listes, puces).
- Le travail en « mode plan » pour restructurer ou réorganiser les parties du mémoire ou de la thèse.
- La vérification automatique de l'orthographe en cours de frappe (pour éviter les coquilles malencontreuses) tout en étant attentif aux suggestions de l'ordinateur qui peuvent être parfois injustifiées, voire erronées.
- La sauvegarde régulière et automatique du travail, à la fois sur le disque dur et sur disquette ou cédérom pour éviter de perdre définitivement le fruit des recherches entreprises.
- La protection de l'ordinateur par un anti-virus mis à jour régulièrement afin de se prémunir contre les incidents techniques graves qui risquent de bloquer le travail ou de l'endommager de façon irrémédiable. Il faut en particulier passer les messages avec pièce jointe et les disquettes polyvalentes à l'anti-virus avant de les ouvrir.

• L'impression régulière du travail pour garder une trace écrite de l'ensemble et pour pouvoir mesurer l'avancement réel des recherches. Enfin, une bonne utilisation du logiciel de traitement de texte permet d'obtenir, à la fin de la saisie, une présentation impeccable du document (sans ajouts ni corrections à la main). Ainsi, l'étudiant peut offrir une version publiable telle quelle, sur le Web par exemple (procédure désormais en vigueur dans de nombreuses universités).

Quelques fonctionnalités du traitement de texte

- Le mode « Page » est très utile pour vérifier la mise en forme finale, car il affiche le texte et les graphismes exactement tels qu'ils seront sur le page imprimée, avec les marges, les entêtes et les pieds de page.
- Pour les symboles et les caractères internationaux non disponibles sur le clavier français, il faut utiliser la fonction « Caractères spéciaux » dans le menu « Insertion ». Possibilité d'affecter une touche de raccourci pour les caractères les plus fréquemment insérés.
- Pour optimiser l'utilisation du traitement de texte, il vaut mieux connaître les touches de raccourci des fonctionnalités les plus courantes (sur Word, clavier AZERTY) : « Copier » (Ctrl+C), « Coller » (Ctrl+V), « Couper » (Ctrl+X), « Annuler » (Ctrl+Z), « Enregistrer » (Ctrl+S).
- Il est utile de personnaliser la barre d'outils dès le début pour ne garder apparents que les boutons couramment utilisés. Pour cela, il faut cliquer-glisser les boutons souhaités à partir de la boîte de dialogue « Outils » > « Personnaliser » (Word pour PC).
- Il convient également de désactiver dès le début de la saisie les opérations automatiques de mise en forme prédéfinies dans le traitement de texte : Menu « Outils » > « Correction automatique ».
- Pour une mise en forme soignée, le mieux est de commencer par définir les « Styles » qui seront appliqués au document (style de chaque titre, des paragraphes, des citations, etc.). Le réglage s'effectue à partir du menu « Format » > « Style et mise en forme ».

La saisie du manuscrit

Il est impératif que le mémoire ou la thèse soient saisis sur un traitement de texte informatique (de type Word), mais il convient de respecter un certain nombre de normes pour la mise en page des textes et des documents.

- Il est préférable que le corps du texte soit tapé en caractères *Times* (ou Times New Roman), de taille 12, avec un interligne de 1,5 cm et des marges de 2,5 cm de tous les côtés (+ 0,5 cm de marge de reliure à gauche). Tout cela est réglable à l'avance grâce à la fonction « mise en page » dans les options du menu « Fichier » de votre traitement de texte.
- Les titres des parties et des chapitres, ainsi que les sous-titres, doivent être en gras et hiérarchisés (titre des parties en majuscules et en caractères taille 24, des chapitres en majuscules et en 20, des sections en minuscules et en 16, etc).
- Les titres d'ouvrages et de revues doivent être mis en *italique* que ce soit dans le corps du texte ou dans les notes (cf. la fiche « Citation »).
- Il ne faut pas introduire d'espaces autres que ceux imposés par la norme entre les mots et les phrases (voir la fiche sur la ponctuation).
- Il ne faut pas couper les mots en fin de ligne, mais laisser le traitement de texte le faire automatiquement afin de garder une mise en forme homogène.
- Relire plusieurs fois le manuscrit final avant de le soumettre au jugement du jury. Éviter la relecture sur écran d'ordinateur pour des raisons de santé et d'efficacité.
- Taper soi-même son manuscrit ; c'est la meilleure façon de se corriger, d'améliorer sa rédaction, de s'imprégner de la matière, bref de posséder son sujet tout en le saisissant.
- De plus en plus de chercheurs utilisent les logiciels de dictée automatique pour transcrire leurs remarques sur traitement de texte. Malgré l'approximation de l'outil à l'heure actuelle, il présente un avantage indéniable pour les rédacteurs pressés et les réfractaires à la dactylographie.

La ponctuation

Lors de la saisie du mémoire ou de la thèse, il convient de respecter les règles de ponctuation suivantes :

- Le point (.) et la virgule (,) suivent le mot précédent sans espace, mais sont eux-mêmes suivis d'une espace.
- Les autres signes de ponctuation (: / ; ! / ?) sont toujours précédés et suivis d'une espace.

Voici un tableau récapitulatif de ces règles d'usage :

AVANT le signe	Signe de ponctuation	APRÈS le signe
pas d'espace	virgule (,)	espace normal
pas d'espace	point (.)	espace normal
espace insécable*	deux points (:)	espace normal
espace insécable	point-virgule (;)	espace normal
espace insécable	point d'interrogation (?)	espace normal
espace insécable	point d'exclamation (!)	espace normal
pas d'espace	trait d'union (-)	Espace normal
espace normal	parenthèse, crochet ([])	pas d'espace
espace normal	guillemets (« »)	Espace normal

* L'espace insécable sert à éviter que la ponctuation ne se retrouve seule en début de ligne. Pour l'obtenir, il faut utiliser conjointement trois touches du clavier (sur un PC) :

Ctrl + Alt + barre d'espacement. Insérer ensuite la ponctuation.

La ponctuation dans les autres langues

Les autres langues (anglais, allemand, italien, espagnol, arabe) ont des règles de typographie spécifiques qu'il faut connaître et respecter, en particulier lorsqu'il s'agit d'insérer une citation originale issue de ces langues.

En anglais

- Il n'y a pas d'espace avant les deux points, ni avant le point-virgule, ni avant les points d'exclamation et d'interrogation. Ceux-ci sont collés au mot précédent.
- Les guillemets sont différents du français : les guillemets ouvrants sont représentés par deux virgules retournées (" ") et les guillemets fermants par deux apostrophes ("). Il n'y a pas d'espace ni avant ni après ces guillemets.
- On met une majuscule à la première lettre de tous les mots non grammaticaux d'un titre (ex. *Knowledge of Angels*).
- L'appel de note est placé après le signe de ponctuation, contrairement au français.
- Les noms de mois, de jours et de saisons s'écrivent avec une lettre capitale (ex. March, Friday, Spring).
- Les décimales sont séparées des chiffres entiers par un point (3.14) et non par une virgule comme en français (3,14).

En allemand

- Tous les substantifs (les noms) prennent une majuscule, quelle que soit leur place dans la phrase.
- Les guillemets sont disposés à l'inverse du français, souvent sous forme de virgules („ “).

- Les abréviations se marquent d'un point et s'écrivent en minuscules : *usw.* (und so weiter : ainsi de suite).
- Les adjectifs numéraux ordinaux se composent avec des chiffres arabes suivis d'un point (1.2.3.) ou d'une parenthèse : 1) 2) 3).
- L'utilisation du logotype (β) est de plus en plus rare ; celui-ci est remplacé par (ss).
- La coupure des mots composés se fait par syllabes en observant l'étymologie, mais il existe de nombreuses exceptions qui nécessitent le recours à un ouvrage spécialisé.

En italien

- Une ligne peut se terminer par une apostrophe lorsque le mot final contient une voyelle qui se prononce : ex. *dell'*.
- Les lettres *k*, *x*, *y* ne sont pas employées en italien.
- L'expression « et caetera » s'abrège « ec. » et non pas « etc. » comme en français.

En espagnol

- Le point d'interrogation est placé à l'envers, au début de la phrase (¿) mais il apparaît normalement à la fin (?).

En arabe

- Il n'y a pas de majuscules et les voyelles sont marquées au dessus et en dessous des lettres.
- Il n'y a pas d'espaces avant les signes de ponctuation (. ? ! :)
- Il n'y a pas d'espace après le coordinateur « et » (*wa*).
- Il faut une espace après la particule de négation « ne » (*lâ / mâ* en arabe).
- Pour les sons inexistantes en français, on utilise un système de transcription avec des lettres latines mais il faut veiller au respect des normes du système utilisé. Le plus courant est celui de l'*Encyclopédie de l'Islam* : ex. « kh » pour transcrire le son arabe analogue à la « jota » espagnole ; « dh » pour transcrire le son proche du « the » anglais, etc.

Remarques sur le bon usage de la ponctuation

- *Le point* sert à marquer la fin d'une phrase. Il est systématiquement suivi d'une majuscule (sauf pour les abréviations).
- *Les points de suspension* sont toujours au nombre de trois (...), quel que soit l'effet qu'on veut produire.
- *La virgule* sert à séparer les parties semblables d'une phrase (sujets, verbes, compléments) à condition qu'elles ne soient pas réunies par les conjonctions « *et, ou, ni* ».
- *Le point-virgule* sert à séparer les parties importantes d'une phrase, lorsque celle-ci contient déjà des virgules, en particulier dans les énumérations avec alinéas.
- *Les deux points* servent à introduire une explication du propos précédent ou à détailler une énumération.
- *Les crochets* sont employés pour enserrer une intercalation dans un texte qui est placé entre parenthèses et pour indiquer qu'une citation est tronquée.
- *Les guillemets* sont employés essentiellement pour les citations (guillemets ouvrants et fermants).

Exemple illustrant l'importance de la ponctuation

« Comment la littérature de notations aurait-elle une valeur quelconque puisque c'est sous de petites choses comme celles qu'elle note, que la réalité est contenue (la grandeur dans le bruit lointain d'un aéroplane, dans la ligne du clocher de Saint-Hilaire, le passé dans la saveur d'une madeleine, etc.) et qu'elles sont sans signification pour elles-mêmes si on ne l'en dégage pas ? Peu à peu, conservée par la mémoire, c'est la chaîne de toutes ces expressions inexactes où ne reste rien de ce que nous avons réellement éprouvé, qui constitue pour nous notre pensée, notre vie, la réalité et c'est ce mensonge-là que ne ferait que reproduire un art soi-disant « vécu », simple comme la vie, sans beauté, double emploi si ennuyeux et si vain de ce que nos yeux voient et de ce que notre intelligence constate qu'on se demande où celui qui s'y livre, trouve l'étincelle joyeuse et motrice, capable de le mettre en train et de le faire avancer dans sa besogne. »

M. Proust, *Le temps retrouvé*, Paris, GF-Flammarion, 1986, p. 289 (1^{ère} éd. 1914).

Les abréviations

Les abréviations sont à manier avec parcimonie car elles peuvent gêner la lecture du texte. Elles sont essentiellement employées dans les notes et dans les index (nom d'auteur ou d'ouvrage ou de source). Elles sont suivies d'un point d'abréviation qui n'exclut pas l'emploi des autres signes de ponctuation, sauf pour le point final et les points de suspension (...).

Voici, à titre indicatif, une liste regroupant les principales abréviations conventionnelles (Pour les autres, voir un code typographique) :

Abréviation	Sens	Abréviation	Sens
<i>arch.</i>	Archives	<i>ibid.</i>	Ibidem
<i>art.</i>	Article	<i>id.</i>	idem
<i>chap.</i>	Chapitre	<i>MM.</i>	Messieurs
<i>coll.</i>	Collection	<i>P.S.</i>	post scriptum
<i>cf.</i>	Confer	<i>ms.</i>	manuscrit
<i>dir.</i>	Directeur	<i>mss.</i>	manuscrits
<i>éd.</i>	Edité	<i>n°</i>	numéro
<i>env.</i>	Environ	<i>op. cit.</i>	œuvre citée
<i>et al.</i>	et d'autres	<i>préf.</i>	préface
<i>fasc.</i>	Fascicule	<i>s.d.</i>	sans date
<i>N.B.</i>	nota bene	<i>s.l.</i>	sans lieu
<i>ex.</i>	Exemple	<i>t.</i>	tome
<i>f.</i>	Feuille	<i>trad.</i>	traduction
<i>fig.</i>	Figure	<i>vol.</i>	volume
<i>F°.</i>	Folio	<i>v°.</i>	verso

Recommandations formelles diverses

- *L'avant propos* comporte des considérations d'ordre général, qui doivent être néanmoins claires et précises.
- *Les remerciements* et la dédicace doivent être mesurés et concis.
- *La liste des abréviations*, s'il y a lieu, doit figurer en début de travail.
- *Le glossaire*, s'il existe, doit regrouper toutes les définitions utiles à la lecture (termes techniques, notions spécifiques, néologismes, etc.) et doit être placé en annexe.
- *Les titres* des parties doivent figurer sur une page à part, contrairement aux titres de chapitres et de sections qui sont placés en haut de page.
- *Les paragraphes* doivent être justifiés et précédés d'un alinéa à la première ligne.
- *La numérotation* des pages doit être faite de façon automatique et continue de la première à la dernière page (pas de pages insérées après coup ni de numéros marqués à la main). Cela peut entraîner des problèmes lors de la reproduction du mémoire ou de la thèse.
- *Les graphiques* et les tableaux statistiques ou encore les dessins scannés doivent être insérés dans le fichier principal, à la place qui leur est réservée dans le texte (éviter les collages et les bricolages).
- *Les entêtes* des pages, s'il y a lieu, doivent correspondre au titre des chapitres et respecter la règle d'alternance des pages paires (titre de la thèse) et impaires (titre du chapitre correspondant).
- Pour *la numérotation* des titres, il est préférable d'utiliser le système décimal (international) : 1.1. ; 1.2. ; 1.3...
- Pour *la numérotation* des premières pages de la thèse, il est préférable d'utiliser les chiffres romains (pages de remerciements, sommaire, etc.).
- Il est possible d'insérer dans le document principal des *liens hypertextuels* qui permettent de naviguer plus facilement dans le texte du mémoire ou de la thèse.
- Il est préférable d'enregistrer les différentes étapes de la mise en forme du document sous des noms distincts (thèse1, thèse2, thèse3...) afin de pouvoir récupérer plus facilement la version antérieure en cas de problème.

La psychologie du chercheur

Le stress du chercheur est un état psychologique particulier que connaissent tous ceux qui se consacrent - corps et âme - à la réflexion et à la quête du sens, bref à la science. Cet état, proche de la déprime passagère, se manifeste par des attitudes qui oscillent entre le découragement (« je n'y arriverai jamais ; je laisse tomber »), l'angoisse (« mon dieu, il me reste tout ça à faire »), la procrastination (« je n'ai pas le temps ; je le ferai plus tard »), l'inquiétude (« il n'y a rien sur le sujet ; ce n'est pas possible »), l'autodépréciation (« ce que je fais et ce que j'écris est nul »), ou encore le renoncement (« je ne suis pas fait pour la recherche »). Dans le pire des cas, il arrive même que l'apprenti chercheur éprouve ces divers états psychiques successivement, dans une même journée, en passant parfois de l'optimisme le plus naïf au défaitisme le plus déprimant.

Disons-le de façon claire et nette : tout cela est « naturel » et doit être géré avec discernement comme toute situation de crise. Mais il existe quelques règles de base à respecter et quelques conseils qu'il est bon de suivre, en particulier concernant l'organisation du travail de recherche et la gestion du stress. Il faut par exemple :

- Établir un plan détaillé des tâches à accomplir avec un planning prévisionnel de la journée ou de la semaine ; barrer ce qui a été accompli au fur et à mesure de l'avancement des réalisations.
- Se créer des habitudes et s'efforcer de les respecter : par exemple, se lever à telle heure fixe, aller à la bibliothèque pour travailler, rédiger tel jour de la semaine, etc. Tout dépend de votre rythme de travail et de votre motivation personnelle.
- Se ménager des plages horaires, même courtes, où l'on ne fait rien, où l'on change d'air et d'état d'âme (ballade, musique, cinéma) pour éviter tout risque de surmenage, l'ennui de l'attentisme ou carrément le dégoût du sujet !
- S'efforcer d'écrire au moins une page par jour sur un point particulier du sujet, même si vous estimez que c'est mal rédigé. Cela vous

permettra de vous forger, à la longue, un « style » et de dédramatiser la hantise de la feuille blanche.

- S'armer de patience et de persévérance car la route est longue et les raisons de satisfaction peu nombreuses et souvent impalpables. Mais une fois que l'idée est là, qu'elle prend forme et qu'elle vous séduit, vous goûterez au plaisir ineffable dont parle si bien Roland Barthes, *Le plaisir du texte* (à lire absolument) !

Extrait pour le plaisir

« Plaisir / Jouissance : terminologiquement, cela vacille encore, j'achoppe, j'embrouille. De toute manière, il y aura toujours une marge d'indécision ; la distinction ne sera pas source de classements sûrs, le paradigme grincera, le sens sera précaire, révoquant, réversible, le discours sera incomplet.

Si je lis avec plaisir cette phrase, cette histoire ou ce mot, c'est qu'ils ont été écrits dans le plaisir (ce plaisir n'est pas en contradiction avec les plaintes de l'écrivain). »

R. Barthes, *Le plaisir du texte*, Paris, Seuil, 1973, p. 10.

La gestion des relations humaines

Le mythe du chercheur enfermé dans sa tour d'ivoire ne résiste pas à l'examen de la réalité. L'étudiant inscrit en troisième cycle doit gérer un certain nombre de relations pour préserver son humanité et parvenir au bout de sa quête heuristique. Citons parmi les relations incontournables car imposées par la nature même de l'institution :

1) Les rapports directs ou indirects avec le *directeur de recherche* : la nature de la relation dépend ici du caractère de chacun (envahissant / discret ; attentif / indifférent ; ouvert / tyrannique ; patient / intransigent, etc.).

Un conseil aux novices et aux indécis : bien réfléchir à cet aspect avant de choisir son directeur et, une fois engagé(e), de ne « rompre » avec lui/elle qu'en cas de force majeure.

2) Les rapports épisodiques ou fréquents avec les détenteurs de la *documentation* : conservateurs, bibliothécaires, documentalistes, magasiniers, etc. En effet, ceux-ci constituent une aide précieuse au chercheur débutant, que ce soit en termes d'accès à l'information et aux fonds documentaires ou en termes de conseil sur l'organisation et la recherche des documents pertinents pour son sujet.

3) Les rapports fusionnels ou distants avec le conjoint, s'il y a lieu (mari, petit ami, concubin, etc.). Il ne faut pas s'étonner à ce sujet du nombre impressionnant de dédicaces adressées à ces êtres de chair et de sang qui partagent les affres de la recherche solitaire du doctorant mais qui n'en jouissent guère personnellement. Selon les cas, le partenaire joue le rôle d'aide de camp, de conseiller diplomatique, de chargé de recherche, de confident attentionné, ou encore de souffre-douleur dans les pires moments de découragement ou de déprime.

Cet enchevêtrement de relations humaines fait que la recherche n'est pas simplement une question de livres et d'encre mais bien plus que cela, une affaire de relations et de sentiments où la passion du chercheur l'emporte souvent sur la raison du cœur.

L'exposé de soutenance

L'intervention de soutenance a une durée variable selon la nature du mémoire de recherche (entre 15 et 30 mn). Elle a pour objectif de présenter le travail effectué et de défendre une *thèse* développée en cours de rédaction. C'est pourquoi l'exposé de soutenance doit aborder les aspects suivants en respectant le temps alloué par le président du jury le jour de l'épreuve :

1) Présentation brève du sujet, des raisons de son choix, de la problématique retenue et de l'état de la recherche sur la question.

2) Explication des étapes de la recherche menée et de ses principaux résultats (hypothèses de travail et conclusions finales de l'étude).

3) Exposé des choix méthodologiques et des outils conceptuels utilisés pour la recherche et pour la rédaction.

4) Résumé des difficultés rencontrées, des solutions trouvées, et des perspectives qui restent à explorer.

5) Ouverture sur un sujet de recherche qui soit dans le prolongement de ce qui a été mené jusque là. Pour le Doctorat, expliquer les options de valorisation de la thèse qui sont envisagées par l'impétrant.

Dans tous les cas, le candidat doit veiller à être précis et concis dans l'exposé des informations fournies, afin de ne pas agacer le jury avec des détails superflus ou personnels. Le mot clé pour cette ultime épreuve étant la *synthèse* : synthèse de l'amont, synthèse des réalisations et synthèse des perspectives ouvertes.

A cela s'ajoute la nécessaire maîtrise d'un certain nombre de règles de présentation à l'oral : clarté de la diction, improvisation guidée, modestie du propos, contact visuel avec le jury, respect du temps alloué, écoute attentive des questions, réponse structurée et argumentée aux objections formulées, sérieux de l'attitude, tenue vestimentaire correcte, ton affable et sourire de rigueur !

Si les conditions matérielles le permettent, le recours aux moyens modernes de l'exposé est de plus en plus apprécié (présentation avec vidéoprojecteur sous forme d'animation « Powerpoint » par exemple).

Extrait pour l'exemple

« Une fois achevé, l'ouvrage me fit si belle impression que je doutai d'avoir jamais été à l'origine de ces deux tomes brochés, mais je dus bien me rendre à l'évidence et passer à l'étape finale : la soutenance devant un jury réuni par mon directeur de recherche. La notoriété d'un jury en dit en principe déjà long sur la qualité supposée du candidat. Or mon travail était quasiment ignoré de tout le beau et le bon monde du fait de la timidité que m'avait inspirée mon sujet, mené en quasi-solitaire et avec peu de publications intermédiaires. Soudain, il allait falloir publiquement en défendre la thèse et face à quels interlocuteurs ? Là encore, M. Patron-de-thèse fit montre de sa solidarité et obtint la participation des étoiles. Émue et impressionnée, je n'en attendais cette confrontation qu'avec plus d'impatience et m'y rendis comme à ma première communion, tout en me demandant si j'étais vraiment croyante... La cérémonie, car c'en était une, se déroula à la Sorbonne dans un des ces amphithéâtres tout en fresques et en dorures dont, à peine quinze ans auparavant, nous avions dit tout le mal que nous pensions. Une soutenance de thèse étant publique, sa qualité se juge aussi au nombre et à la dignité des auditeurs qu'on a réussi à attirer dans ce traquenard. Certains thésards souhaitent y passer en comité restreint, d'autres lancent de larges invitations, d'autres encore s'en remettent à leur bonne renommée. J'avais pour ma part lancé des appels désordonnés, surtout réjouie à l'idée d'échapper enfin à la solitude du chercheur de fond, et la salle était pleine de mes amis. C'est alors que m'apparut l'étendue de mon malheur : hérissé de micros, le bureau du jury trônait sur une estrade à deux mètres au-dessus de moi, qu'on avait installée à ses pieds, derrière une table sans micro, la tête levée vers les jurés-soleils, le dos à la salle. En un instant, je perdis, de rage, tous mes moyens : pouvait-on imaginer procédure à la symbolique plus écrasante ? Paralysée, j'étais partagée entre l'envie de pleurer et de partir, derrière moi montait un brouhaha confus, là-haut s'affairaient ces messieurs-dames. Ou plutôt ces messieurs et une dame, bombardée présidente du jury. En dehors de mon directeur de thèse, je ne connaissais véritablement personne, même si j'avais suivi les cours de l'un, lu les livres des autres et, pensant le plus grand bien de tous, je n'en revenais pas de les voir papoter tout en s'installant sans broncher dans ce monstrueux arrangement. »

N. Delanoë, *Nanterre La Folie*, Paris, Seuil, 1998, p. 134-135.

Deuxième partie**Méthodes d'analyse
et cadres théoriques**

Les méthodes d'analyse

Définitions et orientations

Il existe diverses méthodes d'approche des faits textuels et des phénomènes observables qui sont susceptibles de constituer des sujets de recherche. L'étudiant doit en connaître les principes et en maîtriser les outils pour ne pas mener son travail à tâtons. Nous allons exposer ci-après les principales caractéristiques des méthodes existantes afin d'éclairer l'arrière plan théorique des recherches menées jusqu'ici dans l'enceinte des universités.

La méthode analytique

Elle procède par décomposition du sujet (du grec « analisis »). Il s'agit d'une opération intellectuelle qui consiste à décomposer une œuvre ou un texte en ses éléments essentiels afin d'en saisir les rapports et de donner un schéma général de l'ensemble. Cela signifie que la méthode analytique considère les choses par rapport à leurs éléments constitutifs plutôt que par rapport à leur ensemble unificateur.

En linguistique par exemple, cela consiste à décomposer une phrase en propositions (analyse logique des constituants immédiats) ou encore en mots (analyse grammaticale).

- *Analyse distributionnelle* : décomposer un énoncé en mots pour étudier la distribution de l'un d'eux.
- *Analyse sémique* : décomposer le contenu d'un mot en éléments de sens.

Selon les domaines de recherche, l'analyse peut porter sur divers éléments :

- *Analyse qualitative / quantitative* : décomposer l'ensemble pour déterminer la nature et les proportions des constituants.

- *Analyse iconographique* : décomposer l'image en éléments séparés (pour en comprendre la structure sémiotique, par exemple)
- *Analyse informatique* : décomposer un problème posé pour en déceler les éléments et les liens qui les unissent en vue du traitement par la machine.
- *Analyse logique* : remonter d'une proposition à d'autres propositions reconnues pour vraies en vue de la démonstration.

N.B. Les langues analytiques (tel que le français) expriment généralement chaque idée par un mot distinct puis ordonnent logiquement des mots entre eux.

La méthode synthétique

Elle procède par réunion et composition des éléments (du grec « sunthesis »).

Il s'agit d'une opération intellectuelle qui consiste à passer du simple au composé, c'est-à-dire des éléments constitutifs d'un ensemble au tout qui les réunit.

Elle procède par association ou combinaison des idées et des concepts. Cela signifie que le chercheur qui recourt à cette méthode doit commencer par rassembler les éléments de connaissance concernant un objet d'étude pour en présenter un ensemble structuré et cohérent, visant à donner une « vue d'ensemble » du sujet.

L'exposé de la méthode synthétique a été fait par le philosophe Kant dans la *Critique de la raison pure* : pour lui, elle est la démarche par laquelle « l'imagination » relie un concept de l'entendement avec une intuition sensible, c'est-à-dire qu'elle permet d'actualiser une idée dans l'espace et dans le temps.

N.B. : Les langues synthétiques (tels que l'allemand ou l'arabe) sont des langues où une seule forme correspond à plusieurs éléments conceptuels et où les rapports grammaticaux sont marqués par des modifications internes.

La méthode déductive

Elle consiste à passer des propositions prises pour prémisses à des propositions qui en résultent, suivant des règles logiques. Le raisonnement déductif recourt essentiellement au *syllogisme* et présente un caractère rigoureux et progressif. Dans la rédaction, cela se reflète par des formulations du type : « De ce qui vient d'être exposé / dit, on peut déduire que / conclure que... il ressort que... / il résulte que... ». Dans la pratique, la méthode consiste à appliquer un principe général à un cas particulier. L'exemple type du syllogisme en est une excellente illustration (en trois temps de pensée) :

- Tout homme est mortel
- Or Socrate est un homme
- Donc Socrate est mortel.

Mais le chercheur doit veiller à la rigueur de son raisonnement afin de ne pas aboutir à des truismes ou à des conclusions fausses du type :

- Tout homme est mortel
- Or Socrate est mortel
- Donc Socrate est un homme

Ou encore

- Socrate est mortel
- Or Socrate est un homme
- Donc tout homme est mortel

N.B. Dans la pratique, la méthode déductive consiste à vérifier une hypothèse générale sur le plus grand nombre d'observations particulières.

Exemple en Langues • Un chercheur linguiste peut émettre l'hypothèse que le discours scientifique se caractérise, du point de vue formel, par une absence totale des marqueurs de subjectivité. Il utilise la méthode déductive en sélectionnant et en étudiant un corpus de textes du point de vue énonciatif pour vérifier cette

hypothèse de travail. Son observation portera par exemple sur les déictiques et sur les adjectifs qualificatifs dans divers textes.

Exemple en Lettres • Tous les écrivains du 19^{ème} siècle ont été marqués par la Révolution française.

- Or Benjamin Constant est un écrivain du 19^{ème} siècle.
- Donc Benjamin Constant a été marqué par la Révolution française (à démontrer).

La méthode inductive

Il s'agit d'une opération mentale qui consiste à passer des faits à la règle, c'est-à-dire des cas singuliers ou spéciaux aux propositions plus générales. Cela signifie que le chercheur doit remonter, par le raisonnement, vers des faits plus généraux à partir des indices particuliers qu'il aura réunis lors de la phase de documentation.

Il procède pour cela par inférence et par analogie, c'est-à-dire par comparaison et extension aux phénomènes semblables à celui étudié. C'est pourquoi la méthode inductive n'est pas considérée comme un raisonnement rigoureux (à l'inverse de la déduction), même si elle peut aboutir à des résultats valides.

En réalité, l'intérêt principal de l'induction est, comme l'a démontré le philosophe J. S. Mill, de permettre le passage de « l'observation à la loi », c'est-à-dire d'autoriser la généralisation, tout en sachant que toute généralisation peut être faussée ou abusive !

Exemple • Madame de Staël a fait connaître le romantisme allemand en France.

- Or Madame de Staël était une femme de lettres française.
- Donc Madame de Staël a « francisé » le romantisme allemand (à démontrer).

La méthode objective

Elle consiste à décrire de façon neutre et méthodique une réalité ou un phénomène, indépendamment des intérêts, des goûts ou des préjugés de celui qui effectue la description. Cela signifie qu'il faut considérer

l'objet d'étude comme existant hors de l'esprit, de façon autonome et indépendante.

La méthode consiste à *objectiver* le sujet, c'est-à-dire à le transformer en réalité objective, que l'on peut soumettre à l'étude scientifique. Cela passe par l'établissement d'une *distance critique* et d'un *protocole d'analyse* précis pour éviter autant que possible l'intervention de la subjectivité du chercheur. Cela est particulièrement valable pour les études littéraires de type thématique (ex. L'amour et l'art chez Proust).

L'objectif de la méthode étant de s'en tenir aux données contrôlables et à écarter du champ d'étude les éléments subjectifs ou invérifiables afin de suggérer une représentation fidèle à la réalité ou encore une analyse rigoureuse de l'œuvre (et non pas une « auto-analyse » dont l'œuvre serait le prétexte).

Le fondement ultime de la méthode objective est la séparation stricte du sujet qui effectue la recherche et de l'objet sur lequel porte l'étude. Cela passe par une interrogation préalable concernant les *a priori* et les postulats de la recherche que l'on se propose de mener : définition du cadre méthodologique, du contexte de l'étude, des contraintes objectives et subjectives, des motivations du chercheur, du but implicite et des finalités déclarées...

La méthode dialectique

Il s'agit d'une démarche intellectuelle qui envisage toujours la chose et son contraire, avant d'en déduire une synthèse. Sa forme primitive est le dialogue (Cf. *Dialogues de Platon*) qui permet une confrontation des idées et des thèses en vue de la conviction d'autrui. En conséquence, cette méthode consiste d'abord en un exposé et une comparaison des études et théories existantes, concernant un sujet donné. De cette confrontation de points de vue, proches ou contradictoires, le chercheur est censé tirer des conclusions susceptibles de donner un aperçu général et complet du sujet, autrement dit une « synthèse » claire et objective impliquant une étude argumentée.

De la sorte, la méthode dialectique apparaît comme un art de construire une connaissance vraie et de présenter une étude fiable et non partisane, éloignée des opinions tranchées ou des prises de positions radicales. Cela signifie que le chercheur ne doit pas décider à l'avance

des conclusions de son étude mais que les résultats de celle-ci doivent naître de la confrontation objective des diverses opinions et théories disponibles sur le sujet. D'où l'intérêt d'une première partie du travail consacrée à ce que l'on appelle « l'état de l'art » ou « l'état de la recherche », autrement dit l'exposé de ce que l'on sait jusque là sur le sujet ou le domaine considéré. Cet exposé ne doit pas se limiter à des mentions succinctes mais doit consister en une présentation analytique et contradictoire des références majeures de la bibliographie. Cela signifie bien sûr la lecture approfondie des ouvrages qui la composent et l'établissement de « fiches de synthèse » contenant les idées principales, les thèses, les arguments et les exemples donnés en illustration de ces thèses.

La méthode expérimentale

Elle donne la priorité à l'expérience, en ce sens que toute conclusion doit résulter d'une expérimentation ou être validée par une expérience. Il est possible de résumer cette méthode de recherche en quatre étapes principales : l'observation, la classification, l'hypothèse et la vérification (par des tests appropriés).

C'est bien sûr la méthode phare des « sciences dures » (mathématiques, physique) mais les sciences humaines et sociales y recourent de plus en plus dans divers domaines d'étude : tests d'audience et d'impact, évaluation de logiciels éducatifs, etc.

Dans la pratique, la méthode expérimentale peut porter sur des phénomènes existants dont elle cherche à comprendre le fonctionnement mais elle peut également provoquer un phénomène dans l'intention de l'étudier, de le confirmer, de l'infirmer ou d'obtenir des éléments nouveaux le concernant.

Mais cela ne signifie pas que le travail du chercheur devient purement empirique dans ce cadre méthodologique, il est à la fois théoricien et praticien : il réfléchit à son objet d'étude et émet des hypothèses mais il emploie systématiquement l'expérience pour valider ses travaux.

Pour le bon usage de cette méthode, le jeune chercheur doit prendre quelques précautions, en particulier lors de la rédaction :

- Ne pas introduire une idée qui ne soit la conclusion logique de ce qui la précède immédiatement.

- Ne pas introduire des idées non prévues par le plan d'origine.
- Ne pas utiliser des termes qui n'ont pas été préalablement et rigoureusement définis.
- Toute nouvelle idée ou terme non encore défini doit être signalé comme tel, c'est-à-dire que le chercheur doit être conscient de la rupture qu'il opère dans son discours et dans sa démonstration en insérant ces idées ou termes nouveaux pour le lecteur externe au travail.

Ceci nous amène à préciser une autre différence, celle qui existe entre la *déduction* et la *démonstration*. En effet, la déduction est une opération logique qui examine les idées en elles-mêmes sans se préoccuper de leur véracité, alors que la démonstration doit établir la véracité de ses postulats afin de pouvoir convaincre de la justesse de ses résultats.

La méthode systémique

La méthode systémique consiste à considérer l'objet d'étude comme un « système », c'est-à-dire comme un ensemble d'éléments complexes en relation de dépendance réciproque. Elle vise d'une part, à schématiser cet ensemble afin d'aboutir à une modélisation qui permette d'agir sur lui et d'autre part, à formaliser le mécanisme de la pensée afin d'en optimiser le fonctionnement.

La méthode d'analyse systémique peut être utilisée aussi bien en psychologie sociale qu'en économie politique. Le chercheur peut y recourir dès lors qu'il est possible de définir un *système* (objet d'étude structuré et délimité).

Voici quelques exemples d'objets d'étude pouvant être soumis à la méthode systémique : l'écosystème d'une forêt, la consommation de drogues chez les jeunes, le flux des vacanciers, le marché du tourisme, la communication publicitaire, etc.

La méthode systémique implique nécessairement une simplification que le chercheur ne doit pas perdre de vue pour ne pas tomber dans des généralisations abusives.

L'approximation concerne en premier lieu la modélisation des phénomènes observés. Il s'agit d'une abstraction de la réalité et, à ce titre, elle doit être relativisée puisqu'elle ne représente, en définitive,

qu'un « paradigme » parmi d'autres (fonds d'hypothèses partagées à une époque donnée).

Pour une meilleure fiabilité de la méthode systémique, il convient de varier *les points de vue* sur un même objet d'étude et de combiner plusieurs approches pour mettre en évidence tous les aspects de la problématique posée.

Dans la pratique, l'analyse systémique recourt à la force analytique du langage en s'appuyant sur le genre et la définition des mots pour saisir les qualités de l'objet, en particulier grâce aux principes de *symétrie* et d'*autonomie*.

Les principaux types de systèmes qui structurent la pensée – et le langage – sont les suivants : organique, architectural, relationnel, structurel, fonctionnel. En d'autres termes, il faut s'interroger systématiquement, dans ce cadre méthodologique, sur le type d'organisation qui forme l'objet d'étude et sur la nature des liens qui existent entre les éléments constitutifs : à chaque système sa logique propre (à mettre en évidence et à définir).

Exemple d'analyse systémique : dresser la liste des substantifs décrivant l'aspect organique d'une démocratie ou l'aspect architectural d'une dictature ou encore l'aspect relationnel d'une grammaire (le mot et la phrase), etc.

Extrait illustrant la méthode systémique

« L'Homme aura su inventer d'autres entités, *systématiquement*, aussitôt qu'il a été capable d'inventer une combinatoire. De fait, aucune « invention » n'est possible que par la mise en œuvre d'une combinatoire de composantes. Cependant, une langue ne peut fonctionner en prenant en compte *dans son système* un référent extralinguistique, sauf si ce référent est une entité universelle. »

A. Roman, *La création lexicale en arabe*, Lyon, PUL, 2001, p. 10.

Mémento

Les méthodes de recherche sont l'objet d'étude de la logique. Celle-ci distingue, parmi les démarches naturelles de l'esprit, des procédés généraux de la pensée qui sont à la base de toutes ces méthodes :

- *La déduction* qui consiste à passer du général au particulier
- *L'induction* qui consiste à généraliser à partir d'un cas particulier.
- *L'analyse* qui consiste à décomposer l'ensemble en éléments constitutifs.
- *La synthèse* qui consiste à passer des éléments constitutifs à l'ensemble qui les regroupe.

Le point commun entre ces différents procédés est la notion d'« ordre ». De ce fait, ils constituent un ensemble de démarches raisonnées et de moyens techniques mis en œuvre pour parvenir à un but (la démonstration d'un phénomène ou d'une idée).

Quelle que soit la méthode utilisée, il existe trois étapes dont il convient de respecter l'enchaînement :

- 1) Observation des faits ;
- 2) Élaboration d'hypothèses ;
- 3) Vérification ou validation des thèses.

Nous allons procéder à l'exposé détaillé de ces procédés intellectuels qui se trouvent à la base de toutes les méthodes de recherche actuellement en usage.

Les principaux procédés de la recherche

La déduction scientifique

La déduction consiste à partir des idées générales communément admises pour déduire d'autres idées qui en résultent nécessairement, sans recours à l'expérience. Ainsi, le chercheur qui s'appuie sur des manuscrits pour aboutir à une conclusion historique recourt au raisonnement déductif.

Mais il faut distinguer la déduction comme opération logique de la déduction comme méthode de recherche. En tant que raisonnement, la déduction est une démonstration de nature mathématique ; en tant que méthode de travail, elle consiste en une suite logique d'opérations allant des indices de travail vers des idées plus générales qui en sont issues. Elle est le contraire de la méthode empirique qui est fondée sur l'observation et l'expérimentation.

Le principal intérêt de la déduction est son extrême précision. Aussi, elle nécessite le respect de quelques principes de base.

Comment fonctionne la déduction ?

Dans la déduction, on part des indices pour inférer des idées qui en sont directement issues. Ces idées de départ peuvent être elles-mêmes le résultat d'autres idées communément admises dans le domaine considéré. Car il existe dans tout domaine des idées non démontrées, voire indémontrables, qu'on pourrait appeler les principes premiers du domaine à une époque donnée.

C'est à partir de ces principes premiers que le chercheur va déduire logiquement d'autres idées et représentations dont le fondement est la cohérence interne du domaine.

C'est le cas des « règles » en grammaire normative par exemple. Cela signifie que la déduction est fondée sur la construction d'un système d'idées et de thèses qui se justifient de l'intérieur. De la sorte, le système d'idées acquiert une cohérence interne en dehors de laquelle il demeure critiquable.

Dans la pratique, la déduction fonctionne suivant un système de renvois par des définitions et des citations croisées, en allant toujours des représentations les plus complexes vers les idées plus simples.

Si l'on adopte la déduction, on peut procéder de deux manières différentes. Dans la première, on part du principe que « tout ce qui est réel est possible » (« réel » signifie ici ce qui existe pour l'expérience ou susceptible d'exister empiriquement). Par exemple, on peut démontrer la pertinence de certaines organisations sociales en partant de ce qui existe déjà dans la société française.

La deuxième manière de procéder consiste, à partir d'idées ou de principes admis dans un domaine particulier, à essayer d'en vérifier la validité dans un autre domaine. Par exemple, on peut essayer de voir dans quelle mesure les principes de la généalogie ou de la reproduction s'appliquent aux langues naturelles (filiation, parenté, évolution, hybridation, disparition).

Autre exemple : On peut essayer d'appliquer les règles et principes de la statistique à l'étude des langues vivantes (diffusion, richesse lexicale, fréquence d'emploi, etc.).

Mais le principe de fonctionnement de la déduction est l'abstraction : abstraire les idées jusqu'à parvenir à des idées générales sur lesquelles on fonde le raisonnement. Cet ensemble de départ, indémontrable et indiscutable à l'intérieur du système, peut être divisé en deux catégories :

1) Les Postulats qui sont des évidences admises par tous comme vraies et ne nécessitant pas la démonstration. C'est le cas du postulat suivant issu du droit romain : « Qui peut le plus peut le moins ». Il en est d'autres plus spécialisés, car concernant des domaines précis, tel que le postulat qui stipule, dans le domaine économique, que « l'homme agit par intérêt » ou encore, dans le domaine éthique, que « tout homme cherche le bonheur ».

Dans la pratique de la recherche, on peut ainsi partir de postulats pour en vérifier la validité : par exemple, postuler en histoire qu'un texte postérieur à un autre plus ancien et traitant du même sujet a de fortes

chances d'avoir été influencé par le premier (recherche de filiation de manuscrits).

Autre exemple : On peut postuler que la richesse lexicale d'un texte dépend du nombre de mots employés par l'auteur ou encore que le degré d'inexactitude d'une traduction est proportionnel à son éloignement de la source traduite (traduction de 2^{ème} ou de 3^{ème} main).

2) Les Définitions : une définition concerne la manière de délimiter un objet de recherche dans un domaine donné. Elle doit exprimer ce qu'est le défini, *tout* le défini et *rien d'autre que* le défini. Par exemple, « l'intertextualité » est définie comme « la relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes » (Définition de Gérard Genette).

Les définitions peuvent être à la base d'une recherche de deux manières :

- Soit *a priori*, en partant de la définition et en essayant d'en vérifier l'exactitude ou l'étendue à partir d'un corpus inédit.
- Soit *a posteriori*, en partant des textes ou d'enquêtes spécifiques pour aboutir à une définition susceptible de rendre compte du phénomène étudié.

Par exemple, le chercheur peut décider d'étudier, à travers les textes d'un romancier, les différentes formes de « coprésence » que peut recouvrir la notion d'intertextualité (parodie, pastiche, citation, plagiat, etc.).

Dans le premier cas, la définition est un *point de départ* pour la recherche ; dans le second cas, elle en est le *résultat*. Ainsi, la définition peut se situer *en amont* ou *en aval* de la recherche mais elle est toujours liée à des *hypothèses* de travail.

Ces hypothèses forment la deuxième partie de tout travail de recherche. Nous allons tenter d'en définir la nature et les modalités.

Les hypothèses de travail

Émettre une hypothèse concernant un sujet donné ou une recherche est déterminé par certaines conditions et paramètres que l'on peut résumer ainsi :

- Le domaine de l'étude ou la spécialité choisie.
- Le système de référence ou le modèle d'analyse.
- Les facteurs extérieurs au sujet ou contexte d'étude.

L'hypothèse constitue, ainsi, une explication admise temporairement concernant des phénomènes donnés et cela, jusqu'à sa confirmation ou sa réfutation par l'expérience ou par la démonstration. Ainsi, si l'on travaille sur l'accès à la propriété foncière en France, on peut émettre l'hypothèse que les individus choisissent d'acquérir un logement à partir du moment où leur loyer dépasse une certaine somme (un certain pourcentage de leur salaire net).

Pour être valides, les hypothèses doivent être soumises à des règles précises. Il faut se souvenir, à cet égard, des mises en garde des positivistes de la fin du 19^{ème} siècle contre les hypothèses farfelues et totalement déconnectées de la réalité telles que celles émises par les hommes de science du Moyen Âge européen (ex. L'hypothèse de l'*Angelus rector*).

N.B. La démarche toute entière des philosophes Bacon et Descartes s'inscrit dans une réfutation des *a priori* invérifiables, au profit des données objectives afin de ne pas supposer des causes invraisemblables qui ne seraient que des vues de l'esprit. D'où la méfiance des scientifiques jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle envers le recours aux hypothèses dans la recherche empirique, à l'exception de Claude Bernard qui en a codifié l'utilisation de façon rigoureuse.

Comment émettre des hypothèses rigoureuses ?

- Le chercheur peut émettre une hypothèse à partir d'une observation partielle en s'interrogeant sur la règle qui régit le phénomène. Par exemple, à partir de l'observation de la chute d'un objet, Newton a pu émettre une hypothèse sur la loi de l'apesanteur.
- Le chercheur peut émettre une hypothèse à partir d'une loi générale en s'interrogeant sur les phénomènes explicatifs qui la sous-tendent. Par exemple, à partir de la loi de l'offre et de la demande dans le système

économique capitaliste, il peut émettre l'hypothèse que « plus un produit est demandé, plus son prix augmente ».

On voit que ces hypothèses concernent les conditions extérieures à l'objet d'étude (environnement, facteurs influents, etc.). Mais les hypothèses de travail peuvent naître également des conditions internes à l'objet d'étude en s'interrogeant sur l'origine des phénomènes observés. Ce second type d'hypothèses est plus subjectif et moins rigoureux que le précédent, parce qu'il ne part pas de ce qui est observable pour aboutir à la règle mais émet une hypothèse générale et en fait une règle pour expliquer ce qu'il observe. Par exemple, le chercheur en psychologie comportementale pourrait parfaitement émettre l'hypothèse que la lune ou encore la faim ont une influence directe sur les comportements agressifs observés chez certains humains. A charge pour lui d'en démontrer ensuite la validité en dépassant le stade de l'opinion commune ou de l'intention personnelle.

Mais l'hypothèse demeure, malgré tout, faible et sa démonstration impertinente parce qu'elle ne part pas des faits réels mais vise à « plaquer » sur la réalité des explications pré-établies dans l'esprit du chercheur. Pour respecter la rigueur de la déduction, il faudrait que l'hypothèse émane de l'observation directe de l'objet d'étude en posant plusieurs questions concernant les causes éventuelles et les explications possibles du phénomène étudié.

Précautions à prendre avant d'émettre une hypothèse

En règle générale, on peut émettre une hypothèse sur un phénomène à partir du moment où il est observé plusieurs fois : c'est le principe de *récence* (ou de répétition). Si un fait se répète plusieurs fois de la même manière, on peut commencer à réfléchir sur les « lois » qui autorisent une telle reproduction. C'est le fondement même du déterminisme scientifique.

Le deuxième principe est celui de *l'analogie* qui permet, sous certaines conditions, de passer des règles valables pour un objet à leur application sur un autre objet qui lui est semblable. C'est la démarche suivie par les biologistes lorsqu'ils commencent par tester un vaccin sur les rats puis

sur les singes avant de le tester sur l'homme. C'est le cas également lorsque l'on essaie d'appliquer une même grille d'analyse à des récits (par ex. des contes) présentant des similitudes formelles (cf. les études de Propp et de Greimas).

Le troisième principe est celui de la continuité qui permet de vérifier le lien existant entre des faits apparemment éloignés ou sans rapport direct. Cela signifie qu'il faut commencer par démontrer la relation établie entre les éléments de l'objet étudié avant d'émettre une hypothèse sur l'objet en question.

Ainsi, si l'on veut étudier les causes de la Révolution française, il faut d'abord prouver le lien éventuel entre les écrits des philosophes des Lumières et les conditions de vie sociale de l'époque (18^{ème} siècle).

De ce point de vue, on peut répartir les hypothèses en deux catégories :

- *Hypothèses partielles* portant sur des faits, des phénomènes particuliers, sans recherche d'une règle générale.
- *Hypothèses générales* portant sur des principes ou des théories explicatives des relations entre phénomènes particuliers.

Les conditions des hypothèses rigoureuses

Il faut respecter certaines règles et conditions en émettant des hypothèses concernant une partie ou la totalité d'un phénomène / objet d'étude :

1) Il faut que l'hypothèse se fasse à partir d'une observation empirique ou d'une étude préalable et non à partir d'idées générales ou de simples suppositions sans fondement concret ou patent (indices textuels).

On peut bien sûr aboutir à des résultats justes à partir d'une « intuition » mais celle-ci est difficilement justifiable dans le cadre d'une recherche universitaire, rationnelle et rigoureusement menée.

2) Il faut que l'hypothèse puisse être *vérifiable* dans la réalité, soit par le biais d'une enquête, soit par l'expérimentation. Il est inutile d'émettre des hypothèses généreuses que personne ne peut valider, tel que le fait de supposer que les pyramides d'Égypte ont été bâties pas des extraterrestres ! Hypothèse farfelue et inintéressante car invérifiable, et en cela, elle relève de la croyance ou, plus précisément, de l'opinion (au sens philosophique du terme).

3) Il faut que l'hypothèse soit *cohérente*, c'est-à-dire qu'elle ne contienne pas de contradiction interne flagrante ni d'incompatibilités radicales avec des lois ou des données empiriques établies. On ne peut, par exemple, émettre une hypothèse qui ne tienne pas compte du fait que la terre tourne sur elle-même et autour du soleil.

Il ne faut pas confondre ici la contradiction apparente entre ce qui est observé et la véritable nature du phénomène par rapport aux lois établies. La méconnaissance d'un phénomène peut parfaitement aboutir au fait que l'hypothèse émise soit erronée ou partielle.

Car en matière de recherche, rien n'est définitivement acquis ; tout est susceptible d'évolution et doit être soumis à l'examen critique quel que soit le domaine étudié ou la théorie adoptée.

Voici, à titre indicatif, quelques exemples d'hypothèses stériles : l'existence de l'Atlantide, l'existence de l'Âge d'or, l'existence de l'Eldorado, l'existence de la pierre philosophale, la valeur particulière du chiffre 7, l'influence de la planète Mars sur les humains, ainsi que toutes les « hypothèses métaphysiques » dont se moquait déjà le philosophe Kant, car elles ne relèvent pas de la raison scientifique mais de la foi religieuse.

La vérification des hypothèses de travail

Pour entériner une hypothèse de travail, il faut pouvoir la vérifier, soit par l'expérience, soit par l'enquête, dans une optique constructive et non pas en vue d'une critique désordonnée et sans finalité.

Il est possible de procéder, à ce sujet, de deux manières différentes et complémentaires :

- Soit par la *contre-épreuve* en apportant un exemple ou un fait qui contredise l'hypothèse qui a été émise dans le cadre de l'étude. A cet égard, un seul contre-exemple suffit à invalider l'hypothèse, même s'il existe un millier d'exemples qui la confirment.

- Soit par la *variation de la preuve* en essayant de vérifier l'hypothèse sur des parties différentes d'un même ensemble. Par exemple, si l'on travaille sur le style de Zola ou sur ses idées politiques, on peut commencer par émettre une hypothèse à partir de l'étude de *L'Assommoir* (où elle se vérifie) avant d'interroger d'autres œuvres de l'auteur à ce sujet. Si les observations faites sur l'ensemble des écrits

concordent, l'hypothèse peut être étendue à la totalité de l'œuvre, sinon il faudra la revoir ou la circonscrire dans le temps.

Ainsi, on le voit, la première démarche de validation des hypothèses est négative puisqu'elle cherche à infirmer l'explication avancée, tandis que la seconde démarche est positive et vise à construire une démonstration confirmant l'hypothèse émise par le chercheur.

Mais dans un cas comme dans l'autre, l'hypothèse peut porter sur l'objet d'étude lui-même (sa nature, sa définition, ses éléments constitutifs, etc.) ou bien sur les relations qu'il entretient avec l'amont et l'aval, l'objectif étant de démontrer, par étapes, la validité des aspects mis en évidence par la recherche.

Il existe plusieurs manières de valider l'hypothèse émise :

- Valider en variant le support (le type de texte).
- Valider en augmentant le nombre de textes concernés ou de paramètres pris en compte.
- Valider en transposant l'hypothèse dans un autre domaine, différent du premier.
- Valider en inversant l'hypothèse (de bas en haut, de conséquence à cause, etc.).

Comment procéder pour la vérification ?

Pour vérifier la justesse de son hypothèse, le chercheur peut recourir à la technique du relevé exhaustif qui consiste à réaliser :

- Des tableaux de validation de l'hypothèse contenant tous les indices qui permettent de confirmer l'explication avancée.
- Des tableaux d'invalidation de l'hypothèse contenant tous les exemples qui infirment ou démentent l'hypothèse.

Exemple : étude lexicométrique d'un texte littéraire (une tragédie de Racine).

Hypothèse de travail : la nature ou le genre du texte peuvent être déduits à partir du champ lexical dominant.

Relevés de validation et d'invalidation : tous les exemples qui confirment ou infirment la généralité du texte étudié.

Dans les études comparatives ou contrastives, il faut envisager, pour la validation, un tableau de relevé des variations. Dans ce tableau, le

chercheur note toutes les différences existant entre les textes de son corpus concernant le point étudié.

Exemple : l'utilisation du futur chez André Breton.

Hypothèse : l'utilisation du futur est le signe de la pensée utopique.

Relevé : dans *Les Yeux d'Elsa* et dans *Le Paysan de Paris*.

Dans ce type d'étude comparative, la phase de validation peut aboutir à des conclusions qui relèvent de trois catégories :

- Similitudes entre les deux textes.
- Dissemblances entre les deux textes.
- Hybridation des indices relevés.

Le fait qu'il y ait similitude signifie que l'étude doit porter en priorité sur le(s) élément(s) qui apparaissent de manière récurrente dans les textes comparés, c'est-à-dire sur ceux qui demeurent invariables malgré la variation de supports.

Exemple : étudier la même métaphore animalière dans divers textes de genres différents afin de comprendre les raisons d'emploi ou la motivation de cette métaphore.

Dans l'étude empirique des phénomènes linguistiques, on peut relever plusieurs cas de figure :

- **Cas d'homologie :** deux phrases ou deux séries de phrases sont analogues en tout sauf pour un élément.

L'hypothèse doit porter sur *l'élément différent*.

Exemple : Le tabagisme est dangereux.

Le tabagisme *passif* est dangereux.

- **Cas de dissemblance :** deux phrases ou deux séries de phrases sont différentes en tout sauf pour un élément commun.

L'hypothèse doit porter sur *l'élément commun*.

Exemple : Le tabac *nuît* gravement à la santé.

L'alcool *nuît* aux cellules du cerveau.

- **Cas de variation :** si l'on change un élément de l'ensemble et que le sens de l'ensemble change,

L'hypothèse doit porter sur *l'élément qui varie*.

Exemple : La terre est une planète bleue.

La terre est une *orange* bleue.

Étapes à suivre pour la vérification

- Choix d'un point précis à étudier ;
- Relevé systématique des occurrences dans le corpus ;
- Hypothèses de travail concernant les occurrences ;
- Étude comparative des occurrences en contexte ;
- Exemples de validation et d'invalidation des hypothèses ;
- Énoncé d'une règle générale sur le fonctionnement de l'ensemble, à partir de l'étude menée.

Mémento

Il existe plusieurs principes à la base de la démarche heuristique :

- *L'objectivité* des hypothèses émises, des faits décrits et des conclusions tirées (éviter les études idéologiquement prédéfinies).
- *La généralité* des hypothèses qui doivent concerner un ensemble ou une catégorie de problèmes et non un fait isolé.
- *La causalité* ou déductibilité des résultats, c'est-à-dire le lien nécessaire établi entre les données relevées et les conséquences, entre les causes et les effets.
- *La permanence* de la règle ou du principe déduit à partir de l'hypothèse ou de l'expérimentation.

Problématiques et questionnements

Le temps dans la recherche

- *L'étude synchronique* : étude limitée dans le temps, étude interne, étude de la structure.
- *L'étude diachronique* : concerne l'évolution historique, étude du contexte, étude de l'interaction sujet / milieu.

L'échantillon et le corpus

- *L'étude sélective* : à partir d'un ensemble représentatif du domaine et non pas de la totalité du corpus potentiel.
- *L'étude exhaustive* : portant sur la totalité des faits observés ou des documents existants concernant le sujet.

N.B. Il n'est pas nécessaire de faire une étude exhaustive pour aboutir à des conclusions générales.

La causalité et la finalité

- *L'étude de l'amont* : analyse de ce qui existe *avant* l'objet, de la cause qui donne naissance au phénomène (démarche *explicative*).
- *L'étude de l'aval* : analyse de ce qui existe *après* sur l'axe temporel, des conséquences et des buts d'un phénomène (démarche *téléologique*).

L'ordre et l'organisation

- *La description de l'existant* : étude de l'ordre apparent de ce qui est observé.
- *L'interprétation des faits* : elle passe par une réorganisation signifiante de ce qui a été observé.

N.B. L'activité de recherche n'a pas *a priori* pour finalité de justifier l'ordre du monde mais de proposer des systèmes d'explication à partir des données observées.

La partie et le tout

- *L'étude d'un phénomène isolé* : préciser la nature et la définition de l'élément observé.
- *L'étude d'un système* : définir la place et la fonction des éléments, les uns par rapport aux autres.

N.B. Le système est une construction logique fondée sur une idée directrice reliant un ensemble d'indices.

L'axe et l'idée directrice

- *L'axe de l'étude* renvoie au point de vue adopté pour réaliser l'enquête ou l'observation (interne / externe).
 - *L'idée directrice* renvoie à l'hypothèse que veut vérifier le chercheur en étudiant un objet (thèse de Doctorat).
-

L'explication et l'interprétation

- *L'explication* vise à décrire de façon ordonnée et cohérente tous les éléments d'un problème.
 - *L'interprétation* vise à construire, à partir de la description, une démonstration orientée, inscrite dans un système d'idées.
-

La logique heuristique

- Un fait n'est compréhensible que par rapport au système de pensée dans lequel il apparaît (éviter *l'extrapolation*).
 - Un fait n'est abordable que dans son *contexte* (historique, politique, social...) d'élaboration (éviter *l'anachronisme*).
 - Un fait n'est pertinent que par rapport à l'organisation dans laquelle il se situe (éviter le *hors sujet*).
 - Un fait ne vaut pas par lui-même mais par la justification qui en est donnée (éviter les *truismes* et les *lapalissades*).
-

Les formes de la démonstration

Il existe deux types d'analyse pour connaître un élément inconnu à partir des liens qu'il entretient avec d'autres éléments connus :

- L'analyse zététique (examen analytique des faits).
 - L'analyse synthétique (examen général des faits).
-

La nature de la démonstration

- Est tributaire de la manière de démontrer ;
- Dépend de la finalité de la démonstration.

On peut supposer quelque chose et essayer d'en faire la démonstration : par exemple, « Si les alliés avaient perdu la guerre... ». Ce type de supposition est à éviter parce qu'il est contraire à la réalité établie et qu'il s'apparente à la logique utopique (cf. *Utopia* de Thomas More ou *Voyage en Icarie* de Cabet).

Les manières de démontrer

On peut démontrer la fausseté d'une proposition en montrant :

- Soit la fausseté de ses résultats (ses conséquences).
- Soit la fausseté de ses postulats (ses *a priori* logiques).

Si les résultats ou les conséquences de la proposition sont vraies ou justes, la proposition est juste.

Si le contraire de cette proposition est juste, c'est que la proposition est fautive (principe logique de non-contradiction du même).

En montrant la justesse du contraire, on démontre la fausseté de la proposition, mais ce type de démonstration est à éviter car il n'éclaire pas l'objet premier de réflexion.

Les types d'approche

- Soit on commence par considérer la proposition juste et l'on tente d'en tirer toutes les conséquences possibles ;

- Soit on commence par les conséquences pour remonter à la proposition d'origine.

Les problèmes logiques

Certaines idées semblent s'imposer à l'esprit mais il faut en vérifier la validité pour le domaine considéré :

- L'addition et la soustraction des objets.
- L'idée de groupe ou d'ensemble.
- L'idée de classe ou de catégorie.
- L'idée de nombre et de hiérarchie.

N.B. Il convient d'éviter de faire des raisonnements formels totalement déconnectés de toute observation ou expérimentation.

L'expérimentation

Elle peut intervenir :

- Soit en début, au cours, en fin d'étude.
- Soit pour valider, confirmer ou infirmer une idée.

C'est le cas pour les corpus linguistiques ou les enquêtes sociologiques.

Les principes du raisonnement

Toute proposition logique doit être soumise aux catégories suivantes : le temps, l'espace, la causalité, la récurrence.

Pour démontrer, on peut partir : du complexe vers le simple, du tout vers le un, du particulier vers le général.

L'hypothèse

- Elle peut porter sur une partie ou sur la totalité des éléments observés.
- Elle concerne un niveau précis : relation intersubjective, élément particulier, temps, espace, etc.
- Il peut s'agir d'une hypothèse d'enquête ou d'une hypothèse d'explication.

- Il faut émettre plusieurs hypothèses et les rectifier ou les affiner au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

La validation

- Il faut valider par étapes (plan progressif de vérification).
- Valider de la partie vers le tout (élément par élément).
- Validation systématique (ne passer à l'élément suivant que si le précédent est établi, prouvé).
- Rechercher des contre-exemples pour assurer le plus de rigueur et de solidité à la validation.
- Ne pas se limiter aux exemples confirmant la thèse ; explorer ceux qui étayaient la thèse opposée.

Précautions méthodologiques générales

Il convient de prêter une attention particulière :

- À la subjectivité de l'observateur (le chercheur).
- À la nature et aux particularités des faits observés (l'objet).
- Aux conditions et au contexte de l'étude (l'environnement politique, socioculturel, idéologique et historique).

Les méthodes de recherche historique

Il est courant d'affirmer que ce qui fait la spécificité de la recherche historique est qu'elle porte sur des événements uniques qui appartiennent définitivement au passé et qui ne sont pas susceptibles d'être reproduits, à l'inverse des expériences scientifiques.

La recherche historique porte, en effet, sur le temps révolu, c'est-à-dire sur *l'histoire irréversible*. La mission du chercheur historien consiste justement à remonter le cours de l'histoire afin de *reconstituer* les milieux et les événements passés. Il s'agit bien sûr d'une reconstitution intellectuelle qui passe par la représentation virtuelle des époques révolues.

Le recours à l'imagination est nécessaire dans cette démarche intellectuelle de reconstitution, mais il ne s'agit nullement d'une imagination débridée et sans contrôle. Bien au contraire, c'est une reconstitution effectuée à partir de traces et de documents concrets qui permettent de se faire une idée précise de la vie passée à travers les réalisations et les œuvres qui nous sont parvenues, même si elles peuvent donner parfois une image partielle du passé. Aussi, la recherche historique peut avoir pour objet l'analyse de deux types de phénomènes :

1) Analyse des phénomènes conjoncturels, c'est à dire de phénomènes historiques qui s'étalent sur une durée moyenne allant de quelques années à un siècle. Ces phénomènes peuvent être cycliques et avoir une forte intensité : on y trouve aussi bien les crises économiques, les épidémies et les guerres, que les us et coutumes ou les modes vestimentaires. Ils intéressent l'historien du point de vue de leur période d'apparition, de leur développement dans le temps et de leur impact sur l'environnement où ils apparaissent.

2) Analyse des phénomènes structurels, c'est à dire des phénomènes historiques qui couvrent plusieurs siècles voire des millénaires, offrant une permanence et une stabilité qui les rend « remarquables » au sens propre du terme. Cette permanence dans le temps de l'histoire est souvent due au fait qu'ils font partie de la

« structure » de base des organisations humaines et sociales. Parmi ces phénomènes, on trouve les techniques et les structures agraires, les mouvements religieux et culturels, ou encore les régimes alimentaires et patrimoniaux. Leur étude conduit à une interrogation de fond sur l'histoire des mentalités et sur l'évolution des civilisations humaines.

Ces deux types de phénomènes (conjoncturels et structurels) ne présentent pas la même difficulté d'approche pour le chercheur. La différence de traitement ne tient pas tant à la nature des phénomènes qu'à la disponibilité des sources d'étude. En effet, il est plus aisé de trouver des documents portant sur les phénomènes conjoncturels car ils sont généralement consignés par écrit, alors que les phénomènes structurels exigent de recouper différentes sources et de déduire un état de fait à partir d'une multitude d'indices éparpillés. Dans le premier cas, il s'agit d'une recherche directe à partir de sources disponibles, plus ou moins accessibles au chercheur, tandis que dans le second cas, il s'agit d'une recherche indirecte fondée sur le croisement d'éléments souvent disparates et visant à reconstituer un phénomène sur le long terme.

Mais dans les deux cas, ces phénomènes historiques présentent une *complexité* qui exclut toute improvisation et exige une rigueur heuristique sans faille. Celle-ci doit s'appuyer en priorité sur les acquis méthodologiques de l'école française, dite « École des Annales » du nom de la revue phare du mouvement qui a regroupé entre autres : Marc Bloch, Lucien Febvre, Fernand Braudel, Pierre Goubert et Emmanuel Le Roy Ladurie. Il convient de consulter les travaux de ces historiens chercheurs pour avoir une idée précise de la mise en application de cette méthodologie, avant d'engager sa propre recherche.

Il est à noter enfin que, quelle que soit le sujet, il convient d'examiner quatre plans d'analyse qui interagissent étroitement en histoire : économique, politique, social et culturel. Bien sûr, il est possible de se focaliser sur l'un de ces plans en fonction des sources dont on dispose, mais il est fortement recommandé de ne pas se borner à un seul angle d'étude pour ne pas se limiter à ce que l'on veut voir plutôt qu'à ce qui existe dans d'autres types de sources sur la question et qui pourrait être plus important que les documents dont on dispose.

Qu'est-ce qu'un document historique ?

La recherche historique doit avant tout être fondée sur des *documents*. Citons parmi les sources possibles de l'investigation, sur lesquelles peut s'appuyer le chercheur en histoire :

- Les ruines et les vestiges du passé ; les fouilles archéologiques.
- Les manuscrits et les supports d'écriture anciens (tablettes, papyrus, parchemins...).
- Les traités internationaux et les accords diplomatiques.
- Les romans et les écrits juridiques, civils et comptables.
- Les missives officielles et la correspondance privée.
- Les gravures et les inscriptions de toutes sortes.
- Les tableaux de peinture et les œuvres d'art.

La collecte des documents

La première étape de la recherche historique consiste à collecter et à répertorier tous les documents et supports susceptibles d'éclairer le sujet choisi pour l'étude (étape heuristique).

Cette quête heuristique doit viser l'exhaustivité même s'il est difficile, dans la pratique, de réunir tous les documents se rapportant à une époque, un événement ou un personnage historique donné. Ce souci d'exhaustivité vise tout d'abord à éviter les visions partielles ou carrément erronées du passé.

Le recours au fonds des bibliothèques nationales et municipales est, à cet égard, utile et indispensable pour garantir un maximum de fiabilité à l'étude en croisant et en confrontant les données issues de divers documents.

Il convient d'adopter à cet égard une approche *philologique*, c'est-à-dire une étude formelle (grammaticale et linguistique) des textes historiques.

L'examen des documents

La deuxième étape de la recherche historique est indispensable pour garantir la validité de l'étude entreprise et pour éviter des erreurs grossières de jugement ou des conclusions hâtives et erronées.

La critique historique permet de pallier ces insuffisances en soumettant les documents à un examen approfondi visant à vérifier les éléments suivants : l'authenticité, l'attribution, la datation, la nature du document et enfin, le contenu et le contexte d'élaboration.

Cet examen s'effectue suivant deux étapes distinctes :

1) La critique externe qui consiste à s'interroger sur l'authenticité et sur l'origine des documents pris comme supports à l'étude : d'où vient le document ? Qui est son auteur ? Quelle est sa date ? etc.

2) La critique interne qui consiste à s'interroger sur la véracité du contenu et sur l'objectivité des informations qu'il contient : De quoi parle le document ? Quel est le point de vue adopté ? Dans quel contexte ?

Ces deux types de critique sont censés permettre au chercheur un accès plus sécurisé au sens des documents. Parmi les écueils auxquels il faut faire attention en procédant à la critique externe et interne, citons les suivants :

- La multiplicité des auteurs pour un même document historique (qui a écrit quoi et quand ?).
- Les ajouts et corrections apportées au document par le copiste ou par les différents transmetteurs.
- Les copies non conformes de manuscrits originaux.
- La falsification des sources, voire les faux documents historiques. Le cas le plus courant concerne la modernisation du « style » ou la correction des fautes d'orthographe et des « maladroites » d'expression.
- Les *lapsus calami* (interversions de lettres), la *dittographie* (répétition d'un mot en recopiant), et la *haplographie* (omission d'une partie des séquences qui se répètent), les erreurs dans la numérotation, etc. (Voir à ce sujet les dictionnaires des erreurs courantes dans les manuscrits, sur le modèle *Adversaria critica* de Madrig pour le grec et le latin).

Le chercheur en histoire peut également se trouver en présence d'une multiplicité de documents se rapportant au même événement ou auteur.

Face à l'abondance des sources, il doit d'abord procéder, lors de la critique externe et interne, à l'établissement de la « généalogie » des documents dont il dispose. Cela signifie qu'il doit rechercher :

- Le modèle source qui a pu servir de base à l'écriture ou à la copie de tout un ensemble de documents / manuscrits secondaires.
- La filiation possible entre les différents manuscrits d'une même subdivision (branche). Rappelons à ce sujet que le *stemma* permet de retracer la filiation des manuscrits.

Dans cette étude comparative des documents, la date – même établie – du manuscrit n'est pas toujours un élément crucial pour définir l'original et les modèles. Ainsi, sera privilégiée la lecture du manuscrit le plus directement issu de l'original.

- S'il y a plusieurs documents semblables du point de vue de leur contenu et de leur datation, c'est le document modèle qui sera privilégié (établir le modèle et signaler les variantes).
- S'il y a plusieurs documents différents sur le même sujet (pas de points communs), chacun doit être considéré comme autonome, indépendamment des autres, du moins dans la phase de dépouillement.
- S'il y a des divergences entre documents, il faut éviter d'apporter des « corrections » à partir de l'étude comparative ou de panacher la lecture à partir de manuscrits indépendants.

Il faut ajouter à cela des difficultés aléatoires qui peuvent être, pour ne citer que les plus courantes : les divers obstacles pour acquérir une copie des manuscrits, la réticence des conservateurs des bibliothèques à les communiquer, le coût en temps et en argent de toutes ces opérations ; les difficultés de lecture des manuscrits, leur état de conservation et leur qualité (papyrus, parchemin, papier ou vélin) ; les difficultés de recherche à partir des photographies, des photocopies, des microfiches et des microfilms, qui nécessitent souvent une consultation sur place, des commandes parfois onéreuses de copies d'originaux rares ; la connaissance des méthodes de datation, des techniques de reliure et d'enluminure, etc.

L'analyse des documents

Il existe plusieurs étapes et manières de faire :

- La démarche philologique consiste à réunir le maximum d'indices textuels et procède à la confrontation des documents disponibles avant d'en déduire des conclusions.
- La collecte et l'organisation des informations se fait grâce aux fiches documentaires. Celles-ci permettent de réunir et de classer les éléments historiques se rapportant au même sujet ou relevant du même domaine.
- Il faut ensuite procéder à l'enregistrement du corpus qui sert de base à l'étude, c'est-à-dire la classification de l'ensemble des documents réunis selon des critères simples : la date, le lieu, le type, la forme et le contenu (sur le modèle du *Corpus inscriptionum*).

L'étude des documents à proprement parler doit suivre deux étapes :

1) La critique « positive » des textes : pour interpréter les textes, il faut décrire et expliquer dans le détail le contenu des documents disponibles. Cela consiste essentiellement à expliquer les mots techniques, les faits de langue, les références et allusions politiques et culturelles, etc. C'est le fondement même de la démarche philologique, en particulier pour ce qui est des langues anciennes. La justification en est que la langue est évolutive et que l'usage des mots dépend en grande partie de l'époque et du contexte.

Il convient, en effet, de respecter, dans le cadre de cette critique, la « règle du contexte » qui stipule que le sens des mots est avant tout le résultat de la phrase dans laquelle ils se trouvent, c'est-à-dire de leur contexte linguistique. Celui-ci l'emporte sur le sens que l'on peut trouver dans le dictionnaire ou chez un autre auteur. Cela signifie, par exemple, qu'il faut connaître la dénotation et la connotation des mots à leur époque. Cela est particulièrement vrai pour les « textes à clé », dont le sens nécessite de bien connaître le contexte historique dans lequel ils ont été écrits et la portée réelle des allusions qu'ils contiennent, soit aux événements, soit aux personnages de leur temps.

2) La critique « négative » des textes : après l'explication objective du contenu du document, support de l'étude, il faut procéder à la critique « négative » qui consiste à soumettre à un questionnement critique rigoureux les textes d'appui. Ce questionnement porte certes sur leur degré d'authenticité, mais aussi sur l'auteur et sur le texte : est-il objectif ? Honnête ? Partiel ? Faux ? Erroné ?

En somme, le chercheur doit essayer de vérifier la véracité mais aussi la fiabilité des informations dont il dispose : soit en confrontant les différentes parties du même texte, soit en le confrontant à d'autres textes portant sur les mêmes événements historiques. De cette confrontation, où le doute est de rigueur, devrait se dégager une conviction sur le degré d'authenticité et de fiabilité du texte. Le chercheur devrait notamment être capable, à l'issue de cet examen critique, de distinguer dans le texte ce qui relève :

- De l'opinion personnelle de l'auteur (point de vue biaisé ou partial ou subjectif).
- Des faits historiques objectifs et vérifiables.
- Des faits douteux ou légendaires ou encore mythifiés.

En fait, dans la phase de critique « négative », le chercheur doit adopter une approche fondée sur le « doute méthodique » en partant du principe que le document historique qu'il a entre les mains est suspect, que la version donnée par l'auteur est douteuse ; en somme, que rien n'est sûr et que tout est à démontrer. Même les récits de témoins oculaires doivent être soumis à un examen critique approfondi, notamment pour en saisir le contexte et l'arrière-plan idéologique. Car il est évident que le témoignage sera différent concernant, par exemple, les « trois glorieuses » (1830) selon que le témoin est républicain ou royaliste, partisan de Charles X ou de Louis Philippe.

Ainsi, l'examen critique doit porter non seulement sur la nature du document mais également sur le contenu de chaque partie. Il faut pour cela poser toutes les questions qui s'imposent et réunir le maximum d'éléments textuels permettant d'y répondre :

- Qui parle ? À qui parle-t-il ?
- A quelle époque ? À quelle occasion ?

- Pourquoi écrit-il ? Dans quel but ?
- Est-il libre ? Objectif ? Partisan ?

Il faut s'en tenir, dans tout cela, à une précision et à une rigueur extrêmes dans le relevé et dans l'organisation des informations historiques. Il faut également être capable de rattacher le point de vue aux conditions de son élaboration et ne pas le juger en référence au contexte qui est le nôtre. C'est le cas, par exemple, pour la question de l'esclavage dont la conception a énormément varié suivant les pays et les régimes. Comprendre l'*épistémé* d'une époque, c'est savoir contextualiser les écrits pour se mettre dans « la peau du contemporain » sans pour autant s'identifier à lui (garder la distance critique nécessaire à l'examen scientifique).

L'écriture de l'histoire

Le chercheur est amené, à l'issue de la critique (positive et négative, interne et externe) des documents historiques, à recomposer les éléments, indices et informations dont il dispose pour donner une image de l'histoire qui soit la plus objective et la plus proche possible de la vérité ou, plus précisément, de la réalité d'antan (le passé).

Il n'est nullement question de se mettre à la place d'un historien de l'époque pour raconter de nouveau les événements et la vie telle qu'on l'imagine à l'issue de l'examen critique des documents. La reconstruction de l'histoire est le résultat de la seule confrontation des données issues de la phase critique (« Voici ce que nous lisons dans... or, nous trouvons dans... mais à la même époque, voici ce qu'écrit... etc. »). De cette mise en parallèle d'éléments historiques devrait naître une image plus claire et plus objective de la réalité de l'époque considérée. Le chercheur peut bien sûr émettre des jugements ou exprimer sa propre vision à partir de ce qu'il présente, mais l'essentiel de son travail consiste à faire dialoguer les textes en confrontant les documents dont il dispose.

C'est dans la mise en relation des divers indices que réside l'ingéniosité du chercheur, mais sa qualité d'historien sera perceptible dans l'organisation et la mise par écrit des données recueillies.

Exemple de rédaction en histoire

« Bien qu'on ne soit plus réduit aujourd'hui à répéter les enseignements, d'ailleurs très théoriques, de Vitruve sur l'organisation typique de la demeure des Grecs, ni les textes ni les fouilles (Athènes, Pirée, Mégare, Ægion en Triphylie) pour les V^e et IV^e siècles, ne permettent encore de bien dessiner - hors des linéaments essentiels - le plan le plus classique des demeures. Nous ignorons presque l'habitation paysanne, sauf par l'impression d'animalité qu'en donne, dans Aristophane, le logis campagnard auquel s'attache le regret de Strepsiade [...]

Sélinonte fut, après 409, quasi carthaginoise ; à Priène, à Colophon-Nord, où il y a peut-être eu de très grandes habitations spécialisées, certains *premiers états* datent du IV^e siècle ; récemment, les nouvelles fouilles d'Olynthe nous ont rendu l'aspect d'une partie de la cité, victime de Philippe, avant la destruction de 348. »

Ch. Picard, *La vie dans la Grèce classique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, pp. 26-27.

Problématiques et questionnements

- La question de l'auteur : document faux pour le prestige, pour des raisons politiques, idéologiques, etc.
- La question de la source : document issu de la bibliothèque du prince, d'une bibliothèque privée ? Par qui est-il transmis ? Y a-t-il des variantes ?
- L'étude linguistique des documents : critique de la langue ; archaïsmes et néologismes ; imitation et pastiche.
- Les types d'approche : vision partielle (documents rares) et vision exhaustive (ensemble des documents existants sur le sujet).
- Reconstitution et imagination : le fait historique entre réalité et fiction (les données textuelles vs les projections personnelles).
- La vérification et l'authentification des sources : documents de première et de seconde main (accès direct / indirect à l'histoire).
- La vraisemblance historique : Est-il possible que cela se soit passé ? Éviter la tentation du « scoop » ou de la banalisation.
- L'anecdote et le fait historique : se poser la question du genre (livre d'historien ou recueil littéraire ?).
- La tradition et la légende : en apparence des livres d'histoire ; en réalité, une compilation de légendes concernant un peuple ou certains personnages.
- La transmission orale et écrite des faits historiques : se poser la question de sa validité, de son authenticité et de son degré de fiabilité.
- L'anachronisme interprétatif : éviter de « plaquer » une vision moderne sur un document ancien, sans tenir compte du contexte historique ni des limites épistémologiques de l'époque. Éviter également la tentation d'extrapolation à partir de mots qui sont généralement métaphoriques.

Technique d'analyse d'un document historique

La recherche historique nécessite la maîtrise de certaines techniques dont celle de l'analyse d'un document ancien, qui doit s'effectuer en suivant plusieurs étapes :

Analyse du contexte

- Situer le document dans son contexte : nature, auteur, date, origine, situation historique, etc.
 - Rédaction : « Le document proposé est un texte de traité qui a été conclu en telle année par untel... Il porte sur... (résumé du contenu et des circonstances de composition). Son objectif est... ».
- Attention aux distinctions suivantes :
- Distinguer le titre originel et le titre donné *a posteriori*.
 - Distinguer le type de document et ses objectifs en contexte.
 - Distinguer l'auteur du document et ses destinataires.
 - Distinguer la date de rédaction et l'époque d'application (entrée en vigueur) du texte.
 - Distinguer le contexte historique et les conditions de rédaction.

Analyse du contenu

- Préciser le contenu explicite du texte et la nature des documents (s'il s'agit d'un corpus de textes).
- Définir une problématique (questionnement) à partir des idées centrales du texte.
- Analyser les mots et les notions qui ont une portée historique : toponymes, anthroponymes, termes techniques, procédés rhétoriques, registres de langue, etc.

Rédaction de l'analyse

- Éviter le commentaire linéaire du texte pour ne pas tomber dans la paraphrase ou la glose.
- Adopter un plan thématique en regroupant par « points » les remarques faites sur les textes.
- Composer le commentaire en ayant systématiquement recours au texte pour étayer les idées développées.
- Veiller à soigner les enchaînements et la progression entre les différentes idées et parties du développement.
- Essayer de respecter les étapes suivantes dans la rédaction : exposé de l'idée, analyse des éléments relevés, commentaire des citations et enfin, élargissement de la réflexion à d'autres faits historiques.

Conclusion de l'analyse

- Synthèse des idées essentielles issues de l'analyse.
- Réponse à la problématique définie en début d'étude.
- Situation de l'analyse menée dans le cadre général des études historiques faites sur le sujet.
- Comparaison avec des documents du même ordre pour ouvrir des perspectives à l'analyse.

La méthode de recherche sociologique

Il existe deux grandes approches heuristiques en sociologie contemporaine : dans la première, le chercheur se propose de révéler des réalités dont la majorité des acteurs ne seraient pas conscients et par conséquent de faire la « critique » des mécanismes de domination et d'aliénation propres au système social étudié (c'est la « sociologie critique », à l'instar des travaux de Pierre Bourdieu) ; dans la seconde, le chercheur s'intéressera davantage aux phénomènes manifestant la conscience des acteurs par rapport aux enjeux auxquels ils sont soumis, leur expérience quotidienne et l'intentionnalité de leurs actes, c'est-à-dire leur degré de « compréhension » de la réalité vécue (d'où l'appellation de « sociologie compréhensive », à l'instar des travaux de Max Weber). Mais dans les deux cas, du point de vue épistémologique, c'est l'action des acteurs qui constitue l'objet d'étude et le domaine de recherche privilégié des sociologues.

L'objectif du chercheur en sociologie est par conséquent double :

- D'une part, il doit prendre de la distance par rapport à la réalité vécue pour pouvoir la décrire et en analyser les cadres et les règles de fonctionnement.
- D'autre part, il doit se dégager des contraintes déterministes de l'observation pour saisir les véritables rouages et mécanismes des faits sociaux.

De la sorte, la méthode de recherche en sociologie ne peut être que *comparative* :

- *Comparative dans le temps* pour découvrir les évolutions que subit la société (elle rejoint en cela l'approche historique).
- *Comparative dans l'espace* pour saisir les éléments actifs au sein des sociétés comparées en référence à des territoires spécifiques (elle rejoint en cela la linguistique).

Afin d'assurer à la comparaison le maximum de précision et de rigueur, le chercheur en sociologie recourt habituellement aux *statistiques*. En introduisant les mathématiques au cœur de l'enquête sociologique, il tente de dégager des phénomènes *quantitativement significatifs*. Mais les

statistiques n'ont pas, pour lui, de valeur absolue : elles demeurent relatives au temps et à l'espace de l'étude, mais elles sont surtout dépendantes des *critères* pris en considération pour les établir. Car toute enquête statistique procède d'un choix *a priori* de l'objet de l'étude.

Il convient de respecter quelques « règles » en abordant la recherche sociologique :

1) Considérer les faits sociaux comme des objets autonomes, indépendants de toute personne susceptible de les expliquer. Cela implique d'écarter toute prise de position personnelle, tout jugement de valeur et toute évaluation subjective ou partisane des phénomènes observés. Encore faut-il en être conscient et avoir la distance critique nécessaire.

2) Distinguer les phénomènes sociaux qui relèvent de la « norme » et ceux qui sont « marginaux ». Ces deux notions sont problématiques parce qu'elles entraînent le chercheur dans le domaine complexe des représentations sociales dominantes (ce qui est normal, anormal, déviant, inacceptable, valorisé, etc.). La recherche devra ainsi commencer par mettre en évidence le système de valeurs en cours dans la société étudiée avant d'étudier les aspects connexes.

3) Définir les grands types de « sociabilité » (manière de vivre en groupe ou en société) : des « hordes » aux « sectes » en passant par les « clans » et les « tribus ». Cette définition procède d'une démarche foncièrement comparative visant à mettre au jour les traits communs et les spécificités des groupes sociaux étudiés.

4) Identifier les « raisons sociales » ou règles de fonctionnement qui régissent les groupes étudiés. Pour cela, il faut éviter de recourir aux explications extra sociales, renvoyant par exemple à des raisons de type psychologique ou strictement individuel.

5) Adopter une démarche analogique pour les phénomènes ayant des conséquences comparables. Car l'expérience empirique est inopérante pour tout ce qui relève de la vie en société. Il en est de même pour toute systématisation fondée sur des observations à partir d'échantillons représentatifs ou même sur des enquêtes statistiques.

6) Adopter une approche monographique descriptive pour les objets uniques. Celle-ci consiste à effectuer une enquête sur une famille, un village, une tribu, sans les comparer nécessairement à d'autres (description exhaustive de l'objet d'étude sans visée préalable).

Exemple : « The Polish Peasant in Europe and America » de Thomas et Znaniecki (première étude monographique).

7) Pour l'étude des documents personnels, le chercheur peut, soit comparer les documents pour en déduire des généralités à partir des points communs, soit étudier ce qui est spécifique et unique dans les documents considérés.

La sociométrie consiste à introduire les calculs et les statistiques dans l'étude sociologique pour assurer à la recherche un surcroît de précision.

- *La méthode* : question de départ, exploration et documentation, modèle d'analyse, application aux données.
- *La démarche* : choix d'une problématique, recueil d'informations, hypothèses, observation, apport scientifique.
- *Les statistiques* peuvent être : officielles, partielles, spécifiques à un domaine, détaillées, ponctuelles, régulières, prospectives, etc.
- *Les enquêtes* peuvent être : ouvertes, fermées, ciblées, anonymes, individuelles, etc.
- *La collecte documentaire* peut être : directe (sur le terrain, informateurs), indirecte (sondages, études).
- *Le traitement des données* : enregistrement, hypothèses, analyse, synthèse, prévision.
- *Les types d'analyse* : factorielle, multicritère, séquentielle.

Mémento



Qu'est-ce que la recherche ?

- Une quête de sens, une interrogation culturelle (cf. les travaux de R. Barthes).
- Une interrogation sur le savoir et sa constitution (cf. les travaux de M. Foucault).
- Une étude de l'homme et de ses productions matérielles et intellectuelles (cf. les travaux de Cl. L. Strauss).
- Une formation à l'esprit critique et à la documentation (cf. les travaux de M. Bloch).
- Une confrontation de sources, de données, de théories et de méthodes de travail (cf. les travaux de U. Eco).
- Un apprentissage de l'autonomie et de l'esprit critique (cf. les travaux de T. Todorov).

Que signifie le choix d'un sujet ?

Le choix d'un sujet de recherche correspond au :

- Choix d'une spécialisation et d'un projet professionnel.
- Choix d'un domaine d'étude : littérature, linguistique, civilisation, sciences humaines et sociales.
- Choix d'une méthode de travail : synthèse, analyse, systématisation.
- Choix d'un directeur de recherche : une certaine forme de rapport humain, de transmission du savoir et des modalités particulières d'apprentissage (par imitation ou par imprégnation).

Quelles sont les étapes de la recherche ?

- Recherche préliminaire concernant le domaine de prédilection (spécialité et époque).

- Délimitation d'une spécialité, d'une époque et d'un objet d'étude (sujet et corpus).
- Définition d'une perspective d'étude et des outils de recherche (courant et méthodologie).

Quel type de bibliographie ?

Faire le recensement de ce qui existe pour établir la bibliographie. Il existe deux types de bibliographies :

1) Bibliographie *générale* de la question :

- Ouvrages généraux sur le domaine d'étude.
- Articles marquants du domaine.

2) Bibliographie *spécialisée* sur le sujet :

- Ouvrages spécialisés sur le domaine d'étude.
- Articles et thèses de doctorat sur le sujet.

Comment chercher dans les bases de données ?

Il faut utiliser la technique de l'« entonnoir » et combiner les critères suivant lors de la requête :

- Mots clés du domaine : littérature, linguistique, civilisation, traduction, sociologie, etc.
- Mots clés des méthodes critiques : sociologique, historique, sémiotique, ethnologique, psychanalytique, etc.
- Mots clés de la thématique : roman, société, féminisme, fiction, politique, etc.
- Mots clés du titre du sujet : travail, femme, symboles, poésie, espace, réception, etc.

Quelles bases de données ?

Il existe des bases de données « générales » et des bases de données « spécialisées ». Elles sont disponibles sur cédéroms ou accessibles en ligne (sur l'Internet).

Outils incontournables sur la Toile :

- www.ccf.fr (Catalogue collectif de France)
- www.sudoc.abes.fr (Système universitaire de documentation)
- <http://catalog.loc.gov> (The Library of Congress)
- <http://lcweb.loc.gov> (The Library of Congress)
- <http://portico.bl.uk> (British Library)

Quelles ressources en français ?

- www.catalogues.bnf.fr (Bibliothèque nationale de France)
- <http://gallica.bnf.fr> (Fonds de documents numérisés)
- www.fct.u-paris10.fr (Fichier central des thèses soutenues)
- <http://dr.education.fr/dea.html> (Annuaire français des DEA)
- www.bibliopolis.fr (Recherche en lettres et sciences humaines)
- www.bpi.fr (Bibliothèque publique d'information)
- www.bsg.univ-paris1.fr (Bibliothèque Sainte-Genève)
- www.ulm.ens.fr (École normale supérieure d'Ulm)
- www.ens-lsh.fr (ENS Lettres et sciences humaines)
- www.cnam.fr (Conservatoire national des arts et métiers)
- www.cnrs.fr (Centre national de recherche scientifique)

Quelles ressources dans les autres langues ?

- <http://portico.bl.uk/gabriel> (Bibliothèques nationales d'Europe)
- www.bib.ulb.ac.be (Bibliothèques de l'ULB, Belgique)
- www.ull.ac.uk (University of London Library)
- www.rsl.ox.ac.uk (Bodleian Library, University of Oxford)
- <http://sunsite.berkeley.edu/libweb> (Berkeley Digital Library)
- www.ubka.uni-karlsruhe.de (Karlsruher Virtueller Katalog)
- www.google.fr • www.yahoo.fr • www.nomade.com
- www.altavista.com • www.excite.com • www.lycos.com
- www.web-moteurs.net (liste de tous les moteurs de recherche)

Le mot de la fin

La recherche est une véritable expérience initiatique jalonnée d'épreuves et de récompenses qui peuvent être source d'immenses satisfactions comme de grandes déceptions. Il faut s'y engager en étant conscient de la difficulté inhérente à la quête et en étant convaincu que le jeu en vaut la chandelle. Mais il faut s'armer de tous les outils nécessaires à l'exploration de mondes inconnus.

Car le jeune chercheur est avant tout un explorateur du temps et de l'espace, de soi et des autres. Lorsqu'il s'engage dans la recherche, il part à la rencontre de l'inconnu tels les découvreurs du Nouveau Monde à l'aube de la Renaissance. Afin de réussir ce voyage, il lui faut d'abord du courage et de la patience, de la rigueur et de la persévérance. Il faut aussi qu'il croie à ce qu'il a entrepris et qu'il s'y engage de tout son cœur et son esprit, s'il ne veut pas perdre son âme en cours de route.

Le reste est important mais il est technique. Le jeune chercheur doit acquérir une somme de connaissances indispensables à son travail de recherche. Il doit posséder la maîtrise d'un certain nombre de théories et d'outils conceptuels et méthodologiques, utiles à sa quête. Il doit enfin se plier à bon nombre de normes et de règles académiques qui concernent aussi bien la forme que le fond de son travail.

Mais tout cela ne doit pas lui faire oublier « l'esprit de la recherche », celui des grands explorateurs passionnés de nouvelles découvertes et de terres inconnues. Car l'objectif premier de la recherche est bien de faire avancer la science et d'affiner la connaissance dans les divers champs du savoir humain, bref de créer et d'innover ! Le jeune chercheur ne doit pas perdre de vue cet horizon, s'il veut donner une véritable dimension à sa quête et un sens à sa vie.

Grilles d'évaluation d'un travail de recherche

Évaluation de la forme	
<ul style="list-style-type: none"> • La présentation générale du travail est satisfaisante • La mise en page est correcte, soignée, excellente • L'emploi des guillemets, des majuscules, est cohérent • Les notes sont bien organisées, maigres, inexistantes • Les pages sont numérotées, bien imprimées, remplies • La table des matières est complète, exacte, pratique • Les annexes sont utiles, mal faites, inexistantes • L'index est précis, pratique, utile, mal fait, à refaire • La bibliographie est fournie, organisée, anarchique • La ponctuation est respectée, absente, maladroite • Les règles d'orthographe et d'accord sont respectées • L'expression est soutenue, familière, maladroite • La répartition en paragraphes est cohérente, logique • Le travail est agréable à lire, difficile, ennuyeux, confus 	
Évaluation de la méthode	
<ul style="list-style-type: none"> • Le travail possède une introduction et une conclusion • Les références bibliographiques sont complètes, justes • Le plan de l'ouvrage est annoncé, justifié et respecté • Les titres reflètent le contenu des parties et chapitres • Les transitions sont soignées, bâclées, inexistantes • Les enchaînements logiques sont apparents, clairs • La thèse défendue est clairement énoncée, confuse • Le matériau utilisé est cohérent, mal défini, inconnu • La méthode d'analyse est explicite, adéquate, indéfinie • Les notions et concepts utilisés sont définis, imprécis • Le contexte et les objectifs de l'étude sont expliqués • Les questions posées en cours d'étude ont été traitées • Les réponses données sont étayées par des exemples • Le recours aux citations est justifié et pertinent • Les exemples cités sont bien choisis, futiles, hors sujet 	

Évaluation du contenu

- Le contenu du travail présenté correspond au titre
- Le contenu respecte le droit, les lois en vigueur
- Les idées développées sont originales, intéressantes
- Les idées sont illustrées par des exemples précis
- Les références bibliographiques ont été mises à profit
- Le travail ne contient pas de plagiat ni de contrefaçon
- Le travail ne consiste pas en une simple compilation
- Les principales problématiques du sujet sont traitées
- Les questions théoriques sont bien exposées, claires
- Les données réunies sont riches et cohérentes
- Le développement ne présente pas de hors sujet
- Les analyses menées sont pertinentes, incomplètes
- La rédaction ne contient pas de paraphrase
- Le « forme » est mise au service du « fond »
- Le résultat présente un intérêt pédagogique, didactique

Évaluation globale

- Le travail est bâclé, mal présenté, inintéressant
- Il est une simple compilation, sans véritable analyse
- Il constitue une prise de position partielle, partisane
- Il contient du plagiat et des contre vérités scientifiques
- Il est précis, clair, soigné, instructif et agréable à lire
- La recherche est originale, rigoureuse et innovante
- Elle montre d'indéniables qualités de chercheur/euse
- Elle présente une utilité culturelle, sociale ou pratique
- Elle enrichit la connaissance dans le domaine d'étude
- Elle initie une nouvelle approche, théorie ou méthode
- Elle mérite d'être publiée et largement diffusée
- Elle mérite les félicitations et les encouragements
- Le jury est unanime dans son appréciation du travail

Annexes techniques**Les études doctorales
(Arrêté du 25 avril 2002)****TITRE I^{er}
DISPOSITIONS GENERALES**

Art. 1er. - Les études doctorales sont organisées au sein des écoles doctorales conformément aux dispositions du présent arrêté. Elles sont une formation à et par la recherche qui peut être accomplie en formation initiale ou continue.

Elles conduisent :

- dans une première phase, à un diplôme d'études approfondies (DEA) ou à un master recherche ;
- dans une seconde phase, au doctorat, après soutenance d'une thèse.

Art. 2. - La préparation du DEA s'effectue en un an et celle du doctorat en trois ans. Un délai supplémentaire peut être accordé à titre dérogatoire par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale et, pour les doctorants, avis du directeur de thèse, sur demande motivée du candidat, notamment pour les étudiants ayant un mandat électif dans les conseils d'université et de composantes. Les candidats exerçant une activité professionnelle régulière, sur production d'une attestation de leur employeur, et les femmes ayant eu un enfant pendant la période de formation bénéficient de droit d'une dérogation pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil scientifique.

Art. 3. - Le volume des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués, suivis par l'étudiant, est compris entre 125 et 250 heures réparties sur le cycle d'études doctorales.

Il ne peut dépasser 160 heures pour la préparation du DEA. Il en est de même pour la période correspondante du master recherche.

TITRE II DEA ET MASTER RECHERCHE

Art. 4. - La première phase des études doctorales a pour objet d'initier les étudiants à la recherche et de confirmer leur aptitude à cette activité. Elle est sanctionnée par le DEA ou le diplôme de master recherche qui porte la mention des champs disciplinaires concernés.

Les étudiants s'initient aux techniques de recherche par des stages effectués notamment en laboratoire, par des travaux sur documents ou par des enquêtes sur le terrain.

Art. 5. - Les DEA sont délivrés par les établissements publics d'enseignement supérieur habilités, seuls ou conjointement avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur, par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une convention précise les modalités de collaboration entre les établissements délivrant conjointement un même diplôme.

L'habilitation est accordée dans le cadre du contrat d'établissement lorsqu'il existe et, au maximum, pour la durée de ce dernier. En l'absence de contrat, cette durée ne peut être supérieure à quatre ans. L'habilitation précise l'intitulé général du diplôme, son champ disciplinaire ainsi que le nom du responsable.

Les enseignements peuvent être organisés par d'autres établissements d'enseignement supérieur, nationaux ou étrangers, liés par convention aux établissements habilités à délivrer ces diplômes, et sous la responsabilité de ces derniers. Les masters recherche sont préparés et délivrés dans les conditions définies par l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé.

Art. 6. - Le DEA ou le master recherche est délivré par un jury après évaluation des connaissances du candidat et de son aptitude à la recherche.

A cette fin, le contrôle des connaissances doit, notamment, comporter la soutenance d'un mémoire devant un collège comprenant au moins deux enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches ou des enseignants appartenant à une des catégories visées à l'article 11.

L'avis du ou des responsables de stage est pris en compte en tant qu'élément d'appréciation pour la délivrance du diplôme.

TITRE III DOCTORAT

Art. 7. - Le doctorat est délivré par :

- les universités et les écoles normales supérieures ;
- les établissements publics d'enseignement supérieur autorisés seuls ou conjointement par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Une convention précise les modalités de collaboration entre les établissements délivrant conjointement un doctorat.

Art. 8. - Pour s'inscrire en doctorat, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme d'études approfondies ou d'un master recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation, inscrire en doctorat un candidat titulaire du grade de master. Une dérogation peut également être accordée à des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent ou à des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil de l'école doctorale et au conseil scientifique.

L'autorisation d'inscription au doctorat et les dérogations aux conditions de diplôme sont données par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse.

L'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire.

En vue de son inscription, le candidat dépose auprès du directeur de l'école doctorale une proposition de sujet de recherche visée par le directeur de thèse.

Le sujet de thèse est arrêté sous la responsabilité du ou des chefs d'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale sur proposition du directeur de thèse.

Lors de la première inscription en doctorat, la charte des thèses est signée par le doctorant, son directeur de thèse, le directeur de l'école doctorale et le responsable de l'unité ou de l'équipe d'accueil.

Art. 9. - Les doctorants effectuent leurs travaux individuellement ou collectivement sous le contrôle et la responsabilité de leur directeur de thèse.

Ils participent aux formations, enseignements, séminaires et stages prévus par l'école doctorale.

Ils sont intégrés dans une unité ou une équipe de recherche de l'école doctorale.

Art. 10. - L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le chef d'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse.

Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches ou appartenant à une des catégories visées à l'article 11, désignés par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse.

Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat.

Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.

Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Art. 11. - Les fonctions de directeur de thèse peuvent être exercées :

- par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale ;

- par les personnels des établissements publics et fondations de recherche habilités à diriger des recherches ou docteur d'Etat ;

- par d'autres personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement.

Art. 12. - Le jury de soutenance est désigné par le chef d'établissement sur avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Il comprend entre trois et six membres dont le directeur de thèse. Il est composé d'au moins un tiers de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique.

Lorsque plusieurs établissements s'accordent pour délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné conjointement par les chefs des établissements concernés.

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale.

Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent au sens de l'alinéa précédent. Le directeur de thèse ne peut être choisi ni comme rapporteur ni comme président du jury.

Art. 13. - La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre tout à fait exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire.

Pour conférer le diplôme de docteur, le jury porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition.

Lorsque les travaux de recherche résultent d'une contribution collective, la part personnelle de chaque candidat est appréciée par un mémoire qu'il rédige et présente individuellement au jury.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

Le président établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury. Ce rapport peut indiquer l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Art. 14. - Le diplôme de docteur est délivré par le ou les chefs d'établissement sur proposition conforme du jury, après la soutenance de la thèse.

Sur le diplôme de docteur délivré, figure le sceau de l'établissement ou des établissements qui délivrent le doctorat conformément aux dispositions de l'article 12. Y figurent également une indication de spécialité ou de discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, les noms et titres des membres du jury.

Art. 15. - L'obtention du diplôme de docteur confère le grade de docteur.

TITRE IV ÉCOLES DOCTORALES

Art. 16. - Les écoles doctorales rassemblent des équipes de recherche reconnues autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'établissement ou, le cas échéant, des établissements associés. Elles sont dirigées par un directeur assisté d'un conseil.

Les écoles doctorales sont accréditées, après évaluation, par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire dans le cadre du contrat d'établissement, lorsqu'il existe, et, au maximum, pour la durée de ce dernier. En l'absence de contrat, cette durée ne peut être supérieure à quatre ans.

Elles offrent à leurs étudiants :

- un encadrement scientifique assuré par les unités ou les équipes de recherche reconnues ;
- les formations utiles à la conduite de leur projet de recherche et à l'élaboration de leur projet professionnel ;
- une ouverture internationale ;
- la possibilité de faire un stage en milieu professionnel ;
- le suivi de l'insertion.

Elles peuvent attribuer aux étudiants des aides financières dans les conditions prévues à l'article 19.

L'admission aux formations dispensées en école doctorale et débouchant sur le DEA ou le master recherche est subordonnée à l'obtention d'une maîtrise ou au bénéfice de la validation d'un niveau reconnu équivalent ou d'acquis liés à l'expérience et aux travaux personnels des candidats. Elle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale.

Art. 17. - Chaque école doctorale appartient à titre principal à une université ou à un établissement habilité à délivrer le doctorat.

Plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, autorisés à délivrer seul ou conjointement le doctorat, peuvent demander conjointement l'accréditation d'une école doctorale. Sauf exception scientifiquement motivée, ces établissements doivent être localisés sur un même site.

Par convention, d'autres établissements d'enseignement supérieur peuvent être partenaires des écoles doctorales accréditées, en assurant des enseignements au sein de ces écoles doctorales et en accueillant dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure dans la demande d'accréditation.

Un annuaire des écoles doctorales accréditées et des diplômes habilités est mis à jour tous les ans.

Art. 18. - Le directeur de l'école doctorale est désigné après avis du conseil scientifique, sur proposition du chef d'établissement. Il est choisi parmi les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou parmi les enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale, ou parmi les personnels des établissements publics et fondations de recherche habilités à diriger des recherches ou docteur d'Etat. Il est nommé par le chef d'établissement pour la durée de l'accréditation de l'école doctorale. Son mandat peut être renouvelé sans excéder huit ans.

Lorsqu'une école doctorale est commune à plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les associe.

Le directeur de l'école doctorale met en oeuvre le projet doctoral de l'école. Après consultation des directeurs de thèse concernés et des responsables des laboratoires dans lesquels les étudiants poursuivent leurs travaux de recherche, il fait au chef d'établissement des propositions relatives à l'attribution des bourses de DEA ou de master recherche ainsi que des allocations et bourses de recherche.

Le directeur présente chaque année un rapport d'activité de l'école doctorale et la liste des bénéficiaires des allocations de recherche et bourses devant le conseil de l'école doctorale puis le conseil scientifique de l'établissement.

Art. 19. - Le conseil de l'école doctorale se prononce sur les questions concernant l'école doctorale : son organisation, son fonctionnement pédagogique, la répartition des bourses de DEA et de master recherche, l'attribution des aides financières à la mobilité et des allocations de recherche ainsi que les modalités de choix des bénéficiaires des allocations et sur le dispositif de suivi des doctorants. Il veille au respect des principes de la charte des thèses de l'établissement.

Le conseil est composé de douze à vingt-quatre membres. Les deux tiers de ses membres sont des représentants des directeurs des unités ou responsables d'équipes de recherche, des responsables des DEA ou des masters recherche et des étudiants de l'école doctorale et, s'il y a lieu, un représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service. Les étudiants sont représentés par au moins un étudiant de DEA ou de master recherche et deux étudiants de doctorat, élus par les étudiants de l'école doctorale. Le dernier tiers du conseil est composé de membres extérieurs à l'école doctorale, choisis parmi des personnalités françaises et étrangères compétentes dans les domaines scientifiques et socio-économiques concernés.

Les membres du conseil autres que les étudiants sont désignés suivant des modalités adoptées par le conseil d'administration des établissements de rattachement de l'école doctorale. Le conseil de l'école doctorale se réunit au moins deux fois par an.

Art. 20. - L'arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif aux études de troisième cycle est abrogé.

Art. 21. - La directrice de l'enseignement supérieur, la directrice de la recherche et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

MASTER

TITRE I^{er} DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1er. - Il est créé un diplôme national intitulé master conférant à son titulaire le grade de master.

Il est délivré conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. - Le diplôme de master sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue répondant aux finalités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 612-7 du code de l'éducation et comprenant :

- une voie à finalité professionnelle débouchant sur un master professionnel ;
- une voie à finalité recherche débouchant sur un master recherche organisée pour partie au sein des écoles doctorales conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé.

Art. 3. - Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence.

Art. 4. - Le diplôme de master porte une dénomination nationale arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur précisant, d'une part, sa finalité, d'autre part, le domaine de formation concerné.

Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme de master est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée au 4° de l'article 2 du décret portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur susvisé. Il porte la mention du ou des établissements qui l'ont délivré.

Art. 5. - Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master ;
- soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du code de l'éducation.

Art. 6. - La formation dispensée comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et, lorsqu'elle l'exige, un ou plusieurs stages. Elle comprend également une initiation à la recherche

et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

L'organisation de la formation ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes figurent dans la demande d'habilitation.

Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Les parcours types de formation comprennent des enseignements permettant aux étudiants d'acquérir cette aptitude.

Art. 7. - Le diplôme de master est délivré par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel habilités à cet effet, seuls ou conjointement avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Lorsqu'un diplôme de master est délivré conjointement par plusieurs établissements publics, une convention précise les modalités de leur coopération.

En application de l'article 4 du décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 susvisé relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux susvisés, l'habilitation est accordée ou renouvelée après une évaluation nationale périodique dans le cadre de la politique contractuelle. Elle précise la dénomination du diplôme mentionnée à l'article 4 ci-dessus ainsi que le nom du responsable de la formation.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur définit les modalités de l'évaluation nationale périodique. Il peut créer des commissions nationales d'évaluation spécialisées. Les représentants du monde professionnel concernés par les objectifs de formation sont associés à ce dispositif.

Art. 8. - La préparation des diplômes de master peut être assurée par d'autres établissements d'enseignement supérieur liés par convention aux établissements habilités à délivrer ces diplômes et sous la responsabilité de ces derniers.

TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX UNIVERSITES

Art. 9. - Les universités habilitées à délivrer le diplôme de master sont habilitées à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme national de maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits européens acquis après la licence. L'arrêté d'habilitation précise les dénominations nationales correspondantes.

Art. 10. - Le diplôme de master permet aux universités, dans un domaine de formation, d'organiser l'ensemble de son offre de formation sous la forme de parcours types de formation se différenciant, en règle générale après l'obtention des 60 premiers crédits européens et de la maîtrise, pour déboucher sur un master professionnel ou un master recherche. Cette organisation intègre les objectifs de l'offre de formation existante et peut comporter des objectifs nouveaux.

Art. 11. - Lorsqu'une université est habilitée à délivrer le diplôme de master, l'accès de l'étudiant titulaire de la licence, dans le même domaine, est de droit pour les 60 premiers crédits européens.

L'admission ultérieure dans un parcours type de formation débouchant sur le master recherche s'effectue dans les conditions prévues à l'article 16 de l'arrêté de l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé. L'admission ultérieure dans un parcours type de formation débouchant sur le master professionnel est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation.

Art. 12. - L'offre de formation permet l'orientation progressive des étudiants. A cette fin, elle propose des enseignements et des activités pédagogiques permettant aux étudiants d'élaborer leur projet de formation et leur projet professionnel et de mieux appréhender les exigences des divers parcours types proposés. De même, elle comprend la mise en place de passerelles entre les divers parcours types.

Dans les conditions définies par le conseil d'administration, chaque étudiant devra bénéficier d'un dispositif pour l'accompagner dans son orientation et assurer la cohérence pédagogique de son parcours.

Art. 13. - Par dérogation aux dispositions précédentes, l'université peut, pendant une période de cinq ans, intégrer dans cette nouvelle organisation des parcours types de formation ouverts à des étudiants n'ayant pas encore acquis le grade de licence. Le nombre de crédits européens exigés pour la validation de ces parcours types de formation sera fixé de telle sorte que la délivrance du diplôme de master corresponde au total à l'obtention de 300 crédits européens à compter du baccalauréat. De même, l'université délivre le diplôme de licence après l'obtention de 180 crédits à compter du baccalauréat.

Art. 14. - Les universités soumettent, par domaine de formation, l'organisation de leur offre de formation, en vue de l'habilitation, à l'évaluation nationale mentionnée à l'article 7 ci-dessus ainsi que les dénominations nationales correspondantes qu'elle propose.

TITRE III

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A CERTAINS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Art. 15. - Par dérogation aux dispositions de l'article 7 ci-dessus, le diplôme de master peut être également délivré par les établissements d'enseignement supérieur relevant de la tutelle de ministres autres que celui chargé de l'enseignement supérieur et habilités par l'Etat à délivrer des diplômes conférant le grade de master.

Dans ce cadre, le diplôme de master sanctionne un haut niveau de compétences professionnelles.

Après une évaluation nationale périodique, les établissements sont habilités, seuls ou conjointement, pour une durée fixée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le ou les ministres concernés, à délivrer le diplôme de master dans leurs domaines de compétences.

Des arrêtés du ministre chargé de l'enseignement supérieur et des ministres intéressés fixent, pour chaque domaine de formation, les modalités de l'évaluation nationale périodique dont la charge est confiée à des commissions nationales d'évaluation spécialisées. Ces arrêtés définissent notamment la composition et les règles de fonctionnement de ces commissions interministérielles ainsi que les dispositions particulières relatives aux formations conduisant, dans chaque domaine, au diplôme de master.

Les établissements mentionnés au premier alinéa du présent article ayant, avant la parution du présent texte, mis en oeuvre, de leur propre initiative, des formations conduisant à des diplômes d'établissement dénommés masters, bénéficient d'un examen prioritaire dans le cadre des procédures d'évaluation prévues par le présent arrêté.

Art. 16. - A titre transitoire, l'ensemble des établissements ayant, avant la parution du présent texte, mis en oeuvre, de leur propre initiative, des formations conduisant à des diplômes d'établissement dénommés masters, peuvent maintenir leur dispositif jusqu'au 31 août 2003.

TITRE IV DISPOSITIONS FINALES

Art. 17. - La politique nationale de création des diplômes de master vise à assurer un bon équilibre entre la demande de formation et la carte nationale, un maillage équilibré du territoire et un développement harmonieux des masters à finalité recherche comme à finalité professionnelle. Elle est régulièrement présentée au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 18. - Un comité de suivi associant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, des représentants des établissements d'enseignement supérieur et des secteurs de formation est mis en place afin d'étudier les mesures nécessaires au bon déroulement de la phase de mise en place des diplômes de master et de faire des propositions au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ces propositions sont rendues publiques une fois par an, sous la forme d'un rapport.

Art. 19. - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

CHARTRE DES THÈSES (Arrêté du 3 septembre 1998)

Art. 1er - Chaque établissement public d'enseignement supérieur adopte, après avis des conseils compétents et consultation de ses écoles doctorales quand elles existent, une charte des thèses. Elle est signée par le doctorant d'une part, son directeur de thèse et les responsables des structures d'accueil d'autre part.

Art. 2 - La charte-type figurant en annexe peut être précisée et complétée par l'établissement dans le respect des principes qu'elle fixe.

Art. 3 - La mise en place de la charte doit avoir lieu avant le 31 décembre 1998. L'application de la charte doit faire l'objet d'un bilan établi par le conseil scientifique de l'établissement à l'attention du conseil d'administration. Ce bilan est porté à la connaissance du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après adoption par le conseil d'administration.

Art. 4 - La charte est intégrée dans le contrat signé entre le chef d'établissement et le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son application fait partie de l'évaluation du contrat des établissements concernés.

Art. 5 - Le directeur de la recherche, les présidents d'université et les chefs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ANNEXE

Charte des thèses (charte-type)

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant et le directeur de thèse. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur de thèse et doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.

Cette charte définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et des établissements. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique.

L'établissement s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en co-tutelle.

Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, celui du laboratoire d'accueil et celui de l'école doctorale lorsqu'elle existe, le texte de la présente charte, précisé et complété par l'établissement, dans le respect des principes définis ci-dessous, ce qui permet à ce dernier d'affirmer sa politique propre en matière de formation doctorale.

1 - La Thèse, étape d'un projet personnel et professionnel

La préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra-académiques dans son domaine. Les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs formés dans son laboratoire d'accueil lui sont communiqués par l'école doctorale lorsqu'elle existe, son directeur de thèse et les services de la scolarité de son établissement d'inscription. L'insertion professionnelle souhaitée par le doctorant doit être précisée le plus tôt possible. Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futurs doctorants du laboratoire, tout docteur doit informer son directeur de thèse, ainsi que le responsable de l'école doctorale, lorsqu'elle existe, ou de la formation doctorale, de son avenir professionnel pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat.

L'objectif d'un directeur de thèse ou d'un responsable d'école doctorale doit être d'obtenir un financement pour le plus grand nombre de doctorants sans activité professionnelle. Le futur directeur de thèse et le responsable de l'école informent le candidat des

ressources éventuelles pour la préparation de sa thèse (allocation ministérielle de recherche, bourse régionale, bourse industrielle, bourse associative...).

Les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'insertion professionnelle reposent aussi sur la clarté des engagements du doctorant. S'il est inscrit dans une école doctorale, le doctorant doit se conformer à son règlement et notamment suivre les enseignements, conférences et séminaires. Afin d'élargir son champ de compétence scientifique, des formations complémentaires lui seront suggérées par son directeur de thèse. Ces formations, qui font l'objet d'une attestation du directeur de l'école doctorale, élargissent son horizon disciplinaire et facilitent sa future insertion professionnelle. Parallèlement, il incombe au doctorant, en s'appuyant sur l'école doctorale lorsqu'elle existe et sur l'établissement, de se préoccuper de cette insertion en prenant contact avec d'éventuels futurs employeurs (laboratoires, universités, entreprises, en France ou à l'étranger). Cette stratégie pourra inclure la participation aux journées doctorales. Selon les disciplines et les laboratoires, cet éventail de formations complémentaires peut utilement inclure un séjour en entreprise de quelques semaines.

2 – Sujet et faisabilité de la thèse

L'inscription en thèse précise le sujet, le contexte de la thèse et l'unité d'accueil.

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le doctorant et le directeur de thèse, formalisé au moment de l'inscription. Le directeur de thèse, sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité ; il doit également s'assurer que le doctorant fait preuve d'esprit d'innovation. Le directeur de thèse doit définir et rassembler les moyens à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail. A cet effet, le doctorant est pleinement intégré dans son unité ou laboratoire d'accueil, où il a accès aux mêmes facilités que les chercheurs titulaires pour accomplir son travail de recherche (équipements,

moyens, notamment informatiques, documentation, possibilité d'assister aux séminaires et conférences et de présenter son travail dans des réunions scientifiques, qu'il s'agisse de " congrès des doctorants " ou de réunions plus larges). Enfin, pour leur part, les membres de l'équipe qui accueillent le doctorant, doivent exiger de ce dernier le respect d'un certain nombre de règles relatives à la vie collective qu'eux mêmes partagent et à la déontologie scientifique. Le doctorant ne saurait pallier les insuffisances de l'encadrement technique du laboratoire et se voir confier des tâches extérieures à l'avancement de sa thèse.

Le doctorant, quant à lui, s'engage sur un temps et un rythme de travail. Il a vis-à-vis de son directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Il doit faire preuve d'initiative dans la conduite de sa recherche.

3 – Encadrement et suivi de la thèse

Le futur doctorant doit être informé du nombre de thèses en cours qui sont dirigées par le directeur qu'il pressent. En effet, un directeur de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre très limité de doctorants, s'il veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Le doctorant a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial.

Le doctorant s'engage à remettre à son directeur autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter, notamment lors de la soutenance.

Le directeur de thèse, en accord avec le doctorant, propose, en concertation avec le doctorant, au chef d'établissement par l'intermédiaire du responsable de l'école ou de la formation doctorale, la composition du jury de soutenance dans le respect des règles

propres à l'établissement, ainsi que la date de soutenance. Ces jurys doivent comporter au moins un tiers de personnes extérieures à l'établissement, et il est souhaitable qu'ils ne dépassent pas six membres au total. Ceux-ci sont choisis selon leur compétence scientifique ; leurs membres chercheurs ou enseignants-chercheurs ne doivent pas avoir pris une part active à la recherche du candidat, en dehors du (des) directeur (s) de thèse.

4 – Durée de la thèse

Une thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit des études doctorales et à l'intérêt du doctorant.

La durée de référence de préparation d'une thèse est de trois ans. A la fin de la seconde année, l'échéance prévisible de soutenance devra être débattue, au vu de l'avancement du travail de recherche. Des prolongations peuvent être accordées, à titre dérogatoire sur demande motivée du doctorant, après avis du directeur de thèse. Cet accord ne signifie pas poursuite automatique du financement dont aurait bénéficié le doctorant. La possibilité d'aides peut être explorée, notamment pour les doctorants rencontrant des difficultés sociales. Les prolongations doivent conserver un caractère exceptionnel. Elles sont proposées au chef d'établissement sur avis du directeur de l'école doctorale, lorsqu'elle existe, après un entretien entre le doctorant et le directeur de thèse. Elles interviennent dans des situations particulières ; notamment, travail salarié, enseignement à temps plein, spécificité de la recherche inhérente à certaines disciplines, prise de risque particulier. Elles ne sauraient en aucun cas modifier substantiellement la nature et l'intensité du travail de recherche tel qu'ils ont été définis initialement d'un commun accord.

Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans son établissement.

Pour se conformer à la durée prévue, le doctorant et le directeur de thèse doivent respecter leurs engagements relatifs au temps de travail nécessaire. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

5 – Publication et valorisation de la thèse

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer à travers les publications ou les brevets et rapports industriels qui seront tirés du travail, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit. Le doctorant doit apparaître parmi les coauteurs.

6 – Procédure de médiation

En cas de conflit persistant entre le doctorant et le directeur de thèse ou celui du laboratoire, il peut être fait appel par chacun des signataires de cette charte à un médiateur qui, sans dessaisir quiconque de ses responsabilités, écoute les parties, propose une solution et la fait accepter par tous en vue de l'achèvement de la thèse. La mission du médiateur implique son impartialité ; il peut être choisi parmi les membres du comité de direction de l'équipe d'accueil ou de l'école doctorale lorsqu'elle existe, et en-dehors de l'établissement.

En cas d'échec de la médiation locale, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au chef d'établissement la nomination par le conseil scientifique d'un médiateur extérieur à l'établissement. Un dernier recours peut enfin être déposé auprès du chef d'établissement.

7 – Dispositions transitoires et diverses

Pour les thèses en cours, les dispositions en matière de soutenance de thèse, de publication et de procédures de médiation peuvent s'appliquer dès la rentrée.

Bibliographie

- BEAUD M. 1999, *L'Art de la thèse*, Paris, Editions La Découverte.
- BOKOR G. 1997, *Translation and Typesetting*, Typography, vol. 2/1, janvier 1998. <http://accurapid.com/journal/03type.htm>
- BOUTILLIER S., GOGNEL D'ALLONDANS A., UZUNIDIS D. 2002, *Réussir sa thèse ou son mémoire*, Paris, Studyrama.
- COMBESSIE J.-Cl. 2001, *La méthode en sociologie*, Paris, Editions La Découverte.
- FONDANECHÉ D. 1999, Guide pratique pour rédiger un mémoire de maîtrise, de DEA ou une thèse, Paris, Vuibert.
- GIBALDI J. 1999, *MLA Handbook for Writers of Research Papers* (5^e éd.), New York, Modern Language Association.
- GUERY L. 2001, *Précis de mise en page* (5^e éd.), Paris, Editions CFPJ.
- GUIDÈRE M. 2003, *Méthodologie de la recherche en Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales*, Paris, Ellipses (2^{ème} éd.).
- GUIRAL P., PILLORGET R., AGULHON M. 1971, Guide de l'étudiant en histoire moderne et contemporaine, Paris, PUF.
- HOFMANN Y., BRAY L. 2001, Le travail de fin d'études. Une approche méthodologique du mémoire (2^e éd.), Paris, Masson.
- JONES RUSSEL A. 1996, *Méthodes de recherche en sciences humaines* (2^e éd.), Bruxelles, De Boeck.
- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L. 2001, *Manuel de recherche en sciences sociales* (2^e éd.), Paris, Dunod.
- ROHOU J. 1993, Les études littéraires. Guide de l'étudiant, Paris, Nathan.
- ROUYERAN J.-Cl. 1999, *Le guide de la thèse*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- Ministère de l'Éducation nationale, 2001, *Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants*, disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guidoct.pdf>

Table des matières

Avant-propos	3
De la méthode	4
La conduite d'un projet de recherche	5
<i>Première partie</i>	8
<i>Fiches pratiques et conseils méthodologiques</i>	8
Qu'est-ce que la recherche universitaire ?	9
Les principales étapes de la recherche	10
La recherche bibliographique	11
La recherche d'information sur le Web	13
Les fiches de travail	15
Le corpus de l'étude	17
La problématique	19
Le plan	21
Les titres	23
La rédaction	25
Comment rédiger intelligemment ?	26
Le recours aux théories	27
Les types d'approche	29
Les règles d'observation	30
Les règles du relevé	31
L'introduction	32
La conclusion	34
La bibliographie	36
Les citations	38
Les notes	40
Les annexes	41
La table des matières	42
L'index	44
Le traitement de texte informatique	45
La saisie du manuscrit	47
La ponctuation	48

La ponctuation dans les autres langues _____	49
En anglais _____	49
En allemand _____	49
En italien _____	50
En espagnol _____	50
En arabe _____	50
Remarques sur le bon usage de la ponctuation _____	51
Les abréviations _____	52
Recommandations formelles diverses _____	53
La psychologie du chercheur _____	54
La gestion des relations humaines _____	56
L'exposé de soutenance _____	57
Deuxième partie _____	59
Méthodes d'analyse _____	59
et cadres théoriques _____	59
Les méthodes d'analyse _____	60
Définitions et orientations _____	60
La méthode analytique _____	60
La méthode synthétique _____	61
La méthode déductive _____	62
La méthode inductive _____	63
La méthode objective _____	63
La méthode dialectique _____	64
La méthode expérimentale _____	65
La méthode systémique _____	66
Mémento _____	68
Les principaux procédés de la recherche _____	69
La déduction scientifique _____	69
Comment fonctionne la déduction ? _____	69
Les hypothèses de travail _____	71
Comment émettre des hypothèses rigoureuses ? _____	72
Précautions à prendre avant d'émettre une hypothèse _____	73
Les conditions des hypothèses rigoureuses _____	74
La vérification des hypothèses de travail _____	75
Comment procéder pour la vérification ? _____	76

Étapes à suivre pour la vérification _____	78
Mémento _____	78
Problématiques et questionnements _____	79
Les méthodes de recherche historique _____	84
Qu'est-ce qu'un document historique ? _____	86
La collecte des documents _____	86
L'examen des documents _____	87
L'analyse des documents _____	89
L'écriture de l'histoire _____	91
Problématiques et questionnements _____	93
Technique d'analyse d'un document historique _____	94
Analyse du contexte _____	94
Analyse du contenu _____	94
Rédaction de l'analyse _____	95
Conclusion de l'analyse _____	95
La méthode de recherche sociologique _____	96
Mémento _____	99
Qu'est-ce que la recherche ? _____	99
Que signifie le choix d'un sujet ? _____	99
Quelles sont les étapes de la recherche ? _____	99
Quel type de bibliographie ? _____	100
Comment chercher dans les bases de données ? _____	100
Quelles bases de données ? _____	100
Quelles ressources en français ? _____	101
Quelles ressources dans les autres langues ? _____	101
Le mot de la fin _____	102
Grilles d'évaluation d'un travail de recherche _____	103
Annexes techniques _____	105
Bibliographie _____	124
Table des matières _____	125

